



ALLIANZ BENELUX

Rapport annuel 2023

Assemblée générale ordinaire
du 17 mai 2024

Sommaire

PAGE 2

Administration – Direction

PAGE 4

Rapport de gestion

PAGE 37

Rapport du commissaire

PAGE 45

Organigramme des participations

PAGE 46

Chiffres clés

PAGE 49

Comptes sociaux 2023

PAGE 57

Annexes

PAGE 119

Comptes consolidés 2023

Administration – Direction



Le Conseil d'Administration

Administrateurs non- membres du Comité de Direction

- 1 Robert FRANSSEN Président du Conseil d'Administration
- 2 Martina BAUMGÄRTEL Administratrice
- 3 Brigitte BOVERMANN Administratrice indépendante
Jacob FUEST Administrateur (jusqu'au 31 décembre 2023)
- 4 Lorella SDRIGOTTI Administratrice
- 5 Patrick THIELS Administrateur
- 6 François THOMAZEAU Administrateur

Administrateurs membres du Comité de Direction

- 7 Jan-Joris LOUWERIER
Président du Comité de Direction
- 8 Blaise BOURGEOIS Administrateur (jusqu'au 31 décembre 2023)
Edouard GALICIER Administrateur (à partir du 1^{er} janvier 2024)
- 9 Thomas MALLANT (à partir du 1^{er} septembre 2023)
Sjoerd LAARBERG Administrateur (jusqu'au 31 août 2023)
- 10 Kathleen VAN den EYNDE Administratrice



Le Comité de Direction

- 7** Jan-Joris LOUWERIER Président
- 8** Blaise BOURGEOIS Membre (jusqu'au 31 décembre 2023)
Edouard GALICIER Membre (à partir du 1^{er} janvier 2024)
- 9** Thomas MALLANT Membre (à partir du 1^{er} septembre 2023)
Sjoerd LAARBERG Membre (jusqu'au 31 août 2023)
- 10** Kathleen VAN den EYNDE Membre
- 11** Suzanne AKTEN Membre
- 12** Hélène PORTEGIES Membre
- 13** Eric van den HEUVEL Membre
- 14** Eric WINTER Membre

Le Comité d'Audit

- 6** François THOMAZEAU Président (à partir du 6 avril 2023)
- 1** Robert FRANSSSEN Membre
- 3** Brigitte BOVERMANN Membre

Le Comité des Risques

- 2** Martina BAUMGÄRTEL Présidente (à partir du 6 avril 2023)
- 6** François THOMAZEAU
- 1** Robert FRANSSSEN Membre
- 5** Patrick THIELS Membre
Jacob FUEST Membre (du 1^{er} mars 2023 au 31 décembre 2023)

Le Comité des Rémunérations

- 6** François THOMAZEAU Président
- 1** Robert FRANSSSEN Membre
- 7** Jan-Joris LOUWERIER Conseiller
- 12** Hélène PORTEGIES Conseiller

Le Commissaire

PwC Reviseurs d'Entreprises srl
représentée par M. Tom
Meuleman, Culliganlaan 5,
1831 Diegem, Belgium

Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les opérations et les résultats de l'exercice social, de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023.

Nous avons ajouté les informations non financières qui illustrent les efforts de notre société pour réduire son empreinte carbone ainsi que sa participation au développement progressif mais résolu d'investissements et d'équipements plus soucieux de l'environnement.

Dans cet esprit, nous y avons ajouté un chapitre sur les aspects ESG et « SFDR/finance durable » qui ont pris une part importante dans les efforts réalisés par la société pour se conformer d'une part aux attentes de notre groupe pour le volet ESG (réduction de notre empreinte énergétique et adaptation de nos produits non vie) et aux exigences légales et réglementaires pour SFDR (volet Vie). Au cours de l'exercice considéré, tant au sein du Conseil d'Administration que du Comité de Direction, nous n'avons été confrontés à aucun conflit d'intérêts tels qu'ils sont définis aujourd'hui par les articles 7 : 115 et 7 : 117 du code belge des sociétés et des associations.

I. Lignes de façade de l'exercice 2023

Contexte général

Au-delà des bruits de bottes et des conflits aux marges de l'Europe, l'économie mondiale a navigué dans des eaux moins agitées en 2023.

Si les taux d'intérêts ont poursuivi leur hausse durant l'exercice sous revue générant une assez forte volatilité, la croissance a été assez solide malgré le ralentissement des effets de la reprise postpandémique.

Fort heureusement l'inflation a sensiblement ralenti son cours pour atteindre en zone Euro 5,4 % sous l'effet d'une contraction de la hausse des prix de l'énergie. Il n'empêche que cette inflation a en moyenne atteint 12 % sur les 2 dernières années dans les pays du Benelux.

Il faut porter au crédit des entreprises qui avaient accumulé des réserves ces dernières années leur capacité à faire face à cette hausse des coûts.

La crise économique que l'on redoutait ne s'est pas matérialisée, repoussée par un marché de l'emploi encore très tendu dans les pays du Benelux et cela malgré le relâchement des mesures de soutien prises durant la pandémie.

C'est donc un exercice 2023 qu'on pourrait qualifier de transition, à la

fois résilient et assez favorable que nous venons de quitter.

Tout n'est pas forcément rose dans ce cadre, l'Europe a moins progressé que le reste du monde. Il est vrai qu'un de ses moteurs, l'Allemagne, a beaucoup souffert de ses ruptures d'approvisionnement en gaz russe.

Les Pays-Bas ont aussi temporairement marqué le coup avec une croissance négative à -0,9 %.

Citons encore la Chine qui a pâti de ses mesures de prévention pandémique plus strictes qu'ailleurs et d'un repli de la consommation interne.

En outre, les gouvernements de nombreux pays sont devenus plus réticents aux idées de délocalisation et pensent davantage à des schémas protectionnistes.

Secteur de l'assurance

Si l'on en croit les premières estimations des collectes de primes réalisées en Belgique en 2023, la croissance brute a atteint 5,3 % toutes branches confondues, ce qui rapportée à l'inflation, n'a généré qu'une croissance réelle de 1,2 %.

L'approche par branche est contrastée puisque les branches Vie enregistrent une progression de 1,9 %, soit une contraction nette de -2,09 % alors que les encaissements en non Vie ont cru de 9,1 %, soit 4,87 % en valeur nette.

L'assurance Vie des particuliers n'a guère été portée par les produits d'investissement de branche 23 qui se sont assez fortement repliés à -16,3 %. Seuls les produits de taux garanti ont sauvé la mise à 5,7 %.

En revanche, les assurances de Groupe ont bien mieux tiré leur épingle du jeu à 9 %, soit 7,2 % pour les produits de taux et 27,2 % pour les fonds d'investissement.

Cette tendance est encore été plus marquée au Luxembourg où la clientèle, échaudée par la volatilité des marchés financiers, a préféré les comptes bancaires à court terme assez bien rémunérés aux contrats à moyen ou long terme des assureurs. Les estimations aux Pays-Bas ne sont pas encore disponibles à l'heure de la rédaction de ce rapport mais les premiers chiffres disponibles au sein de la société augurent d'une progression favorable tout au moins dans certains segments, celui des assurances d'entreprise (Pensions et MidCorp) où Allianz détient une solide part de marché.

Évolution de la réglementation assurantielle

Quel que soit le contexte économique, les pouvoirs publics et plus précisément les autorités réglementaires ont poursuivi leur travail d'affinement des cadres de contrôle des entreprises d'assurances.

Dans le domaine de la distribution d'assurances, dans la continuité de ses programmes de travail et de la transposition de la directive européenne dite IDD, la FSMA a apporté des précisions supplémentaires quant aux obligations déjà mises en œuvre. S'inspirant des guidelines EIOPA (2021) 0045739 du 30/11/2021 sur la value for money, la FSMA a publié le 04 juillet 2023 le **Vademecum POG**. Elle a expliqué ses attentes en matière de gouvernance de produits

dont notamment : le contenu de la procédure et de la politique POG. L'intérêt du client doit être au cœur du processus d'approbation, de testing (benchmark requis), de révision et de monitoring des produits. La documentation correcte et complète du processus d'approbation des produits doit également être préparée et conservée. La FSMA va également plus loin que l'EIOPA, en développant le concept de value for money non pas uniquement pour les produits IBIPS (contrats d'assurance fondés sur l'intéressement des intermédiaires) mais pour tous les produits d'assurance (Vie et non-Vie). En parallèle, l'EIOPA a lancé sa collecte de données depuis décembre 2023 sur le benchmark de la value for money pour les produits unit linked & hybrides (en ce compris les produits de pension). L'objectif de l'EIOPA est de pouvoir finaliser durant l'année 2024 le benchmarking de ces produits en y incluant la value for money, et de mettre une méthodologie à disposition des régulateurs locaux pour 2025.

Toujours dans le domaine de la distribution d'assurance, l'arrêté royal du 18/04/2023 reprenant la communication de la FSMA_2023_13 du 23/05/2023 met en place une **cartographie annuelle des activités IDD**. Les équipes doivent se coordonner afin de communiquer l'ensemble des données demandées par l'autorité de marché. Il s'agit notamment d'informations sur les activités de distribution d'assurances, des données chiffrées sur les produits d'assurances vie et non-vie et les rémunérations des intermédiaires. C'est un travail important qu'il faudra pouvoir automatiser dans les années à venir.

Dans le domaine de l'investissement, la commission européenne a publié un projet de directive intitulé la Retail Investment Strategy (RIS). Ce projet « Omnibus » aura un impact sur d'autres réglementations à savoir IDD, PRIIPS et Solvency II. L'objectif de ce projet « Omnibus » est d'arriver

à plus de transparence, d'harmonisation et on peut s'attendre à un impact sur les rémunérations. Dans le projet RIS, le but est à priori d'arriver à une interdiction partielle des rémunérations payées par les assureurs à leurs intermédiaires et de renforcer le concept de value for money. Ce projet européen attire l'attention de nombreux régulateurs. Il n'est actuellement pas en vigueur mais nous devons nous préparer à revoir nos systèmes de rémunération des courtiers et nos documents contractuels, si ce projet devait être adopté en sa version actuelle.

Évolution spécifique dans le domaine de l'assurance non-Vie

En 2023, les lois suivantes ont été adoptées :

- Le 1^{er} septembre 2023 a marqué l'entrée en vigueur d'un **Livre XIX du code de droit économique consacré aux « Dettes du consommateur »**, qui régleme le retard de paiement de dettes des consommateurs à l'égard d'entreprises ainsi que le **recouvrement amiable de ces dettes par les entreprises**. En vue de récupérer leurs créances, et sous peine d'être privées du droit de réclamer des frais de rappel aux consommateurs, les entreprises sont désormais soumises au respect d'une procédure, de délais et de certaines mentions obligatoires que doivent contenir leurs lettres de mise en demeure adressées aux-dits débiteurs. En conséquence de cette loi, Allianz Benelux a adapté ses conditions générales ainsi que ses modèles de lettres de mise en demeure.
- La loi du 9 octobre 2023, visant à **simplifier les règles et délais de résiliation des contrats d'assurance** entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2024).

À l'avenir, les preneurs d'assurances non-Vie pourront s'opposer

à la reconduction tacite de leurs contrats jusqu'à deux mois (au lieu de trois mois, actuellement) avant l'échéance annuelle. Ils pourront par ailleurs, à partir de la deuxième année d'assurance, **résilier leurs contrats à tout moment** (sans devoir attendre donc la prochaine échéance annuelle, bien que la résiliation ne prendra effet que deux mois après la notification de résiliation), **sans frais ni pénalités**. Allianz est en train de revoir ses procédures pour en tenir compte. Par l'effet d'une loi adoptée le 22 décembre 2023 et entrée en vigueur ce 1^{er} janvier 2024, la couverture légale des **catastrophes naturelles a été revue**. Le **plafond des indemnités** dues par l'assureur lors de la survenance d'une telle catastrophe a été revu à la hausse.

On relèvera également, brièvement, les sujets que notre société suit de près

- La modification du régime d'**indemnisation des dommages résultant d'actes de terrorisme**,
- la réforme du droit de la **responsabilité extracontractuelle** dont on attend l'adoption d'un nouveau **Livre 6 du Code civil**.
- Le futur régime des **délais et sanctions imposés lors du paiement des prestations d'assurance**.
- Et la transposition de la directive (UE) 2021/2118 du 24/11/2021 modifiant la directive 2009/103/CE concernant l'assurance de la RC résultant de la circulation de véhicules automoteurs et le contrôle de l'obligation d'assurer cette responsabilité. afin de la mettre en conformité avec la jurisprudence de la Cour constitutionnelle (arrêt n° 15/2021 du 28/01/2021).

Évolution spécifique dans le domaine de l'assurance-vie

1. Renforcement de la transparence dans le cadre du deuxième pilier de pension

La loi du 26 décembre 2022 (publiée au Moniteur belge le 03 février 2023) modifie diverses dispositions en vue de renforcer la transparence dans le cadre du deuxième pilier de pension.

Un de ses objectifs est de fournir à tout travailleur salarié ou indépendant une meilleure compréhension de sa pension complémentaire.

Une communication plus claire et plus qualitative à l'égard des affiliés et des bénéficiaires de pension, avec un rôle prépondérant pour Sigedis et mypension.be, doit accroître la confiance des citoyens dans le deuxième pilier de pension et limiter les charges administratives et les coûts des organismes de pension.

Le nouveau régime permettra une réduction des coûts administratifs et la suppression ou la simplification d'un certain nombre d'obligations d'information.

2. Report de l'entrée en vigueur de la loi sur la transparence

La loi du 11 décembre 2023 portant des dispositions diverses en matière de pension prévoit un nouveau calendrier s'étendant de 2023 à 2027 pour l'entrée en vigueur de la loi de transparence afin de tenir compte

des questions d'interprétation complexes et des problèmes techniques au niveau de la structure des données du support DB2P qui ne sont pas adaptées à la réalisation du rôle prépondérant assigné à Sigedis et mypension.be.

Allianz Benelux suit étroitement cette législation qui a un impact significatif sur les contrats d'assurance de deuxième pilier de pension.

3. La loi du 5 novembre 2023 portant dispositions diverses en matière d'économie

La loi permet aux consommateurs qui ont conclu un prêt hypothécaire accompagné de la conclusion d'un contrat d'assurance solde restant dû et d'un contrat d'assurance incendie (appelé aussi « vente groupée ») de changer d'assureur après un tiers de la durée du crédit sans augmentation du taux d'intérêt.

L'objectif de cette loi est de mieux protéger les consommateurs lorsqu'ils acceptent une vente groupée.

Allianz devra indiquer dans le contrat de crédit la date à partir de laquelle le consommateur peut exercer son droit de changer d'assureur sans perdre sa réduction d'intérêts.

Cette nouvelle règle s'applique aux contrats de crédits conclus à partir du 1 juin 2024.

Évolution spécifique dans le domaine de la finance durable

Les différentes réglementations en matière de finance durable ont connu plusieurs adaptations durant l'année 2023. Ces réglementations ne sont pas figées, elles doivent être complétées par des interprétations ou des instructions publiées soit par les autorités de régulation européennes, soit par la commission européenne ou encore par le régulateur local. Elles vont encore évoluer sous l'influence des différentes consultations européennes et des positions des différents régulateurs dont la FSMA. Bien que les acteurs du marché financier aient rappelé les difficultés majeures auxquelles ils font face aux régulateurs locaux et européens,

aucune solution n'a encore été trouvée pour les problèmes de qualité de données et pour la date d'implémentation des législations, identiques pour tous les acteurs des marchés financiers. Cela signifie qu'Allianz, qui en tant qu'assureur intervient en fin de processus, est tributaire des informations que les assets managers mettent à sa disposition parfois quelques jours avant la date limite. Cette quasi concomitance rend toute implémentation dans les temps très difficile et complexe.

La politique commerciale d'Allianz Benelux

Sur le plan commercial, l'année écoulée a à nouveau été marquée par des contextes économique, politique et environnemental incertains ainsi que par diverses évolutions législatives contraignantes au niveau national et européen.

Dans ce contexte, les équipes commerciales, relais en 1^{er} ligne de notre compagnie sur le terrain, ont répercuté auprès de leurs partenaires notre vision ainsi que nos solutions. Soutenir activement et valoriser l'expertise et le savoir-faire des courtiers au bénéfice de leurs clients est en effet inscrit dans notre ADN. Les nombreuses initiatives prises ces derniers mois ont toutes concouru à accompagner les bureaux de courtage dans leur recherche d'efficacité.

En assurances Vie, les produits de la branche 21 ont regagné en popularité. Ces produits étaient boudés en raison de leurs faibles rendements. Le besoin de sécurité des clients a une fois de plus mis la branche 21 sous les feux de la rampe. Chez Allianz, cela se traduit par un produit phare : Allianz Invest for Life3A My Future. Nous nous sommes engagés à l'égard des courtiers à délivrer pour 2023 un rendement minimum de 2,75 %. Dans le même contexte et pour répondre aux employeurs à la recherche de plus de sécurité pour

le financement de leurs obligations de pension, nous avons rouvert le produit Allianz Salary Plan Opportunity.

Au niveau de la branche 23, nous avons poursuivi la diversification de la gamme de fonds par l'arrivée de nouveaux asset managers, par des fonds additionnels ainsi que par la réouverture de certains fonds pour les produits Allianz Excellence et Allianz Excellence Plan. Les fonds Allianz for a Better World ont été intégrés dans les fonds Allianz Excellence afin de permettre une offre ESG dans une solution de placement simplifiée. Notre plateforme opportunity.be reste pour nos courtiers un outil essentiel pour le conseil en branche 23 eu égard au profil du client.

Dans le domaine de l'assurance-Vie collective, nous avons élargi notre produit CDC (Collective Defined Contribution) en y ajoutant une composante hybride qui permet désormais de combiner la branche 23 (sans garantie) et la branche 21 (avec garantie). Nous avons également œuvré pour réintroduire notre produit Opportunity (Branche 21 avec révision annuelle de la garantie sur la nouvelle prime) le 1^{er} janvier 2024 avec une garantie de 1,8 %. Ces ajouts complètent notre offre de produits tant dans la Branche 21 que dans la Branche 23 et certaines formes mixtes, ce qui signifie que nous sommes désormais en mesure de répondre à tous les besoins du marché.

Les produits d'investissement et d'épargne continuent d'être impactés par la réglementation européenne tant au niveau de la finance durable (SFDR & taxonomie) qu'au niveau des PRIIPS (produits d'investissement pour particuliers). Ceci a permis d'apporter plus de transparence sur la durabilité des fonds d'investissement, certains aspects étaient jusqu'alors interprétés et appliqués différemment par les acteurs du marché.

En octobre dernier, DECAVI nous a remis le trophée de l'investissement responsable. C'est une reconnaissance qui démontre qu'Allianz, entend être, à tous les niveaux du groupe, un acteur majeur de la dimension durable (ESG) dans le monde de l'assurance de demain. Il ne s'agit pas d'un label mais d'une reconnaissance de notre implication en matière de durabilité.

Tout au long de l'année nous avons soutenu l'activité par plusieurs actions commerciales ; certaines permettaient non seulement la prise en charge de la taxe d'investissement mais aussi les frais d'entrée du produit. Ces actions ont notamment permis à nos courtiers de transférer des contrats existants vers des produits au rendement plus important sans impact négatif pour le client.

En **assurances Non-Vie**, l'année 2023 a été riche en innovations.

Outre les **nouvelles conditions générales Car Plan**, les tarifs compétitifs et les nombreuses réductions cumulables, Allianz a réservé une attention toute particulière aux **voitures électriques**, afin que nos clients prennent la route 100 % rassurés, 100 % sans émission. Le nouveau tarif pour les **camionnettes**, la formule **Omnium Gold 12** pour les occasions récentes et l'assouplissement des **systèmes d'alarme** sont encore d'autres améliorations apportées à Car Plan.

Les conditions générales du NEW Home Plan, l'assurance incendie nouvelle génération d'Allianz, offrent des couvertures et des formules d'assistance plus étendues, une meilleure indemnisation et aussi, une plus grande protection contre la sous-assurance. Notre partenariat avec CED et Homeras pour les expertises, les recherches de fuites et les réparations en nature contribue à garantir un service de qualité en cas de sinistre.

Grâce à la **collaboration entre Allianz et Doccle**, nos clients peuvent désormais recevoir leur quittance par voie électronique. Ces documents sont conservés en toute sécurité dans leur compte Doccle aussi longtemps qu'ils le souhaitent.

Au niveau des PME, avec son approche sectorielle spécifique, Allianz aide ses courtiers à proposer les meilleures assurances pour le **commerce de gros et de détail**. Grâce au Scan Risques & Assurances, les indépendants, PME et professions libérales obtiennent en deux minutes seulement un diagnostic complet des assurances obligatoires et recommandées pour leurs activités. Cet outil innovant a été récompensé par le **trophée DECAVI de l'Innovation**. Hospit-All, l'assurances soins de santé à partir de 25 collaborateurs s'est étoffé de nouvelles garanties pour les soins ambulatoires et dentaires.

Ce ne sont là que quelques-unes des initiatives que nous avons pu concrétiser grâce à la collaboration du courtages.

En 2023, l'enquête d'Assuralia sur les canaux de distribution (2021) nous a révélé que la part de marché des courtiers augmente à nouveau et cette croissance s'observe depuis plusieurs années déjà. Un peu plus de la moitié du chiffre d'affaires des assureurs est réalisé par les courtiers. Pour souligner le rôle crucial que joue le courtage dans la distribution des assurances, Allianz a pris la présidence de Brocom jusque fin 2024.

2023 nous a (enfin) donné la possibilité d'inaugurer notre nouveau siège social à Bruxelles. Plus de 400 courtiers ont ainsi répondu à notre invitation de début d'année. Quelques mois plus tard, nous avons accueilli 600 courtiers pour la seconde édition de l'Allianz Day durant lequel nous avons débattu ensemble et avec des experts sur des problématiques sociétales telles que la mobilité, les

pensions, la santé, l'Intelligence artificielle, la fiscalité et le pouvoir d'achat.

À quelques mois des jeux olympiques et paralympiques de Paris, dont le groupe Allianz est un des sponsors majeurs, nous tenons à souligner que 2023 sera notre troisième année de sponsoring de l'athlétisme belge qui sera prolongé jusqu'en 2028. Notre présence soutenue à tous les niveaux, depuis les compétitions et les athlètes professionnels aux sportifs amateurs via les clubs locaux génère de nouvelles synergies amenant de nouvelles opportunités commerciales **que nous avons à cœur de saisir**. Les événements sportifs sont également l'occasion idéale de retrouver nos courtiers et partenaires de distribution privilégiés. C'est ainsi que l'Allianz Memorial Van Damme, événement sportif de renommée nationale et internationale cher au cœur des Belges, nous a permis de retrouver le 8 septembre au stade Roi Baudouin à Bruxelles nos principaux courtiers et partenaires de distribution. Ce fut l'occasion de partager les valeurs véhiculées par le monde athlétique qu'Allianz faire rayonner : vitalité, accessibilité, diversité et inclusion.

II. Activités en Belgique et aux Pays-Bas

Préambule

Organisation en Value Chain

Dès janvier 2023, Allianz a commencé à travailler sur les Value Chains. D'abord à partir d'un projet, qui a ensuite été converti en une structure organisationnelle plus tard dans l'année. Allianz a choisi de diviser les Value Chains en fonction des segments de clientèle, à savoir : Retail NL / Retail & SME BE / Midcorp BE / SME & Midcorp NL / Life & Health BE / Life EB BE et Life and Pensions NL.

Des managers ont été dédiés à la réalisation des objectifs des Value Chains en collaboration avec les responsables transversaux. Dans les différents domaines d'activité d'Allianz, les chefs d'équipe des ventes, de la souscription, des sinistres, du domaine technique PME/Flotte, de l'AT Midcorp et de la Value Chain ont été invités à travailler ensemble pour donner une substance pratique à tout cela.

Les fonctions centrales (RH - Finance - IT) ne participent pas structurellement aux Value Chains, mais soutiennent ces dernières par leur rôle et leur expertise. Une structure de consultation et un mécanisme de pilotage (tableau de bord KPI) ont été conçus et mis en œuvre. L'objectif 2024 est qu'après une année à travailler dans cette nouvelle organisation, nous puissions encore améliorer les Value Chains et renforcer les processus et la collaboration. À cette fin, l'infrastructure financière et de coûts sera renforcée au niveau de la Value Chain afin de fournir une meilleure vision des résultats et un pilotage plus précis.

1. Value Chain commercial Lines NL

Pour permettre l'exécution de la stratégie North Star, une transformation a été initiée vers un modèle organisationnel de Value Chain (Chaîne de Valeur), organisé en fonction des segments de clientèle. Cette organisation a pour résultats une meilleure coopération, des responsabilités claires, une plus grande concentration sur le client et des délais d'exécution et de mise sur le marché plus courts.

A. Résultat du NPS

Allianz a, en 2023, considérablement amélioré le score NPS qui reflète la satisfaction des conseillers en assurance. Les mesures d'amélioration mises en place ont donc été couronnées de succès. Avec un score NPS de 9,9 Allianz est Loyalty

Leader sur le marché des entreprises. L'ambition fixée pour 2025 a donc été atteinte deux ans plus tôt. Ce score est principalement déterminé par la satisfaction des conseillers à l'égard de notre service dans le segment des entreprises de taille moyenne (MidCorp), dans lequel Allianz est un des chefs de file. Dans le segment des PME, Allianz a obtenu des résultats supérieurs à ceux du marché. Dans ce segment en particulier, Allianz investira dans l'amélioration des services et des portails afin de maintenir sa position de leader sur le marché des entreprises et de continuer à s'améliorer.

B. Méthode de travail - Squads

Dans le cadre de la transformation, l'ambition est également de travailler de manière plus agile. Pour aller plus loin dans cette voie, quatre équipes ont été créées, chacune avec son propre domaine d'expertise.

L'équipe « End-to-end Non Motor » s'est concentrée sur l'optimisation des processus à travers la chaîne, en rendant la charge de travail plus transparente et en adoptant une nouvelle façon de répartir le travail. Cela a permis d'améliorer de nombreux processus au sein des services de vente, de souscription et d'exploitation. En outre, la charge de travail est plus facile à gérer, ce qui a un effet positif immédiat sur l'expérience des clients et les délais de traitement des nouvelles demandes.

L'équipe « Croissance » a réussi à cartographier les initiatives de croissance et à quantifier les objectifs de manière plus précise. Cela a permis une meilleure compréhension de toutes les initiatives, de leur cohérence et a rendu l'effet des actions plus mesurable.

L'équipe « Small Fleet » s'est spécialisée dans l'augmentation des ventes du segment des flottes de 20 à 150 véhicules. Elle a travaillé sur trois piliers : le produit, le processus et

la proposition. Cela a permis d'améliorer les résultats en matière de nouvelles affaires et de fidélisation de la clientèle.

Enfin, l'équipe « Financial Lines » a renforcé notre position dans ce segment. Nous avons travaillé de façon transversale pour les Pays-Bas et la Belgique pour améliorer le processus de notre Broker Portal, mais également à raccourcir le délai d'exécution des devis sur mesure. Ceci en parallèle avec la nouvelle campagne de marketing où Allianz se positionne comme le partenaire numéro 1 des entreprises.

Compte tenu des résultats positifs de l'approche par squad en 2023, nous lancerons les squads suivants en 2024 :

- End-to-end Motor
- Churns - marché des PME
- Entreprises multinationales

Et nous poursuivrons le travail pour les squads Croissance et Petites flottes

C. Projets – Changing the company

En 2023, 24 initiatives/projets liés à la Value Chain Commercial lines NL ont été réalisés. Ces initiatives sont liées à des sujets tels que la proposition de secteur, la rétention et la croissance de notre portefeuille Commercial Motor, MIRA, l'amélioration de notre portail pour les courtiers et diverses améliorations techniques. Les avantages quantitatifs comprennent non seulement les recettes de primes et les économies de coûts, mais également une meilleure adéquation en termes de conformité juridique et de conformité aux normes du groupe.

Pour de nombreux projets, on parle d'une approche agile bottom up.

Le budget disponible pour 2024 est à peu près le même, et la Value Chain

entend l'utiliser au profit des clients/du chiffre d'affaires.

Outre les projets de la Value Chain, un nouveau partenariat avec ING Bank pour le segment des micro-PME a également été conclu. Un projet conjoint ING - Allianz Direct - Allianz Benelux a été lancé pour servir le marché des micro entreprises.

D. Opérations

Les développements suivants ont eu lieu dans le domaine opérationnel :

- Back-office : une importante migration de données vers Teams (basé sur le Cloud) a été achevée avec succès dans le but de continuer à assurer la continuité des activités..
- Retail policy servicing : pour les politiques des marques importantes (BMW), les interactions avec les clients en termes de courrier électronique ont été resserrées et les temps de réponse ont été optimisés, passant de 4 jours à 1 jour pour les courriels, de 90 secondes à 30 secondes pour le téléphone. Grâce à l'optimisation des processus et à la formation des employés, l'appréciation des clients a augmenté pour atteindre une note de 4,4 (Voice of the Customer Score). Un nouveau portail MyAllianz a été développé, qui permet aux clients d'accéder directement à l'aperçu synthétique de leurs assurances, à leurs documents importants (carte verte), de déclarer leurs sinistres de manière digitale et de suivre activement l'évolution du traitement.
- Commercial policy servicing : introduction de l'outil d'après-vente pour les PME pour le segment non Motor, qui nous a permis d'automatiser un processus manuel important afin de mieux servir nos intermédiaires, ce qui a notamment contribué à l'augmentation du taux de satisfaction Broker NPS. L'outil UBO a été mis en place pour faciliter le respect de la législation sur les sanctions économiques. Cet outil permet d'automatiser en grande partie le

processus global de sanctions. Pour aider nos agences de souscription au niveau du portefeuille de coassurance, un lien a été prévu pour le back-office entre e-ABS (VNAB) et Filenet (système de flux de travail central). Cela permet d'accélérer sensiblement les délais d'exécution. Pour les grandes flottes de leasing, les nouveaux partenaires commerciaux ont été automatiquement lus dans le système de back-office au cours du quatrième trimestre 23, ce qui a permis d'enregistrer les plaques d'immatriculation à temps auprès du RDW (registre national des immatriculations aux Pays-Bas).

- Paiements : pour les grandes flottes de leasing et les polices de marques (clients), nous avons automatisé le processus de recouvrement de la société de manière à ce que notre facturation corresponde aux directives de facturation de nos clients, ce qui nous permet d'offrir des solutions automatiques personnalisées. Il en résulte moins de travail manuel pour les employés du back-office des paiements, ce qui se traduit par une plus grande satisfaction des employés, moins d'erreurs et une plus grande orientation vers le client, contribuant ainsi positivement au NPS (Net Promoter Score).

E. Sinistres

Le secteur Claims (sinistres) souffre de la raréfaction des ressources qualifiées mais grâce à un certain nombre de mesures ciblées, nous avons réussi à maîtriser la pression exercée sur nos services sinistres et à bien servir nos clients.

En ce qui concerne les sinistres corporels, nous avons mis davantage l'accent sur un règlement rapide. Nous avons géré un nombre record de dossiers, tout en maintenant des réserves stables. Ce faisant, nous avons grandement bénéficié des algorithmes que nous avons mis au point pour prévoir les provisions pour

sinistres dans des dossiers relativement peu importants. Cela nous a également permis de gagner du temps, que nous réinvestissons à présent pour mieux servir nos clients et les victimes. Dans le même ordre d'idées, nous sommes également fiers d'avoir été récompensés par le National Personal Injury Hallmark, qui confirme le professionnalisme de nos activités et de notre service à la clientèle.

Grâce à la mise en œuvre d'une solution d'automatisation, les demandes d'indemnisation des dommages matériels de nos clients « business fair » (non Motor) peuvent désormais être réglées avec un investissement en temps très réduit. Nous utilisons ce gain de temps pour intensifier notre programme de responsables de sinistres (*schaderegisseurs-programma*). Dans le cadre de ce programme, nos spécialistes des sinistres rendent visite au client pour les sinistres à fort impact, en compagnie de l'intermédiaire. Cette démarche est très appréciée par nos clients, comme le montrent nos enquêtes de satisfaction. En 2024, nous étendrons notre programme d'automatisation des réclamations équitables aux déclarations de sinistres afin d'élargir encore notre service à la clientèle. En outre, à partir du 1^{er} juillet 2024, en collaboration avec nos collègues d'Allianz Direct et d'ING Bank, nous prendrons en charge la gestion des sinistres pour les indépendants et les entreprises du segment des micro-entreprises. Grâce à d'importants investissements dans l'automatisation et à une concertation intensive avec nos partenaires, nous aidons les clients à gérer leurs sinistres de manière optimale.

Le département Sinistres met tout en œuvre pour lutter contre la fraude et maintient une politique stricte de tolérance zéro à cet égard. L'année dernière, nous avons à nouveau obtenu de très bons résultats dans la lutte contre la fraude à l'assurance.

Au niveau du Benelux, nous avons vu le ratio de fraude (économies de fraude/ sinistres clôturés) atteindre 5,24 % supérieur à l'objectif de 4,7 %. Toujours en 2023, une large structure de communication et de consultation a été mise en place entre les équipes sinistres/agents de liaison fraude/underwriting et l'équipe des affaires spéciales. Un cours de formation à la recherche d'indices de fraude a également été suivi par un groupe diversifié de collègues des services des sinistres, de la souscription et des ventes. Il s'agissait d'apprendre à détecter les anomalies dans des cas pratiques concrets et à élaborer un plan d'action.

En 2023, le monde extérieur, mais aussi notre organisation, ont connu une inflation historiquement très élevée. Malgré cela, nous avons pu prolonger, à la satisfaction de toutes les parties, nos accords aux Pays-Bas avec notre panel habituel d'avocats, les cabinets d'experts en dommages corporels, les experts en matière de travail ainsi que nos partenaires carrossiers et réparateurs de pare-brise. Nous avons réussi à étendre notre réseau Topherstel à un partenaire majeur afin de pouvoir fournir le meilleur service possible à nos clients, même en ces temps difficiles.

F. Souscription

Au cours de l'année écoulée, nous avons fait de grands progrès dans l'optimisation des processus et des systèmes. Les processus ont été passés au crible dans le cadre du projet End to End et, pour l'assurance incendie, nous avons presque terminé la phase finale du système de souscription Mira. La poursuite de la spécialisation de nos départements a été menée en ne disposant plus d'un département de souscription générale mais de départements spécialisés (Property, Liability, Marine, Engineering et Motor) où l'ensemble de la chaîne, de la PME à la Midcorp, est couvert. Les initiatives mentionnées ci-dessus devraient se traduire

par un meilleur service à la clientèle, axé sur la rapidité et l'efficacité.

2. Value Chain Midcorp BE NPS

En 2023, nous avons poursuivi nos efforts pour renforcer notre position auprès de nos partenaires de distribution. Nous organisons une réunion annuelle avec nos courtiers MidCorp afin d'évaluer leur opinion sur nos services. Cette année encore, MidCorp a obtenu un NPS « au niveau du marché » auprès de ses courtiers. Mais notre score a augmenté de 14 points par rapport à l'année dernière. Sur la base de ces résultats encourageants, nous continuerons à nous concentrer sur le renforcement de nos relations et de notre coopération avec les courtiers en 2024. Notre but est de devenir Loyalty Leader.

Opérations

Au sein d'Operations MidCorp, de nouveaux progrès ont été réalisés en matière de prestation de services.

Les SLAs ont été améliorés et les temps d'attente (appels) sont restés inférieurs à une minute en moyenne tout au long de l'année.

Une grande attention a également été accordée à la formation et à l'éducation de tous les collaborateurs afin d'améliorer encore la qualité du service.

Grâce à l'amélioration des connaissances et à la coopération étroite entre tous, la charge de travail a diminué de manière significative cette année.

Claims

En matière de sinistres, la qualité, le délai d'exécution et l'expérience optimale du client sont des priorités absolues. Nos services Sinistres s'efforcent de gérer les dossiers de la manière la plus fluide possible. La formation, les améliorations informatiques et l'optimisation des processus en sont la base.

Toujours dans le domaine de la gestion des sinistres, nous évoluons de plus en plus vers des solutions sur mesure. Notre réseau de réparateurs et d'experts de haut niveau garantit une évaluation qualitative des dommages.

Les victimes d'accidents du travail peuvent suivre leur dossier via notre plateforme numérique « My Accident at Work » et les employeurs disposent de leur propre plateforme « Oasys » pour l'envoi de rapports et le suivi des dossiers en cours. Nous guidons et informons également les victimes sur leur retour au travail et, en collaboration avec l'employeur, nous examinons ce qui est encore possible de faire après un accident. Cela permet d'assurer la continuité de l'activité et, même après un accident, la victime reste en contact avec son lieu de travail, ce qui a un effet bénéfique sur son rétablissement.

Afin d'améliorer encore nos services, le programme « Voice of the Customer » a été lancé pour les services « Property » (biens), « Motor » (automobile), « Legal Assistance » (assistance juridique) et « Workplace Accident » (accidents du travail). Il s'agit de mesurer la satisfaction des clients sous la forme d'un score, avec la possibilité de donner son avis. Les premiers résultats sont en tout cas prometteurs et les commentaires que nous recevons nous aideront à déterminer nos prochaines améliorations.

Sales

L'équipe de vente MidCorp a été renforcée par l'arrivée d'un collaborateur supplémentaire afin de mieux cibler et servir nos courtiers MidCorp. Les résultats de l'enquête NPS montrent clairement que cela engendre un impact positif qui se traduit par un très bon score de la part des courtiers concernés.

Underwriting Midcorp

En 2023, nous nous sommes concentrés sur l'amélioration et l'automatisation des processus.

Nous avons amélioré le suivi des performances en introduisant des réunions d'information ainsi qu'une amélioration du tableau de bord kpi.

Le processus de formation a également été amélioré; un parcours modèle pour les nouveaux arrivants est désormais disponible sur la plateforme de formation Allianz.

De nombreuses initiatives ont également été prises dans le domaine de l'automatisation.

Pour Property, Engineering et Fleet, nous avons déterminé les produits éligibles au traitement STP. Sur la base de ces données, un processus d'automatisation a été lancé.

Nous sommes également fiers d'annoncer que notre outil de souscription Mira est entré en production pour le segment Property. Mira permet à nos souscripteurs de passer moins de temps à effectuer des contrôles administratifs et donc de consacrer plus de temps aux discussions avec les courtiers et à l'analyse des offres. En outre, le système soutient activement l'analyse technique et la tarification du risque proposé.

Mira sera également déployé dans d'autres branches en 2024.

Notes sur l'évolution des différentes branches

Fleet (Flottes de véhicules) : La transition vers les véhicules électriques augmente de manière exponentielle dans le segment des véhicules utilitaires, notamment en raison de la taxation moins intéressante des véhicules utilitaires ICE (Internal Combustion Engine) dotés de moteurs à combustion classiques. Cette transition entraîne également une forte baisse des émissions de référence (CO₂),

ce qui peut se traduire par une forte augmentation des frais de vente et d'administration (avantages en nature) pour les véhicules à moteur à combustion interne.

L'application de primes d'assurance correctes, notamment en raison de l'inflation élevée (inflation des sinistres), reste un défi permanent pour les assureurs étant donné que le marché reste encore très volatile et qu'il n'est pas toujours évident de pouvoir mettre en œuvre les augmentations nécessaires.

Dans la branche **Accidents du travail**, l'année 2023 a été marquée par un nouveau durcissement du marché. Des mesures ont été prises dans le portefeuille existant et les critères d'acceptation ont été renforcés. Des mesures similaires dans le passé récent nous ont permis, entre autres, de maintenir les résultats (S/P) 2023 à un bon niveau.

Property : le portefeuille Dommages a poursuivi sa tendance positive en 2023, présentant une croissance de 17 %. Cette croissance est due à la fois à des augmentations tarifaires qui ont pu être réalisées sur certains dossiers et à une forte augmentation du nombre de dossiers nouvellement souscrits. L'introduction d'un nouvel outil de souscription développé en interne, MIRA, basé sur l'IA, a largement contribué à cette croissance.

Contrairement aux années précédentes, nous avons été épargnés par les catastrophes naturelles majeures. De plus, grâce à l'assainissement du portefeuille et à la discipline de souscription appliquée ces dernières années, nous avons été en mesure d'afficher un bon ratio de sinistres et un bénéfice d'exploitation conforme aux prévisions. La qualité des risques et l'accent mis sur la prévention continuent de prévaloir.

Responsabilité civile : malgré des conditions de marché encore

incertaines, nous avons enregistré une solide croissance pour la deuxième année consécutive, et ce grâce à des efforts considérables et à la priorité accordée à une sélection rentable. Cette croissance se reflète dans les branches RC générales ainsi que dans les branches Responsabilité professionnelle, D&O et Cyber. Dans le même temps, la rentabilité du portefeuille a été consolidée.

Le portefeuille **d'Assurance technique** a connu une croissance, principalement grâce à l'assurance tous risques construction et à l'assurance responsabilité civile professionnelle. Les résultats de tous les produits ont évolué positivement.

Le portefeuille **Maritime** a quant à lui connu une forte croissance en raison de l'augmentation des prix des matières premières. Les résultats restent stables et bons.

Les projets

Les projets Midcorp sont structurés en trois programmes principaux : Productivité, Croissance et Excellence technique.

Dans le domaine de la productivité, un certain nombre d'améliorations et de corrections ont été apportées à nos outils de gestion existants et un nouveau robot sera utilisé pour automatiser les tâches répétitives. Les préparatifs pour la communication de nos données de flotte dans le cadre du projet sectoriel 'Proof of Insurance' ont également été achevés.

Dans le cadre du levier de croissance, les équipes du Data Office ont développé un outil de visualisation qui permet à nos clients d'obtenir des informations directes sur la sinistralité de leur flotte afin qu'ils puissent prendre des mesures préventives.

Enfin, le levier de l'Excellence Technique nous a permis d'améliorer les données utilisées pour la

tarification de nos flottes, et d'optimiser notre outil de tarification en Property.

3. Value Chain Retail/ Particuliers et PME en Belgique/PME BE

Tant le portefeuille des particuliers que celui des PME a connu une année stable, comme le montrent les chiffres. Nous donnons ci-dessous un peu plus d'informations sur le taux de services associé au score NPS des courtiers et clients finaux. Ces deux scores ont augmenté.

A. Service Operations

Dans le domaine des **opérations pour les particuliers**, de nouvelles mesures ont été prises en matière de prestation de services. Les SLAs ont été améliorés et les temps d'attente sont restés inférieurs à une minute en moyenne tout au long de l'année. En outre, la toute grande majorité des documents entrants ont été traités dans les délais fixés. Une coopération très étroite entre nos collaborateurs a permis de stabiliser la charge de travail. Une grande attention a également été accordée à la formation et à l'éducation de tous afin d'améliorer encore la qualité du service.

Au sein de l'**activité PME** (souscription et gestion), des efforts ont à nouveau été déployés pour améliorer le niveau de connaissance de notre personnel. De plus, des mesures ont été prises pour optimiser le service et nos bons résultats opérationnels démontrent que nous sommes sur la bonne voie.

L'équipe chargée des relations financières a à nouveau réalisé de bonnes performances cette année, tant en termes d'accessibilité téléphonique que de traitement des documents entrants. Nous avons offert aux clients une nouvelle option de paiement via Doccle et clarifié notre processus de recouvrement.

B. Service Claims

Dans le domaine des **Sinistres**, la qualité, le délai d'exécution et une expérience client optimale sont des priorités absolues. Nos services Sinistres s'efforcent de traiter les dossiers d'indemnisation de la manière la plus fluide possible. La formation, les améliorations informatiques et l'optimisation des processus en constituent la base.

Dans le domaine de la **gestion des sinistres**, nous évoluons également de plus en plus vers des solutions sur mesure. Grâce à de nouveaux partenariats, nous permettons aux assurés de faire réparer les dommages en nature. Notre réseau de réparateurs et d'experts de haut niveau garantit une évaluation qualitative des dommages.

En Belgique aussi, Allianz a amélioré son offre de service pour les groupes de clients Particuliers et PME. Divers projets ont été lancés et menés à bien pour rendre le service plus efficace. L'élément central a été une coopération plus étroite entre les différents services. Ces améliorations ont été conçues et mises en œuvre par des équipes interdépartementales.

C. Organisation et projets

Nous avons mis en place trois Squads (brigades) : Mobilité, Non-motor et Expérience client/courtier.

Le squad **Mobilité** se concentre sur l'amélioration de tous les produits et services liés à la mobilité. Il est composée de représentants de tous les départements.

Le squad chargé des **véhicules non motorisés** a pour mission d'améliorer tous les produits et services liés à l'incendie et à la responsabilité civile. Il est également composé de représentants des différents services.

Le squad **Clients/Courtiers** a pour mission d'améliorer toutes les questions générales relatives à l'échange

d'informations avec les courtiers ou les clients finaux. Cela peut inclure l'organisation de webinaires et la mise à jour des informations sur notre site web. L'équipe travaille à la numérisation de diverses questions.

Pour résumer, nous pouvons rassembler toutes les améliorations apportées par les équipes en 2 thèmes centraux : la numérisation et l'amélioration des produits et de la gestion du portefeuille.

D. Numérisation

Au début de l'année 2023, le Scan Risques et Assurances a été introduit sur le marché. Les PME peuvent l'utiliser pour obtenir un premier aperçu des assurances nécessaires et des assurances recommandées, après quoi elles peuvent souscrire leur(s) assurance(s) auprès d'un courtier.

Tout au long de l'année 2023, des efforts considérables ont été consacrés à l'outil « My portfolio overview », qui permettra aux courtiers d'avoir une vue d'ensemble des contrats en cours et des documents y afférents. Un déploiement sur le marché est prévu au cours du premier semestre 2024.

Nous préférons également travailler autant que possible de manière numérique pour la gestion des sinistres. La déclaration de sinistre dans un format convivial peut être envoyée par voie digitale dans tous les services. Nos gestionnaires de sinistres répondent par la même voie afin de faciliter le traitement fluide des dossiers sinistres.

E. Amélioration des produits et gestion du portefeuille

Product Home Plan

En décembre 2022, nous avons lancé la version remaniée de notre Home Plan (assurance incendie pour les particuliers), que nous avons également étendue à nos clients existants au cours de l'année 2023.

Dans cette version remaniée, nous suivons l'évolution des besoins des clients et les réalités du travail hybride ainsi que la transition environnementale et sociale. Nous pensons aux panneaux solaires, aux bornes de recharge, aux batteries domestiques et aux bureaux à domicile. De plus, les véhicules électriques/hybrides des clients sont également inclus par défaut dans la couverture « Effets de l'électricité » s'ils vivent à l'adresse assurée et que leur contenu est assuré auprès d'Allianz.

Grâce à une coopération plus étroite avec Allianz Assistance, il a également été possible d'offrir une couverture assistance très large, même pour des éléments traditionnellement non assurés dans une police incendie (par exemple, l'intervention rapide d'un réparateur en cas de panne de chauffage, d'eau chaude ou d'eau potable à la suite d'un événement imprévu non assuré).

F. Product Motor

En mars 2023, nous avons encore étendu nos conditions générales Car Plan (assurance des véhicules de tourisme). Ces extensions ont été mises en production à partir du 27 mars 2023 et, au cours de l'année 2023, nous les avons déployées auprès de nos clients existants. De plus, nos conditions générales actualisées s'appliquent désormais également aux camionnettes.

Ces conditions générales actualisées tiennent compte du fait qu'un nombre toujours plus important de clients optent pour un véhicule d'occasion, que ce soit à cause des pénuries ou des problèmes de livraison rencontrés avec les véhicules neufs. C'est pourquoi nous avons lancé la formule Gold 12 pour les véhicules de moins de 3 ans. Grâce à cette formule, il est possible de ne pas perdre de valeur sur un véhicule d'occasion acheté (âgé de 3 ans maximum) pendant 12 mois.

Afin de simplifier encore notre processus de souscription pour les clients, ceux-ci ont désormais le choix d'assurer leur véhicule en Omnium ou en mini Omnium (Bradinaglas) sur la base de la valeur catalogue ou de la valeur facture. Si la valeur de la facture est choisie, il n'est plus nécessaire de fournir la valeur du catalogue. En outre, les clients peuvent désormais assurer leur véhicule jusqu'à 5 ans d'âge en valeur de facturation.

Sur la base d'une analyse comparative avec le reste du marché, nous avons également simplifié nos mesures de souscription contre le vol.

Tarif Car Plan

En mars 2023, nous avons lancé un nouveau tarif pour les voitures particulières. Ce tarif nous permet, entre autres, d'être plus compétitifs pour les voitures de société sans conducteur désigné, et également dans le segment des voitures d'occasion. Cela renforce également le lancement de notre nouveau Gold 12.

Nous avons également lancé un nouveau tarif véhicules utilitaires basé sur l'activité industrielle selon le code NACE de l'activité principale de l'assuré. Cela nous permet de nous concentrer davantage sur les segments dans lesquels nous voulons croître plus fortement.

Proposition 'Conduite électrique'

La conduite électrique est la mobilité de demain. L'Union européenne et notre gouvernement ne laissent planer aucun doute à ce sujet et encouragent vivement les automobilistes à rouler à 100 % sans émission. Allianz a pris ses responsabilités dans ce domaine en proposant son assurance automobile à des tarifs attractifs. Avec notre assurance auto optimisée Car Plan, nous répondons encore mieux aux besoins des clients en matière de voitures électriques. De plus, avec notre assurance habitation Home Plan, nous offrons un complément parfait, puisqu'elle

assure également l'infrastructure de recharge de la voiture électrique et d'autres installations durables.

G. Propositions sectorielles pour les PME

Pour mieux répondre aux besoins des PME, et conformément à la stratégie de croissance des PME de North Star, nous avons élaboré des propositions sectorielles en 2023 pour des secteurs d'activité spécifiques.

Les deux premiers secteurs, à savoir le commerce de détail et le commerce de gros ont été lancés en 2023 et la proposition sectorielle pour le secteur ICT sera lancée début 2024. En 2024, cette approche du marché sera élargie à d'autres propositions sectorielles. À l'appui de ces propositions, Allianz offre aux PME un aperçu de leurs risques grâce à l'Allianz Risk and Insurance Scan. Les études montrent que les PME, les professionnels indépendants et les professions libérales sont conscients des contrats d'assurance qu'ils ont souscrits, mais ne savent pas toujours si ils sont suffisants pour répondre à leurs besoins et à leurs obligations. Ce scan a permis à Allianz de décrocher le trophée Decavi de l'innovation 2023.

4. Value Chain Retail NL

Des changements ont eu lieu dans le secteur Retail aux Pays-Bas en 2023. Comme annoncé en 2022, 2023 a été l'année du projet Oneface. L'objectif de Oneface était de résoudre le conflit de canaux sur le marché néerlandais entre Allianz Direct et Allianz Benelux, en plus d'initier la croissance. Nous avons démarré en janvier avec le lancement du nouveau quote & buy flow pour les assurances voyages et les tests utilisateurs pour les autres produits. Après un lancement réussi du portail et de l'administration, toute la palette de produits a été lancée en mai, le produit automobile étant le plus important. Après cette étape, les préparatifs de la migration ont commencé. De plus, ± 1500 intermédiaires ont été

familiarisés avec le portail. Cette opération a débuté en septembre et a conduit au lancement de la plateforme ABS.

Outre la migration technique susmentionnée, deux migrations manuelles ont été effectuées. L'une pour les demandes d'indemnisation et l'autre pour le produit d'aide juridique. Ces deux migrations ont également été achevées avant la fin de l'année.

5. Value Chain Retail Life & Health BE

L'année 2023 s'est caractérisée par une légère croissance de l'encaissement : + 0,7 % par rapport à 2022. Le montant total de l'encaissement a atteint € 563 millions en 2023 contre € 558 millions en 2022. L'activité dans les **produits d'investissement** en primes uniques a cru : +5,8 % par rapport à 2022 pour atteindre € 309 millions dont 37 % ont été réalisés en Branche 21, soit pratiquement le double de ce qui a été réalisé en 2022. Cette forte croissance de l'encaissement en Branche 21 s'explique en raison de la hausse des taux d'intérêts qui a permis d'annoncer un rendement très attractif pour les produits de gamme des Invest for Life (Dynamic) 3A. En contrepartie, les investissements en Branche 23 ont continué à décroître : - 30 % par rapport à 2022. Clairement, la volatilité des marchés actions en 2023 et leur faible performance au cours des 3 premiers trimestres ont incité les investisseurs à se tourner vers des placements présentant une plus grande sécurité, au détriment d'un rendement potentiellement plus élevé sur le long terme.

Compte tenu de ce contexte et de la forte hausse des taux d'intérêts observée en 2022, Allianz a donc décidé de remettre le focus sur les produits d'investissement de la branche 21 : ces produits ont permis de récolter un montant de € 114 millions soit 20 % de l'encaissement total.

La collaboration établie il y a 5 ans avec la banque Crelan a de nouveau contribué fortement à l'encaissement, même si l'on a constaté une baisse de leur part dans les produits d'investissement d'Allianz : 50 % en 2023 contre 60 % en 2022. Cette diminution s'explique par des causes exogènes à Allianz.

Le nombre de nouveaux contrats réalisés dans les **produits Prévoyance** à primes périodiques a augmenté par rapport à 2022 (+12,9 %). Si l'on observe une croissance généralisée des nouvelles affaires dans les différents cadres fiscaux des différents piliers, la croissance la plus importante est observée dans l'Épargne à Long Terme (+56 %) et la PLCI (+23 %). C'est probablement l'évolution attendue de la législation relative à l'Épargne à Long Terme qui est à l'origine de cet engouement pour ce cadre fiscal du 3^e Pilier. En termes d'encaissement, malgré un nombre de nouveaux contrats plus important, on observe une stabilité des primes globales par rapport à 2022 (+1 %). Ceci s'explique par une forte diminution des primes moyennes en EIP, tant des primes périodiques qu'uniques : -17 % par rapport à la prime moyenne de 2022. Elle résulte de la nouvelle règle des 80 % décidée en 2022 qui limite le financement des capitaux retraites dès l'année fiscale 2021.

Ainsi, l'encaissement réalisé sur l'ensemble du portefeuille dans les contrats Prévoyance est inférieur à celui de 2022 (-4,85 %).

En **Vie Investissements**, Allianz a toujours le souci de satisfaire les courtiers et les conseillers financiers indépendants qui sont à la recherche de solutions d'investissement diversifiées, dynamiques, offrant des rendements potentiellement plus élevés ainsi que des outils adaptés.

En termes de solutions d'investissement liées à des fonds de la branche 23, Allianz propose

Allianz Actinvest, Allianz Excellence (Plan) et Allianz Xclusive Perspective qui, grâce au large éventail de fonds d'investissement, offrent aux courtiers une marge d'appréciation et des conseils qui correspondent à la situation et aux besoins personnels de leurs clients.

Pour le produit **Allianz Excellence (Plan)**, Allianz a poursuivi le développement de l'offre avec de nouveaux fonds provenant de différents partenaires : outre l'intégration des 7 fonds **d'Allianz for a Better World**, 11 nouveaux fonds ont été ajoutés, dont un fonds MSCI World Index Tracker. Ces fonds investissent dans des thèmes prometteurs tels que le climat, l'environnement, la santé et l'intelligence artificielle et offrent la possibilité d'investir dans de nombreuses zones géographiques. Le produit Allianz Excellence se compose désormais de 53 fonds, dont certains tiennent compte de caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Allianz Benelux N.V. a donc classé ce produit sous l'article 8 SFDR.

Le produit Allianz Xclusive Perspective est un nouveau produit lancé en octobre 2023. Il s'adresse à une cible ayant un potentiel d'investissement plus élevé, clientèle privilégiée des conseillers spécialisés en investissement. Pour répondre à leurs besoins, ce produit offre une large gamme de 54 fonds, auprès de 21 gestionnaires de fonds, dont l'expertise mondiale n'est plus à démontrer. Outre cette solution d'investissement polyvalente et bien équilibrée qui permet de contrôler le risque pris pour une meilleure performance, l'investisseur bénéficie également d'un « prix attractif » en termes de frais de gestion et de droits d'entrée qui optimisera la performance de son investissement : Allianz est en effet constamment à la recherche d'une amélioration de la « value for money » pour le client.

Parallèlement au développement de la gamme de produits et de fonds, Allianz a poursuivi le renforcement de la transparence en matière de gestion des risques envers ses clients. Ainsi, notre centre de documentation comprend désormais toute la **documentation précontractuelle liée à la réglementation liée à la finance durable (SFDR)**. Ce dossier d'information contient toutes les informations relatives à l'intégration des risques liés à la durabilité dans leur processus de décision en matière d'investissement, ainsi que des informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales des options d'investissement proposées au sein des produits qui leur sont proposés.

En termes de solution d'investissement de la branche 21, Allianz a renforcé la promotion de la solution mise en place durant le dernier trimestre 2022, **Allianz Invest for Life3A My Future**, qui offre la possibilité d'investir à un taux d'intérêt garanti de 0,5 %. À cette fin, Allianz a mis tout en œuvre pour profiter des opportunités de marché dans sa gestion financière et a pu très rapidement communiquer à ses courtiers sur son intention de délivrer un rendement très attractif pour la gamme des produits liés aux fonds cantonnés d'Invest for Life (Dynamic) 3A. Cette perspective de recevoir un rendement attractif a eu incontestablement un impact positif sur le volume de primes récoltées dans ce produit.

Toutes ces solutions sont implémentées dans **ProLink Life Investment**, notre plateforme de souscription et de gestion, mise à la disposition des courtiers. Pour rappel, ce logiciel permet au courtier de saisir toutes les données, y compris les éléments requis pour les contrôles anti-blanchiment, FATCA et CRS, et d'émettre l'offre ou le contrat.

Dans un souci d'amélioration continue des outils mis à la disposition des courtiers, l'année 2022 avait vu

le lancement du **projet Bridge** pour poursuivre et accélérer la modernisation des solutions ProLink Life. Il devait s'appuyer sur des solutions locales qui permettent une transition en douceur vers des outils modernes et intégrés, tant pour le courtier que pour le client.

Dans ce cadre, l'année 2023 a été une année de transition dynamique, pendant laquelle tout a été mis en œuvre pour définir avec nos courtiers les contours du nouvel outil, grâce à une collaboration enrichissante et une expérience client exceptionnelles. Plusieurs réalisations importantes ont été faites :

- Nous avons inauguré la première phase du projet Bridge. Avec la plateforme standard de gestion Pension & Protection et Investissement. Bridge deviendra progressivement l'unique outil de gestion en assurances des particuliers pour nos courtiers. Grâce à cette mise à jour, nous pourrions offrir une expérience utilisateur encore plus fluide et efficace.
- Nous avons instauré une collaboration étroite avec nos courtiers grâce au **Broker User Club**. Cette plateforme d'échange d'idées et de partage de bonnes pratiques renforcera notre relation avec nos partenaires. Ensemble, nous pourrions anticiper les besoins du marché et développer des solutions innovantes pour nos clients communs.
- Nous préparons activement le lancement du nouveau portail courtier **Allianz Life Portal**, qui sera dévoilé dès le premier trimestre 2024. Ce portail sera doté de fonctionnalités avancées et d'une interface conviviale, permettant aux courtiers d'accéder facilement aux informations, de gérer leurs contrats et de suivre leurs activités en un clin d'œil.

Outre ces développements en termes de produits et d'outils, la production de 2023 a été soutenue par plusieurs **actions de marketing** à différents

moments de l'année. Elles visaient aussi bien les nouvelles affaires que les versements supplémentaires sur les contrats en cours. Des séances d'informations et d'échanges sur les produits et les nouveautés ont également eu lieu lors des « Allianz Days », jours de rencontre avec les courtiers.

En **Vie Prévoyance**, Allianz a capitalisé sur son offre actuelle **Plan for Life +** et sur le concept **LifeCycle**. Le LifeCycle offre aux clients une tranquillité d'esprit grâce à la réduction automatique des expositions risquées en fonction de la durée restante tout en étant transparent sur l'allocation d'actifs.

Afin de compléter l'offre et de proposer désormais toutes les fiscalités au travers des 3 Piliers, nous avons préparé l'intégration dans le produit Plan for Life + d'une nouvelle possibilité au sein du 4^e Pilier : elle permet aux sociétés (personnes morales) de conclure un contrat d'assurance individuelle, appelé « Corporate Investment ». Ce contrat d'investissement a pour objectif de réaliser des bénéfices au profit de la personne morale, preneur du contrat.

Si les développements en 2023 ont été volontairement limités pour se focaliser sur les produits d'investissement, 2024 sera une année très importante pour la **Vie Prévoyance**. Plusieurs projets ont en effet été initiés à différents niveaux : une amélioration des couvertures de risques, un élargissement des modes de placement et une révision de la tarification.

Enfin nous allons également revoir en profondeur notre offre en **décès pur**, telles que les assurances temporaires et solde restant dû.

Pour relever tous ses défis en termes de développement, atteindre ses ambitions et continuer à croître, Allianz a décidé d'adapter son organisation en 2023. Cette nouvelle organisation facilite la collaboration entre

chaque département. Au sein de la **Value Chain** différentes brigades ou « **Squads** » ont vu le jour au mois de juin afin d'accélérer nos processus décisionnels.

- **Squad Investment and Pension&Protection** pour la simplification et l'automatisation des processus ainsi que la création de la valeur à toutes les étapes du parcours client et courtier ;
- **Squad CX/BX** afin de dépasser et anticiper les attentes de notre client/courtier à chaque interaction avec nous et créer une relation de confiance à long terme avec eux ;
- **Squad Bridge project** a pour but de suivre les développements liés à ce projet et définir les grandes étapes du projet ;
- **Squad Support** pour promouvoir la Value Chain à travers l'entreprise et être pris en exemple en termes de synergie d'équipe et de partage de connaissances entre nos collaborateurs.

Operations Vie et Santé

En 2022, d'importants changements opérationnels et organisationnels ont eu lieu en raison du départ à la retraite de collaborateurs expérimentés et du lancement de notre plateforme d'investissement SAAS Life.

L'année 2023 a été dominée par la consolidation, avec une direction proche du terrain fournissant des conseils quotidiens pour accroître l'engagement des employés.

C'est aussi l'année où les divisions opérationnelles Life Retail et Life Employee Benefits ont été fusionnées en une seule division Life Operations pour la Belgique. Cette fusion a été conçue pour favoriser une plus grande synergie et une meilleure collaboration entre les différentes équipes.

Cette transformation continue repose sur quatre piliers fondamentaux :

les personnes, la communication, les processus et les opérations.

Grâce aux efforts de tous les employés, les niveaux de service ont continué à s'améliorer dans tous les domaines.

Notre activité de souscription passe par le contrôle de la conformité de 1^{er} ligne, dont la cellule dédiée à cette fin au sein du département des opérations a été renforcée au cours de l'année pour continuer à assurer un niveau adéquat de conformité d'une part et une gestion de la souscription dans des délais compétitifs d'autre part.

Dans le domaine des investissements, nous avons élaboré un plan d'action interdépartemental (opérations/ produits/commercial) couvrant de nombreux aspects de nos activités et opérations.

Des initiatives communes de formation et un alignement plus systématique entre les départements ont été décidés afin de répondre au mieux aux attentes de nos courtiers et de nos clients tout au long de la Value Chain.

Notre équipe Pension & Protection a maintenu son niveau élevé de réalisation des objectifs en termes de niveaux de service, malgré quelques changements significatifs, notamment en ce qui concerne la règle des 80 %, qui a eu un impact opérationnel important sur le marché.

Enfin, l'équipe Paiement a également vu son niveau de service s'améliorer de manière significative, et en particulier le niveau de qualité délivré, grâce à une révision approfondie des processus et de la méthodologie. Ces révisions ont plus particulièrement concerné les partenaires commerciaux privilégiés avec lesquels nous réalisons un volume d'affaires important.

Ces améliorations se sont traduites par une diminution sensible du nombre de plaintes fondées.

SAAS Life :

Le projet Bridge, qui vise à professionnaliser et à améliorer la gestion du portefeuille Private Life, a été lancé en 2022.

En 2023, nous avons poursuivi le développement de notre plateforme dans le cadre de ce programme. Nous avons lancé un club d'utilisateurs composé de courtiers partenaires sélectionnés afin de recueillir leurs commentaires pendant les phases de développement. Cette approche nous permet de garantir une expérience optimale pour tous les courtiers lors de la mise en œuvre de notre nouvelle plateforme.

Les premiers éléments entreront en production au premier trimestre 2024 et se poursuivront tout au long de l'année 2024.

L'une des principales nouveautés est la mise à disposition d'un portail client en 2024, sur lequel les clients pourront consulter l'ensemble de leurs contrats Vie et, plus particulièrement, l'évolution de leurs réserves par fonds sur une période donnée. Parallèlement, nous continuons à investir dans l'amélioration des outils de gestion pour les courtiers.

Nous avons également beaucoup travaillé le reporting opérationnel afin de suivre et d'ajuster les charges de travail, de maintenir la qualité prévue dans nos exigences (SLA) et d'augmenter la productivité des différentes équipes. Nous avons continué à développer des initiatives de dématérialisation, faisant un premier pas vers une communication plus numérique non seulement avec nos courtiers, mais aussi avec nos clients.

Enfin, nous avons accordé une attention particulière aux plans d'action visant à accroître la satisfaction des

employés, avec comme résultat positif une nouvelle augmentation de nos résultats dans l'enquête annuelle AES, enquête interne qui mesure le degré de satisfaction des employés sur de nombreux paramètres.

6. Value Chain Employee Benefits BE

A. Activités

En 2023, nous avons continué à développer notre offre de produits dans le domaine des Employee Benefits (Assurances de groupe). Outre le produit CDC (Collective Defined Contribution) nous avons travaillé à la réouverture de notre produit Branche 21 au 1^{er} janvier 2024. Cette réouverture est une réponse à la hausse des taux d'intérêt tout au long de l'année 2023 et à la forte demande de nos clients et courtiers.

Nous avons continué à nous concentrer sur la simplification de l'expérience client dans le contexte de la performance à long terme. Notre objectif reste le même : maintenir le contact direct avec nos affiliés par le biais de cette plateforme et accroître l'interaction numérique, tout en améliorant la satisfaction de nos clients.

Alors qu'une **réorganisation** opérationnelle a eu lieu en 2021 et 2022 en Employee Benefits, 2023 aura été l'année de la stabilisation en offrant une gamme de services étendue aux clients et aux courtiers. À titre d'exemple, nous avons à nouveau obtenu d'excellents résultats en matière de déclarations DB2P : plus de 99,8 % des déclarations ont été déposées dans les délais prescrits, c'est-à-dire avant la fin du mois d'août.

Cette évolution positive de la qualité du service s'est traduite par une diminution du nombre de plaintes, notamment en ce qui concerne les délais de paiement des prestations. Mais aussi par une amélioration de la perception

des courtiers, au travers d'entretiens ou de notre enquête NPS.

B. EB 2.0 :

Au sein de l'unité Employee Benefits, une trajectoire générale a été définie, qui comporte un certain nombre de volets :

- Commercial : expansion complète de nos propositions de produits.
- Servicing & Tooling : l'objectif est d'améliorer ces deux composantes dans tous les domaines. Ce volet comprend également une forte composante numérique. L'objectif est de faciliter la tâche de nos clients (conseillers, employeurs et leurs (anciens) employés).
- Juridique : Il est évident qu'Allianz doit se conformer à toutes les législations pertinentes. Le marché belge des pensions va connaître l'application de nouvelles législations dans les années à venir. Il a donc été décidé d'en faire un suivi continu en raison de l'impact que ces législations auront sur tous les processus et toutes les communications.

Politique & gestion des placements

1. Les marchés financiers en 2023

L'année de la normalisation

La politique monétaire a été le fil conducteur de l'année boursière 2023. La flambée soudaine de l'inflation a dû être stoppée de manière décisive par une politique restrictive qui était déjà en place en 2022. Cette politique s'est poursuivie sans relâche en 2023, ce qui a entraîné la volatilité des marchés obligataires, mais les récessions redoutées en Europe et aux États-Unis ne se sont pas matérialisées et les marchés boursiers ont tenu bon. Au cours du dernier trimestre, principalement alimentés par les baisses de taux d'intérêt attendues en 2024, les marchés boursiers ont rebondi de façon

spectaculaire. L'indice de rendement total de l'Euro Stoxx 50 (dividendes inclus), la capitalisation boursière des 50 plus grandes entreprises de la zone euro, a terminé sur une performance annuelle de 23,21 % (indice SX5E) et le S&P 500, un indice comparable pour les États-Unis, a même surperformé avec 26,26 % (indice S&P Total Return). Après la mauvaise année boursière de 2022, le marché a connu une belle reprise en 2023.

Malgré l'inversion de la courbe des taux, qui est largement perçue comme un signe potentiel d'un ralentissement économique, l'économie mondiale a fait preuve d'une résilience remarquable. En Belgique, la récession redoutée ne s'est pas matérialisée en raison de la forte demande intérieure, plus principalement de l'augmentation des investissements des entreprises. Du fait de l'indexation automatique des salaires et de la forte augmentation des prix de l'énergie, les entreprises ont choisi d'investir dans la numérisation, l'automatisation et l'écologisation des processus de production, malgré l'augmentation des taux d'intérêt. De plus, les stabilisateurs automatiques ont permis de maintenir le pouvoir d'achat et la consommation.

La résilience du marché boursier s'explique principalement par l'excellente performance du secteur technologique, portée par l'engouement pour l'intelligence artificielle. Les « 7 magnifiques », c'est-à-dire les 7 plus grandes sociétés informatiques cotées en bourse aux États-Unis, ont enregistré une performance annuelle combinée de plus de 100 % l'année dernière. La meilleure performance a été réalisée par Nvidia avec une performance de 239,87 %. Chat GPT, ou plutôt la technologie qui l'entoure, a pris le monde d'assaut.

En mars, la sonnette d'alarme s'est déclenchée lorsqu'une panique bancaire a eu lieu à la Silicon Valley Bank (SVB) aux États-Unis. Les marchés

boursiers ont ouvert dans le rouge et les craintes d'une crise bancaire étaient imminentes, mais la FDIC (Federal Deposit Insurance Corporation) a réagi rapidement pour protéger tous les déposants touchés. La mauvaise gestion de la SVB ne s'applique pas à l'ensemble du secteur, devenu plus solvable depuis la crise financière de 2007-2008. En fin de compte, cela s'est avéré être un bon moment pour acheter. À cette époque le mauvais élève européen Crédit Suisse a fait l'objet d'une reprise par UBS à l'initiative et sous la haute surveillance des autorités monétaires suisses.

Juste avant l'été pour la Fed, et juste après pour la BCE, la dernière hausse des taux d'intérêt a été mise en œuvre. L'objectif principal de stabilité des prix des banques centrales a été atteint. L'inflation belge n'était que de 0,36 % en octobre 2023, contre 12,27 % en octobre 2022 (source : Bureau du Plan). Ce constat réjouissant a fait rebondir le marché boursier. Par exemple, le taux d'intérêt belge à 10 ans a chuté de manière spectaculaire, au grand soulagement des sociétés immobilières réglementées, qui ont tout de même pu clôturer l'exercice sur une note positive avec une performance annuelle de 5,24 % (indice de rendement total). L'or se comporte traditionnellement bien dans un contexte inflationniste, terminant en hausse de 9,32 % en Euro (Xetra-Gold).

2023 a donc été l'année de la normalisation et elle devrait se poursuivre en 2024. Dans l'ensemble, le choc des taux d'intérêt a été bien digéré et les marchés obligataires et boursiers ont renoué avec une solide performance. Cependant, les turbulences géopolitiques n'ont pas encore disparu de la scène mondiale. Avec de nouvelles tensions au Moyen-Orient et la guerre en Ukraine, elles restent aux frontières extérieures de l'Europe. Ces conflits, conjugués à une année électorale importante aux États-Unis,

en Europe et en Belgique, donneront le ton en 2024. Il restera à voir comment les marchés vont gérer cela.

2. Stratégies d'investissement en 2023

Vie GP et P&C

2023, comme 2022 s'est à nouveau caractérisée par énormément de volatilité sur les taux, sur les actions et sur les devises. L'année s'est finalement terminée sur une note extrêmement positive avec près de 20 % de hausse de l'indice mondial des actions et une baisse significative des taux sur les derniers mois de l'année ramenant ceux-ci au niveau le plus bas de l'année alors qu'ils étaient au plus haut à mi-octobre. Cette chute exceptionnelle des taux longs tient à la conviction des marchés financiers que la hausse des taux des banques centrales (FED – BCE – BOE) est derrière nous, la question du timing de la baisse étant la variable de volatilité qui devrait dominer l'année 2024.

Cette chute importante des taux a relancé le marché des sociétés immobilières réglementées qui avait atteint un plus bas à -21 % fin octobre (price index) et termine l'année inchangé après une remontée spectaculaire. La valeur boursière de ces titres était à ce moment exagérément décotée par rapport à la Net Asset Value (NAV) des immeubles en portefeuille avec parfois des décotes proches de 50 %. Le lancement d'une Offre Publique d'Achat (OPA) sur la valeur Intervest Offices and Warehouses début octobre par le gestionnaire américain de fonds alternatifs côté TPG Capital à un prix de 21 € cash, très proche de la NAV de la société a contribué à cette prise de conscience des opportunités de marché à ces niveaux bien que la chute des taux ait été le moteur principal.

Grâce à cette reprise, nous n'avons pas dû prendre de réductions de valeur trop importantes en comptabilité locale et nous avons profité

de cette embellie pour réduire nos positions notamment en Intervest Offices and Warehouses, qui était une position importante dans nos portefeuilles. L'OPA dont le prospectus approuvé par la FSMA n'était pas encore disponible à fin d'année était soumise à des conditions spécifiques dont l'obtention de la majorité du capital et des baisses limitées soit de l'indice Bel20 (indice de référence des actions belges) soit de l'indice EPRA Europe (indice des valeurs immobilières cotées en Europe). Vu ces incertitudes, nous avons réduit de moitié notre exposition sur cette valeur dans la foulée de l'annonce de l'OPA.

Concernant les actions, nous avons vendu tous les fonds soumis à la règle du « fair value through P&L » en IFRS 9 impactant directement le compte de résultat et opté pour un mandat avec notre gestionnaire AGI orienté vers un haut rendement sur dividende et un benchmark européen hors assurances. Cela signifie que nous avons pris les pertes sur l'arbitrage en comptes locaux alors que pour le nouveau mandat, l'impact en IFRS 9 passera par les fonds propres (OCI = Other Comprehensive Income).

Le dollar US versus Euro a perdu 3 % sur l'année passant de 1,0705 à 1,1039 mais avec de fortes fluctuations intra-période : un plus haut à 1,04 USD par Euro et un plus bas à 1,12. Le plus haut a été atteint fin septembre à l'époque où la tension sur les taux américains était la plus forte et nous avons de façon opportuniste décidé de couvrir progressivement le risque de P&L pour la fin de l'année vu notre exposition de 120M d'actifs directement investis en USD.

La réduction de l'exposition en fonds obligataires (essentiellement Pimco) entamée en 2022 a été finalisée pour les portefeuilles importants et nos réinvestissements se sont effectués via des mandats avec notre asset manager AGI notamment en obligations des pays émergents et en

obligations à haut rendement. Pour la partie obligations marchés émergents, 50 % des actifs sont investis en USD, ce qui explique notre exposition plus importante en USD.

L'évolution négative de la valeur des fonds immobiliers non cotés a eu un impact majeur sur notre résultat IFRS plus particulièrement en P&C. Ces fonds n'avaient pas suivi la chute des valeurs immobilières cotées en 2022 et ont donc réagi avec retard, impactant significativement notre résultat de façon inattendue. Coté impact positif, nous avons profité au niveau de l'activité accidents du travail d'une inflation européenne nettement plus élevée que l'inflation belge. En effet, les passifs sont indexés sur l'indice santé belge alors qu'une partie importante des actifs couvrant ces engagements est indexée sur l'inflation européenne. Malheureusement, nous craignons que cet impact soit inversé durant l'année 2024.

Le segment P&C aux Pays-Bas a vu sa taille se réduire à la suite du transfert d'Allianz Direct vers l'entité éponyme du groupe en charge de toutes les entités intervenant en direct auprès des souscripteurs.

La hausse significative des taux courts en zone Euro provoquée par les hausses successives des taux directeurs de la BCE nous a amené à totalement rembourser les repo's qui avaient contribué à augmenter nos revenus les années antérieures. Passant d'une rémunération de 0,5 % à un coût de 3,9 %, l'exercice n'était plus rentable mais a impacté négativement nos revenus pour l'année 2023. Finalement la chute significative des taux longs en fin d'année nous a permis de réaliser des plus-values complémentaires en obligations dans le segment Vie assurant notre capacité d'être en ligne avec les prévisions et de rester compétitif en offrant une participation bénéficiaire en ligne avec le marché. En assurance vie, notre bilan s'est significativement

réduit essentiellement du fait des sorties dans les placements avec taux/capital garanti, la compétition étant assez agressive tant des assureurs concurrents offrant ponctuellement un taux garanti de 3 % ou même de l'état belge dont l'emprunt à un an avec précompte limité à 15 % a attiré début septembre plus de € 20 milliards au détriment des comptes d'épargne et des placements assurantiels.

En termes de business, la partie commercialisation de produits d'investissement à taux garanti (Br21) dont la relance date de fin 2022 a porté ses fruits essentiellement en fin d'année (IFL 3A My Future), prenant une part significative des primes émises dans le secteur des particuliers et ralentissant les sorties nettes sur ce segment dont beaucoup de produits restent en run off. Cela ne nous a pas empêché d'augmenter également le nombre de fonds disponibles en Br23 afin de redynamiser l'offre de nos courtiers IFA (Independant Financial Advisers). Nous avons notamment lancé avec Eurazeo (gestionnaire de private debt et de private equity) coté sur le marché français un fonds exclusif en dettes privées et actions non cotées valorisé de façon journalière et dont la taille minimum d'investissement est à la portée de tous les investisseurs.

En Employee Benefit (EB) nous avons également contribué au lancement de nouveaux trackers affichant des frais de gestion plus réduits et assurant une performance totalement en ligne avec le benchmark. Ce lancement a été finalisé avec Blackrock, gestionnaire avec lequel le groupe Allianz a d'excellentes relations dont notamment des accords globaux sur les frais de gestion dont nous avons pu profiter.

L'aspect ESG (investissement socialement responsable) a aussi été un aspect majeur de nos préoccupations en 2023 tant pour les différents produits de Br21 y compris

le portefeuille général que pour les fonds Br23. L'ampleur de la tâche nous a amené en fin d'année à attribuer ce suivi en Investissements à un « product owner » assisté par plusieurs collaborateurs. Cette structure permet de répartir cette tâche de plus en plus complexe et exigeante sur différents contributeurs en 2024.

3. Fonds cantonnés

Le principal fonds cantonné qui a fait l'objet d'une restructuration est le fonds Invest for Life 3A qui a été réouvert à la production sous la dénomination IFL3A My Future et pour lequel nous avons utilisé une partie des réserves comptables engrangées par le passé pour augmenter à nouveau le rendement de ses placements obligataires tout en orientant sa durée vers 8 ans en fonction de la production de nouveaux contrats.

Par la même occasion, nous avons effectué des opérations similaires pour le fonds Invest for Life Dyn 3A mais pour des durées beaucoup plus courtes vu que ce fonds n'est plus commercialisé et que les participants ont déjà franchi ou sont proches de l'échéance fiscale des 8 ans.

En ce qui concerne les fonds cantonnés EB, nombre d'entre eux sont encore touchés en 2023 par des réductions de valeur en comptes locaux sur les positions en valeurs immobilières réglementées (SIR) bien que de façon réduite vu la remontée spectaculaire en fin d'année. Les rendements obtenus sur l'année sont significativement meilleurs que ceux réalisés en 2022 bien qu'une contribution des réserves comptables du passé ait encore été nécessaire pour certains d'entre eux.

Le crédit hypothécaire

1. Activités

En Belgique, Allianz ne propose que des crédits hypothécaires qui sont soumis au Chapitre VII « Services de paiement et de crédit » du Code

économique belge et de ses arrêtés royaux.

Seuls les courtiers ou les sous-agents en crédit hypothécaire agréés par la FSMA, compétente pour l'accès à la profession d'intermédiaire en crédit hypothécaire depuis le 1^{er} novembre 2015, peuvent rentrer une demande de crédit hypothécaire auprès d'Allianz.

L'objectif de stabiliser le portefeuille existant au 31/12/2021 après le transfert d'une partie de celui-ci à Monument Assurances Belgium sa (MAB) en 04/2021, et de compenser les remboursements anticipés par la nouvelle production est toujours maintenu. Au 31/12/2023, notre portefeuille crédit était de 279 millions € contre 292 millions € un an plus tôt. La production de nouveaux contrats en 2023 a atteint 8 millions. Cette baisse de production est due à plusieurs facteurs :

- Compte tenu des taux d'inflation élevés de plus de 10 % et de la faiblesse de l'économie européenne, la BCE a relevé ses taux d'intérêts fin 2022 et en 2023. Ceci a interrompu une longue période de taux historiquement bas, de 1 % ou moins.
- La confiance érodée des consommateurs, la hausse de l'inflation, les coûts énergétiques augmentés, et la hausse des taux des crédits ont fortement ralenti le nombre de demandes.

Le troisième trimestre de 2023 a été le plus mauvais depuis 20 ans en termes de crédits octroyés. Sur l'année au total 180 000 crédits auront été octroyés en Belgique soit une baisse de 30 % par rapport à 2022. Les plus touchés par cette baisse furent les crédits pour la construction avec une diminution de 40 % durant certains trimestres.

Depuis le 01/05/2021, les nouveaux contrats contiennent une très importante composante de vente

croisée (cross-selling). En effet, Allianz avec sa gamme de produits Allianz Mortgage se concentre sur les nouveaux crédits hypothécaires à terme fixe liés à des contrats d'assurance Allianz (nouveaux ou existants) servant de garantie, en proposant aux emprunteurs de payer des primes mensuelles pendant toute la durée de leur prêt. Ce montage financier reste, pour de nombreux emprunteurs, intéressant d'un point de vue fiscal.

L'année 2023 a vu la confirmation et la prolongation pour une durée de 5 ans de l'accord de coopération, signé le 17 décembre 2021, entre Allianz Benelux nv et MeDirect Bank nv. La production de nouveaux crédits sous le label Allianz MeHome Loans (AMHL) a atteint 130 millions via le réseau de courtiers en crédit d'Allianz dont la croissance a continué en 2023. Plusieurs séances interactives de formations ont été animées par l'équipe d'account managers attachée à ce produit. Le but principal de cette collaboration est de stimuler la souscription d'assurances solde restant dû et décès ainsi que d'assurances incendie Allianz Benelux sa. En effet,

les emprunteurs peuvent bénéficier d'une réduction tarifaire s'ils souscrivent à ces assurances. Cela permet également à Allianz de se faire connaître auprès de nouveaux courtiers et d'un nombre important de nouveaux clients.

Une réflexion sur l'aménagement dans l'offre de crédits a été menée afin d'encourager en 2024 la transition énergétique, dans laquelle les dispensateurs de crédits tels qu'Allianz ont un rôle sociétal à jouer.

L'année 2024, verra le remplacement à partir du 01/05/2024, de la CCP de la Banque Nationale de Belgique par BECRIS (Belgian Credit Risk Information System). Cette transition a été préparée de manière intensive par le contact d'Allianz auprès de la BNB ainsi que par les équipes de Stater Belgium sa.

Team (nom du Front Office Crédits Hypothécaires d'Allianz en Belgique) travaille avec un support commercial spécialement dédié.

Allianz Benelux sa et Stater Belgium sa ont étendu leur collaboration. Stater assume diverses tâches du Front Office d'Allianz en lien avec les produits déjà existants chez Allianz et les nouveaux produits AMHL. En 2023, en collaboration avec un partenaire extérieur nous avons développé l'application My Allianz Mortgage qui remplacera progressivement Hyconso Light développée par Stater. Cette application permet aux courtiers en crédit d'introduire leurs demandes de crédit hypothécaire et de charger les pièces justificatives nécessaires. Ils ont également la possibilité de consulter le statut de la demande de crédit introduite par ce biais.

2. Structure, organisation et informatique

Afin de parfaire la cohésion entre les différents acteurs du projet Allianz Mehome Loans, le Mortgage

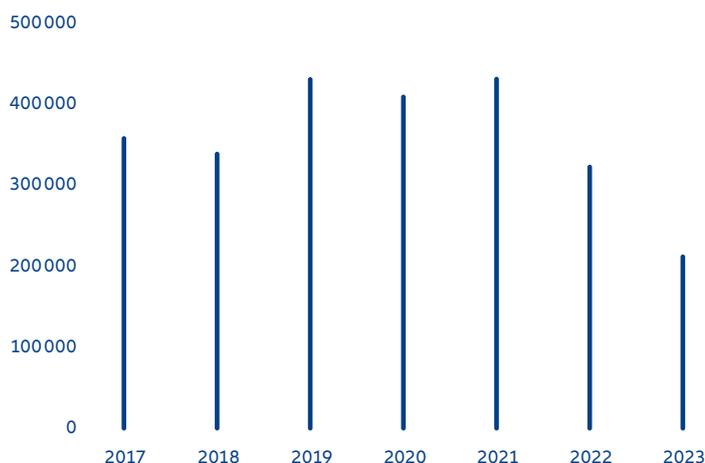
L'Immobilier

1. Évolution du marché

En comparant les données du marché bruxellois des bureaux, marché de référence des activités immobilières d'Allianz Benelux, les chiffres-clés du marché se présentent comme suit :

	2021	2022	2023
Immeubles sociaux			
Valeur comptable	114,4	111,5	109,06
Valeur de marché	137,23	138,7	128,7
Immeubles de placement			
Valeur comptable	110,28	75,18	64,8
Valeur de marché	175,77	130,25	99,9
Total			
Valeur comptable	224,68	186,72	173,86
Valeur de marché	313,00	269,01	228,6
Gains de capitaux non réalisés	88,32	82,29	54,74
Plus-value réalisée	0,00	4,61	5,04

Nombre de nouveaux crédits



COMMENTAIRES PRINCIPAUX :

La situation du marché immobilier ne s'est pas améliorée en 2023, mais s'est stabilisée, malgré la situation géopolitique instable et l'incertitude économique. La valeur des immeubles a continué de baisser au dernier trimestre de l'année.

Les prises en location (take up brut) sont toujours en-dessous de la moyenne des 5 dernières années, et ont été initiées principalement par des Corporates. On note une absence de transaction de la part

des administrations belges, due à la tenue des élections nationales et européennes en 2024.

Le taux de vacance a diminué grâce aux renégociations et prolongations de baux existants, ainsi que l'acquisition ou location de plusieurs immeubles par des Universités ou Hautes Écoles.

Les acquisitions ont fortement ralenti, et Bruxelles n'a enregistré que quelques transactions en 2023 pour une somme avoisinant les 600 MEUR.

COMMENTAIRES PRINCIPAUX SUR LE PORTEFEUILLE

La valeur de marché des immeubles de placement a diminué de 15 % en moyenne sur l'exercice 2023. La cession de l'immeuble Place du Samedi 1-4 a généré une plus-value de 5,04 MEUR.

Le taux de vacance global du portefeuille de la Société a chuté à 3,2 %, contre 6,5 % fin 2022, suite à la conclusion de nouveaux baux et la cession de l'immeuble Place du Samedi 1-4.

	2021	2022	2023	Tendance
Stock (en millions de m ²)	13,5	13,5	13,2	Diminution temporaire
Taux de vacance locative	7,65%	7,50%	7,1%	La vacance locative diminue lentement
Take-up brut en m ²	450 000	300 000	310 000	Les grosses transactions ont été reportées
« Prime » loyer en CBD en m ² /an	320	330-340	350	L'augmentation des loyers se confirme
« Prime » rendement en investissement	3,25%/3,5%	4%	4,75%/5,15%	Les taux ont continué de monter

Durant l'exercice 2023, Allianz Benelux a maintenu ses positions dans la structure de détention directe Yao NewRep et dans les fonds dédiés à la logistique, au retail et au résidentiel (Rheingold, Vesteda, Iput, AEW Logistis, FRI2).

Pour l'ensemble de ces placements, la valeur de marché à fin 2023 se situe à € 233,1 millions par rapport à € 252,5 millions à fin 2022, soit une diminution de 8 % suite à la hausse de taux sur le marché immobilier.

Réassurance cédée

A. Résultats 2023

À périmètre constant, le volume des affaires souscrites au Benelux hors cession au traité de réassurance « Pan European QS P&C » a progressé en 2023, plus spécifiquement sur le segment des grands risques tant en Belgique aux Pays-Bas.

L'année 2023 a bénéficié d'un nombre limité d'évènements naturels ayant eu un impact négligeable voir nul sur les programmes de protection des catastrophes naturelles.

Le traité « Pan European QS P&C » conserve sa structure par rapport à 2023 avec une cession stabilisée à 45 %. Cependant, grâce à l'amélioration des résultats, le taux de commission a été augmenté conformément à la procédure de benchmark.

B. Cessions : marché 2023 et renouvellements

Le raffermissement général du marché de la réassurance lié d'une part à un volume contenu des capitaux classiques, la relance légère des ILS et d'autre part à l'impact de l'inflation a conduit à ajuster nos rétentions à un niveau plus élevé tout en gardant un excellent niveau de rétention en rapport à la période de retour relative.

Après un raffermissement du marché de la réassurance consécutif à une

capacité globale contenue par les tendances inflationnistes, l'évolution des conditions de renouvellement en 2023 est restée sous l'influence haussière des prix nécessitant des ajustements en termes de rétention de nos programmes de couverture des catastrophes naturelles.

Compte tenu de l'optimisation menée ces dernières années, les priorités de nos traités non proportionnels Auto, Risques Techniques, Marine, Accidents du travail n'ont pas évolué. En revanche, les programmes incendie et Catastrophes Naturelles ont vu des ajustements à la hausse.

La stratégie reste une stabilisation optimale de notre résultat face aux aléas naturels, compte tenu de l'aspect qualitatif croissant de notre portefeuille de risques incendie.

Le placement des traités en 2024 reste centré sur la stratégie du Groupe initiée depuis 2014 et prolongée jusqu'à ce jour.

Allianz Re reste notre principal réassureur avec une participation de 100 % dans le volet P&C.

La stratégie de rétrocession et de gestion du capital risque est optimisée en totale synergie avec le groupe Allianz.

La nouvelle stratégie de réassurance facultative sur le marché externe a été étendue à l'ensemble des affaires nécessitant une capacité supérieure à celle des traités en place. Cette dernière vise principalement les couvertures Incendie, Risques Techniques et Responsabilité Civile des Entreprises et englobe maintenant ce qui était repris dans les programmes « Facob » et le « Single Risk Facility ».

Dans les segments Décès et Incapacité groupe, en tenant compte à nouveau de l'effet de l'inflation et de ses conséquences sur les salaires, nous avons ajusté à la hausse nos rétentions et nos capacités pour la

Belgique, ces dernières n'ayant pas encore atteint le niveau correspondant en 2023.

En décès, les conditions de tarification ont été aménagées à notre avantage.

L'assurance Groupe en Belgique poursuit sa stratégie de pooling des programmes internationaux développée par Allianz Global Benefits détenu à part entière depuis cette année par Allianz Worldwide Partners.

Aux Pays-Bas, les traités bénéficient des conditions pluriannuelles renouvelées les années précédentes.

Le traité individuel Terme Life reçoit de nouvelles conditions au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 2 ans et demi.

Le portefeuille AOV (revenus garantis) a vu sa capacité augmenter au même titre que la Belgique tout en maintenant les autres conditions existantes.

Allianz Benelux est membre des pools TRIP et NHT respectivement pour la Belgique et les Pays-Bas depuis leur création et elle maintient son adhésion à ces derniers afin de fournir une couverture optimale contre le terrorisme à ses clients et à ses activités.

Réassurance acceptée

Le nombre de traités en gestion run-off reste stable et s'établit comme l'an dernier à 18 à la date du 31 décembre 2023.

Les réserves et IBNR au terme de l'année 2023 s'élèvent respectivement à € 98 027,82 et € 660 825,75 ces derniers représentant 674 % des réserves.

Notre portefeuille de programmes internationaux gère dorénavant 70 programmes sur les branches RC, Auto, Marine et incendie, en ce compris les polices locales et la réassurance acceptée inhérente aux couvertures hors Benelux.

Ce portefeuille est en légère croissance et les réserves au 31/12/2023 liées à la gestion de ce dernier se montent à € 84 719,78 en léger recul par rapport à l'année 2022.

III. People & Culture

A. Effectifs

Au 31 décembre 2023, le nombre de travailleurs s'établissait comme suit :

	Temps plein		Temps partiel		Total	
	FTE	Headcount	FTE	Headcount	FTE	Headcount
Belgique	622	622	83,4	114	705,4	736
Pays-Bas*	486,63	484	295,64	362	782,27	846
Luxembourg	64	64	1,6	2	65,6	66
Total	1 172,63	1 170	380,64	478	1 553,27	1 648

B. Une culture d'entreprise qui se basé sur le principe d'une Méritocratie inclusive

Depuis 2015, Allianz travaille sur la base du principe de « Méritocratie inclusive » qui promeut une culture d'entreprise où tant l'engagement des employés que la qualité de la performance sont cruciaux.

Notre culture doit évoluer vers un état d'esprit plus agile, plus collaboratif et centré sur le client. La méritocratie inclusive peut être décrite selon trois principes : les employés et les performances sont importants, « ce que vous faites » et « comment vous le faites » comptent et déterminent les performances individuelles au sein d'Allianz. Enfin, les « attributs » de la personne déterminent la manière dont chacun d'entre nous doit agir. Ces trois principes sont évalués chaque année au cours du processus de gestion des performances de chaque employé (évaluation des performances individuelles, scores WHAT et HOW).

L'objectif de la méritocratie inclusive est d'encourager tous les employés

à développer des valeurs et des compétences essentielles, sur la base des commentaires des managers du monde entier, qui sont importantes pour le succès d'Allianz. Confiance, esprit d'entreprise, leadership collaboratif et excellence.

C. Le suivi de la satisfaction de nos employés et la définition d'actions d'amélioration

L'Allianz Engagement Survey (AES) est une enquête annuelle par laquelle nous mesurons la satisfaction de nos employés. La qualité du management, l'efficacité des processus de travail, les outils, la perception des opérations et des produits de l'entreprise, etc. font partie des sujets évalués.

En septembre 2023, les indices ont obtenu les scores suivants : Méritocratie Inclusive (IMIX) 78 % (=2022), Bien-être (Work Well Index+) 71 % (+2 vs 2022) et Engagement des employés (EEI) 71 % (-2 vs 2022).

Le taux de participation à cette enquête est à nouveau très élevé atteignant 91 % en 2023.

Le bien-être au travail

Le bien-être au travail est un sujet qu'Allianz suit de très près pour veiller à ce que nos employés bénéficient d'un bon équilibre entre leur vie privée et professionnelle.

La pression de travail est mesurée dans l'enquête AES et permet de définir tant des actions globales que plus ciblées sur l'un ou l'autre département. En parallèle, un suivi mensuel de l'absentéisme a été mis en place par département pour accroître l'attention portée à l'évolution de la charge de travail qui pourrait en résulter.

Le programme « we CARE for you » lancé en 2023 a permis au travers d'un calendrier mensuel d'activités virtuelles ou présentielle de renforcer la résilience mentale et physique des employés. Parmi les sujets proposés, citons les conseils ergonomiques individualisés, les activités de gymnastique et de yoga, de l'initiation à la reflexologie, la sensibilisation aux risques psychosociaux. En outre, les

employés sont invités à participer à des bootcamps et à diverses activités organisées dans le cadre de nos parainages sportifs, dans un but d'exercice et de vitalité.

Toujours dans le cadre du bien-être et en raison de la pérennisation du travail hybride, nous continuons à adapter notre approche des « Ways of Working » permettant de maintenir un environnement de travail sûr, sain et agréable. Nous continuons à former nos managers à coacher à distance tout en encourageant leurs équipes à se réunir plus régulièrement au bureau pour promouvoir le rapprochement et les interactions.

La diversité & l'inclusion

En 2023, le Comité Diversité & Inclusion (D&I) a continué à animer les réseaux d'employés mis en place pour sensibiliser sur les sujets de Diversité notamment liés à l'âge, au genre, aux origines ethniques, à la santé mentale. Une journée D&I a été organisée pour activer davantage ces réseaux. Des débats impliquant les membres du Comité de Direction ont été organisés à Bruxelles et à Rotterdam pour entendre et répondre aux besoins d'inclusion exprimés par les employés. Des idées de parrainage seront explorées pour avancer dans le sens d'une meilleure inclusion en 2024.

Au niveau du Comité de Direction une approche plus inclusive dans les plans de succession a été implémentée permettant de s'assurer d'une plus grande diversité dans les fonctions de management.

D. Développement de carrière : talent et développement

Allianz porte une attention particulière au développement de ses employés en définissant des objectifs de temps d'apprentissage. En 2023 nos employés ont en moyenne bénéficié de 43 heures de formation

combinant les formations en ligne et en présentiel en interne mais également en externe pour des formations plus pointues.

Les formations obligatoires (IDD en Belgique et WFT aux Pays-Bas) sont effectuées en priorité et suivies de près afin de s'assurer que tous les employés concernés possèdent les compétences de base reconnues par les autorités de marché (FSMA/AFM) qui sont nécessaires au bon exercice de leur fonction.

A côté de cela un catalogue de formations est systématiquement mis en avant lors des journées d'accueil des nouveaux collaborateurs et également promu au sein des différentes équipes au travers de séances de présentation. Ce catalogue est accessible via la plateforme *Degreed*, plateforme unique qui s'adapte au profil de l'employé et à ses préférences personnelles, offrant ainsi un programme d'apprentissage personnalisé via différents supports (articles, vidéos, plans d'apprentissage détaillés). En plus de la plateforme *Degreed*, Allianz Benelux propose également des formations via *Online Academy* où les formations sont disponibles en néerlandais et en français.

Le programme de formation *#Lead* est suivi par tous les managers afin de leur donner les outils nécessaires pour gérer leurs équipes dans un monde en constante évolution. Le parcours de formation met l'accent sur les trois thèmes suivants :

- Leadership basé sur les forces et l'inclusion (*Strength-based & Inclusive Leadership*)
- Leadership digital et maîtrise des technologies de l'information (*Digital Leadership & IT literacy*)
- Gestion du changement et Agilité (*Change Management & Agile*).

Le programme *#Lead* est matérialisé par un passeport renouvelé

annuellement à condition de suivre au moins 45 heures de formation.

Depuis son lancement réussi en 2021, le *Graduate Programme* a été renouvelé chaque année. Cette action s'inscrit parfaitement dans la stratégie *People & Culture* d'Allianz Benelux qui vise à se profiler comme un employeur attractif pour les jeunes diplômés et à jouer un rôle de pionnier dans ce domaine. Pendant deux ans, les *Graduates* bénéficient d'un accompagnement sur mesure au cours duquel ils acquièrent des connaissances dans le cadre de quatre rotations au sein de différents départements et travaillent également à leur développement personnel.

À plus long terme le développement de nos talents se fait au travers d'une planification stratégique des effectifs (*Strategic Workforce Planning*). Ce processus annuel vise à aligner le développement de nos employés sur la stratégie de l'entreprise en :

- a) identifiant les rôles futurs et les besoins en compétences,
- b) identifiant les lacunes en matière d'aptitudes et de compétences,
- c) créant des plans d'action pour préparer nos employés aux compétences requises à l'avenir.

Dans ce cadre, de nombreuses initiatives ont été lancées pour faire bénéficier nos collaborateurs de formations sur des sujets autour du Data, de l'Intelligence Artificielle, des méthodes de travail Agile, et de la Durabilité.

IV. Principaux risques et incertitudes

Notre société suit de près les principaux risques d'entreprise (Top Risks) en réalisant un exercice trimestriel de réévaluation systématique de ces risques à travers la mesure d'indicateurs clefs de risque (Top Risk

Assessment ou TRA). Le Top Risk Assessment est intégré dans notre cycle de gestion des risques et notre système de gouvernance comme suit : une présélection et une évaluation indicative des risques principaux est proposée par le Directeur des Risques au Comité des Risques, à qui revient la prérogative de décider de la liste et de l'évaluation définitive. Ce processus, aujourd'hui bien rodé et porté par la Direction des Risques en lien avec d'autres fonctions internes en ce compris les fonctions de contrôle indépendantes, permet aux organes de gestion de mieux appréhender les risques, d'anticiper leur évolution et de développer une culture de contrôle des risques, un des objectifs de la directive Solvabilité II.

Au BENELUX, durant l'exercice sous revue, Allianz Benelux a regroupé ses risques majeurs sous 5 catégories, déclinées en risques avérés (Top Risks) et en risques émergents (Emerging Risks) :

1-Les risques stratégiques et commerciaux.

- a) **la nécessaire transformation de l'organisation.** On retrouve ici le risque d'un bouleversement profond du marché de l'assurance lié à la digitalisation, à l'exploitation des données mais aussi à l'impact que cela a sur l'évolution des compétences requises du personnel. Plusieurs mesures ont également été prises dès 2022 pour prévenir ces risques ou en réduire significativement les effets. L'une de ces mesures est la réforme accélérée de l'entreprise à travers la mise en place de « chaînes de valeur ».
- b) **l'inflation.** Une attention particulière a également été accordée depuis 2022 à la forte hausse de l'inflation. Celle-ci représente un risque pour la rentabilité et la compétitivité de l'entreprise. Pour gérer ce risque, des sessions supplémentaires de suivi et d'expertise sont en place. Nous

constatons, depuis 2023, une diminution de ce risque en raison de la stabilisation de la hausse de l'inflation à partir de la seconde moitié de l'exercice.

Ces deux risques sont considérés comme stables à la fin de l'exercice.

2-Les risques de crédit et de marché.

Il s'agit d'un risque patrimonial, tant en ce qui concerne les obligations, compte tenu de la taille de ces portefeuilles, que l'immobilier ou encore les actions cotées en bourse. Afin de réduire cette triple exposition, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre au cours de l'exercice pour réduire la concentration des obligations d'État belges et limiter le risque pour les actions (via des couvertures financières) et l'immobilier (réduction de la part des « Bureaux » dans les SIR belges).

L'entreprise dispose d'une solidité financière qui lui a permis de résister aux différents chocs du marché en 2023 dus aux incertitudes géopolitiques ainsi qu'à l'inflation et aux hausses des taux d'intérêt. Grâce à la diversification de ses activités, les effets ont pu être lissés et notre société a pu à nouveau bénéficier de l'exonération de la dotation à la provision dite du « clignotant ».

3-Les risques réglementaires et de réputation.

- a) **La conformité aux directives et règlements européens.** Nous avons depuis longtemps pris en compte les risques législatifs et réglementaires et dégagé les ressources nécessaires pour qu'un suivi des projets législatifs et réglementaires puisse nous aider à anticiper leur impact et à mettre en œuvre correctement leurs exigences. En 2023, l'accent a à nouveau été mis sur le risque de non-conformité aux exigences réglementaires du projet Finance durable (Sustainable Finance),

dont la forte transversalité et la complexité des concepts sous-jacents requièrent une attention particulière. S'y ajoute, en fin d'exercice, la mise en place des fondements nécessaires à la mise en œuvre des exigences du Digital Operational Resilience Act (DORA), qui sera l'un des grands axes réglementaires de 2024.

- b) **Le risque de réputation.** Tout événement à même d'impacter la réputation de la société fait l'objet d'un suivi par la Direction des Risques et, en cas d'impact réputationnel direct, de la Direction de la Communication. Le risque de réputation est par ailleurs toujours au cœur des programmes de prévention appliqués par la Compliance et, si le risque est avéré, imputé à la Direction de la Compliance de chaque pays où nous sommes implantés. L'entreprise a adopté une approche résolument proactive pour atténuer l'impact potentiel et sensibiliser nos employés.

Ces 2 risques sont cotés « moyens » dans l'échelle de risque interne de notre groupe.

4-Les risques opérationnels.

Deux risques en particulier ont été identifiés et suivis :

- a) **activités de notre filiale Allianz Life Luxembourg S.A. :** Cette activité désormais résolument tournée vers la vente de produits en unités de compte a été fortement handicapée par la crise sanitaire, les conflits géopolitiques en Ukraine et au Moyen Orient et la volatilité des marchés, source d'inquiétudes pour une clientèle fortunée (High Net Worth Individual or HNWI) inquiète et dès lors attentiste. En sus, de nombreux retraits ont vu le jour dans le segment des produits de taux adossés à un fonds en € réassuré. Le rendement servi par le réassureur n'a pas été à la

hauteur des attentes d'une partie de la clientèle. Cependant, la filiale et le courtage concerné ont pu contenir ces retraits par un taux de conversion assez élevé vers les produits d'investissement.

- b) **les risques de rachats** : dans un contexte de marchés financiers très volatils et de forte remontée des taux, le risque de voir la clientèle mettre un terme anticipé à ses contrats a mérité notre attention. Cela peut poser un problème de liquidité temporaire en cas de chutes massives et de pertes financières en cas d'obligation de vendre des actifs avant maturité, voire de pertes futures. Les analyses menées ont conclu à un risque relativement faible tant aux Pays-Bas qu'en Belgique, mais nécessitant notre attention à Luxembourg, en raison des difficultés sus-mentionnées.

5-Les risques technologiques :

- 1) **cybernétique** : avec le management, nous suivons de près ce risque jugé significatif compte tenu de la sophistication croissante des menaces et des mesures drastiques prises tant au niveau du groupe qu'au niveau de l'entreprise. Les efforts sont et seront poursuivis pour réduire le score actuel de cette menace face à notre faible appétence au risque. Le niveau de protection des ordinateurs portables et de la connectivité est élevé, de sorte que le niveau de risque n'augmente pas avec la généralisation du travail à domicile en période de pandémie. Durant l'exercice, le management a poursuivi l'élimination de divers actifs informatiques jugés obsolètes ou insuffisamment sécurisés de manière à garder un niveau de protection adéquat. Un exercice de gestion du risque cyber a été mené en janvier 2023 et ses

conclusions sont rassurantes. Ce risque est jugé stable mais reste au cœur de nos priorités.

En outre, deux risques classifiés comme « Top Risks » en 2022 sont désormais en deçà de notre seuil de matérialité :

- 2) le **risque de dépendance technologique** : notre informatique est principalement soutenue par un fournisseur interne au groupe, Allianz Technology. Nous tenons à pouvoir réagir si la qualité de ses services venait à faiblir. Des procédures ont été mises au point pour se protéger contre ce risque qui peut directement influencer les prestations que nous devons à notre clientèle et au courtage. L'évolution de ce risque en 2023 étant très satisfaisante, nous n'avons pas d'inquiétude pour l'instant mais restons toutefois alertes sur le sujet.
- 3) le **risque d'intégration** : la société a décidé de revoir l'agencement de ses logiciels de gestion Vie. Le projet SAAS Life a abouti à une implémentation complète au 1^{er} trimestre 2023. Il est complété par le projet d'amélioration des fonctionnalités du logiciel PLP, projet appelé Bridge qui aboutira en 10/2024.

Deux autres risques sont qualifiés d'**émergents** :

- 1) la *pérennité de notre modèle commercial en matière d'assurance vie au sein du marché belge*, dans un contexte de déclin du marché assurantiel (en raison de taux courts plus attractifs) et d'une concurrence croissante vis-à-vis des courtiers.
- 2) la *conduite simultanée de divers projets informatiques (OneFace, Bridge,*

Decommissioning program, ABS Life, etc.) qui peuvent provoquer des interférences opérationnelles, financières et commerciales non nécessairement identifiées dans leur gestion individuelle.

Ces deux aspects ont encore fait l'objet d'un suivi particulier en 2023. Le risque est jugé stable.

Par ailleurs, deux risques qualifiés d'émergents lors de l'exercice précédent sont désormais en deçà de notre seuil de matérialité et font l'objet d'un suivi au titre de notre cycle classique de gestion des risques.

Le risque d'*interdépendances de groupe* au titre duquel la stratégie de groupe peut avoir des effets moins favorables sur la trajectoire opérationnelle des entités locales, est descendu en deçà de notre seuil de matérialité.

Le risque lié aux *modifications des régimes fiscaux* tels que la taxe sur les comptes-titres est également revenu à notre niveau d'appétence en raison de la mise en place de mesures préventives efficaces.

La société n'a pas d'exposition particulière aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie.

V. Dossiers judiciaires

Aux Pays-Bas, la société continue à gérer de la même manière les litiges existants ou potentiels relatifs aux contrats en unités de compte connus sous le nom de « Woekerpolissen ». Aux Pays-Bas, un accord a été conclu avec la plupart des membres de la fondation DinPlan Dupe Netherlands en décembre 2023. Auparavant, le 26 septembre 2023, la Cour d'appel de La Haye avait rendu des arrêts dans deux procédures collectives contre Nationale Nederlanden et Aegon. Ces décisions n'ont pas

modifié l'appréciation de l'affaire pour Allianz. Au 31/12/2023, une plainte était toujours en cours devant le Klachteninstituut Financiële Dienstverlening.

En Belgique, la cour du travail d'Anvers a confirmé, par un arrêt du 13/12/2023 le caractère discriminatoire d'une clause limitative de couverture au regard de la situation de santé de la demanderesse. Allianz Benelux est en train d'examiner les suites à réserver à cette décision.

VI. Projets et développements

Les projets suivants ont été mis en place ou développés en 2023 :

Bridge (Vie individuelle BE)

- Depuis le deuxième trimestre 2022, le programme Bridge se concentre sur une solution à long terme pour les investissements en assurance-vie en Belgique avec 3 objectifs :
 - Extension de la solution UL3/PLP actuelle fournie par V&V et déjà utilisée pour Pension & Protection avec un **Courtier basé sur le web**, un portail client et un back-end dédié en Investments.
 - En abandonnant la solution ABS SaaS Life maintenue par Allianz Allemagne jusqu'à fin 2024
 - Et en supprimant les solutions Legacy tant en unité centrale qu'en Omni.

EB 2.0 (Vie collective BE)

Ce programme vise à concrétiser la vision EB 2.0 d'un point de vue commercial et informatique afin d'accroître l'automatisation et la numérisation, de réduire le travail manuel et de simplifier le paysage applicatif grâce à quatre piliers principaux :

- Permettre la croissance par la modernisation de la gamme de produits et obtenir la transparence des données dans les processus en aval, qui agiront comme un catalyseur pour atteindre **un processus automatisé de bout en bout et accéder au libre service**
- Améliorer l'efficacité interne grâce au **flux de travail, à la gestion des cas et à l'orchestration** des processus afin d'éliminer la dépendance à l'égard de multiples outils informatiques destinés aux utilisateurs finaux, de systèmes non intégrés et de processus manuels.
- Appliquer les normes du marché en termes de portails : mettre en place un **portail pour les courtiers**, améliorer le libre-service dans les portails **des affiliés et des employeurs**.
- Exploiter les **solutions de groupe** pour la finance, les données et la comptabilité, tout en réduisant considérablement le travail manuel.

Pole Position (Life NL)

- Le projet Pole Position a été lancé pour permettre des réponses rapides et flexibles aux développements du marché des pensions. Il vise à améliorer continuellement le service numérique pour les employeurs, les employés et les conseillers. Dans le cadre de ce projet, un nouveau **portail pour les employeurs** est en cours de développement pour répondre aux besoins du marché des grandes entreprises. Ce portail devrait être opérationnel d'ici la mi-2024.
- De plus, Pole Position se concentrera sur l'amélioration du système de gestion LeanApps (Keylane), qui comprend :
 - L'administration municipale de base et l'enregistrement des non-résidents
 - L'amélioration de la gestion des sorties pour les comptes courants
 - La nouvelle structure de gestion des actifs et des mandats.

Portails pour les clients et les courtiers

L'idée est d'investir dans des actifs *front-end* clés pour améliorer l'expérience des clients et des courtiers, ainsi que pour stimuler l'efficacité opérationnelle dans diverses lignes d'activité. Il s'agit notamment d'améliorer la génération de la demande d'assurance grâce à des campagnes ciblées, de rationaliser le processus de devis et d'achat, de fournir une vue d'ensemble des portefeuilles clients et de moderniser le service et le traitement des sinistres à l'aide d'outils numériques. L'objectif global est d'unifier l'expérience numérique sur une plateforme unique, en réduisant les coûts opérationnels et en améliorant l'efficacité de la gestion.

Integration Layer

Il s'agit d'un concept lié à l'architecture et à la gestion des données visant à mettre en place une couche d'infrastructure technologique de l'information qui sera dédiée au traitement et à la gestion des données opérationnelles en temps réel. La solution sert à moderniser l'accès aux données de l'environnement back-end de l'ordinateur central existant qui n'est pas conçu pour les intégrations modernes (Internet).

MiRA

MiRA est la solution unique pour les processus de souscription de la VC MidCorp et pour simplifier et réduire les tâches administratives du souscripteur en Belgique et aux Pays-Bas, en utilisant les actifs du groupe (tels que Radar Live, GSSS, etc.). MiRA utilise des outils d'IA avancés pour aider le souscripteur à mieux comprendre la qualité du risque. Il fournit un tableau de bord standard qui permet de suivre les performances de la souscription.

Les plans actuels prévoient d'étendre son usage pour les lignes de business Property et Marine, ainsi que Responsabilité Civile et Engineering

dans les deux ans à venir. En raison d'un chevauchement des fonctionnalités, des recherches supplémentaires sont en cours pour étendre le système au segment des PME.

OneFace

Le programme OneFace, développé en tant qu'élément-clé de notre stratégie NorthStar en collaboration avec Allianz Direct, est conçu pour résoudre les conflits entre les canaux et unifier nos offres. Pour ce faire, nous avons standardisé la plateforme, les processus et les services relatifs à nos produits. Pour garantir l'efficacité et la rentabilité, il a été décidé d'externaliser l'ensemble des opérations sur une plateforme unique.

Projets légaux et de Compliance

UBO Register

Allianz Benelux est en train de mettre en place une connexion avec le registre fédéral des bénéficiaires effectifs afin de collecter plus facilement et de manière automatisée les données relatives à la prévention du blanchiment. Ce dossier devrait aboutir en avril 2024.

SFDR/PRIIPS

Nous poursuivons les travaux de collecte et de mise à jour des données en provenance des gestionnaires de fonds et nous mettons au point un portail d'échange des données avec EY Luxembourg qui nous aide à structurer les données pré-contractuelles nécessaires à une correcte information à l'adresse du courtage et de la clientèle. Nous avons aussi travaillé à la réorganisation de notre site web pour mieux organiser la structuration de l'information destinée aux parties prenantes.

CSR

Nous nous préparons également à la collecte, la vérification des données et l'intégration des informations clés exprimant nos efforts pour un monde plus

durable, plus juste et plus vert. C'est un projet piloté par le groupe Allianz qui publie depuis 2001 un rapport sur la durabilité qu'il ne cesse de compléter et enrichir pour se conformer aux exigences européennes de reporting ESG. Notre société participe à ce projet qui nous permet aussi à la fois de constater les progrès effectués et de redoubler d'initiatives pour améliorer la situation car l'objectif est ambitieux.

Nous savons que le chemin pour une neutralité carbone est exigeant et que nous avons encore un long chemin à accomplir mais les résultats sont encourageants en ce que Allianz Benelux rencontre chaque année et à nouveau au sortir de 2023 les paramètres de plus en plus contraignants fixés par le groupe.

Pour le surplus et les chiffres de notre société, nous renvoyons le lecteur vers le rapport du groupe : Sustainability Report 2023 (cfr. chapitre VII infra).

Automated Deletion

Ce projet conséquent, conforme au GDPR et initié en 2018 a abouti le 01/04/23. Il visait à réaliser pour fin 2022, l'adaptation ou le traitement des 86 systèmes et applicatifs de gestion opérationnelle de la société dans les 3 pays par l'adjonction d'une transaction à même de détruire les données personnelles obsolètes contenues dans chacun d'eux afin de ne plus garder de telles données non nécessaires ou non couvertes par un délai de prescription.

Autres programmes

NORTH STAR

C'est le projet de refonte stratégique que l'entreprise a lancé à l'initiative de son Régional CEO en 2021.

Les objectifs, ambitieux, les critères de performance, précis, et les actions, nombreuses, ont été définis en 2022 après concertation interne et

consultation externe notamment du courtage.

L'objectif était limpide : mieux servir nos partenaires et la clientèle.

La gouvernance, l'efficacité et le reporting ont été au menu de 2023.

Les 9 segments sont désormais servis par une nouvelle organisation qui a atteint au sortir de 2023 sa maturité. Il y a encore ci et là des poches d'amélioration qui seront traitées au 1^{er} semestre 2024.

CIO/CIP & ATHLETICS

Le groupe Allianz est le partenaire mondial du Comité International Olympique et du Comité International Paralympique de 2021 à 2028. Ce partenariat a également été décliné aux Pays-Bas et en Belgique pour le volet paralympique. Nous nous sommes également engagés à soutenir la fédération néerlandaise des sports nautiques pendant la même période. Ce partenariat ne se concentre pas uniquement sur les sports de haut niveau – environ 50 athlètes ayant des aspirations olympiques font partie de l'équipe Allianz – mais aussi sur les sports de loisirs. De plus, la durabilité de l'environnement et du sport est un aspect essentiel de cette coopération, qui a donné lieu au projet « L'avenir est dans l'eau », auquel nous adhérons de tout cœur. Nous sommes également le sponsor en titre de l'événement annuel de la Coupe du monde de voile Hempel, l'Allianz Regatta, qui s'est tenu dans la région du Grand Amsterdam en 2023. Nous avons accueilli également les championnats du monde de voile pour les jeunes en 2023, et avons fait de même avec les championnats du monde de voile en 2023.

En outre, nous sommes le partenaire local de l'étape de l'Ocean Race. Ces trois événements majeurs se dérouleront à La Haye.

En Belgique, nous avons renouvelé le partenariat que nous avons noué avec la Fédération d'Athlétisme, qui se décline sur plusieurs niveaux : un sponsoring d'athlètes de haut niveau – les Belgian Cheetahs (équipe féminine du relais 4X100), un partenariat avec les fédérations nationale et régionales d'athlétisme pour promouvoir aussi ce sport par les compétitions locales sans oublier des événements de réputation internationale comme l'Allianz Memorial Van Damme qui s'est tenu le 08/09/23.

IFRS 9 & 17

Sous cet acronyme, se cache un tout nouveau référentiel comptable que les assureurs se devront de respecter à partir du 01/01/23.

Allianz s'est longuement et intensément préparée à ce changement fondamental depuis 2019. Cette préparation a consisté à travailler à divers niveaux :

- Des formations permettant la compréhension des concepts sous-jacents. Ces formations ont été étendues peu à peu à tous les organes de décision de la société
- Un nouveau bilan d'entrée au 01-01-2023 a été établi sous le contrôle de nos auditeurs externes.
- Allianz applique désormais ce nouveau référentiel comptable et les comptes annuels 2023 d'Allianz Benelux présentés en marge de ce rapport sont conformes à ce nouveau référentiel.

VII. Informations non financières et relatives à la diversité

La plupart de nos informations non financières sont communiquées au niveau du groupe conformément à l'exemption dont nous pouvons bénéficier selon l'article 3:6

§4 du code des sociétés et des associations. Nous renvoyons aux rapports formalisés que le Groupe Allianz a consacrés aux thèmes de ce chapitre (pages 54 à 109 du rapport annuel https://www.allianz.com/content/dam/onemarketing/azcom/Allianz_com/investor-relations/en/results-reports/annual-report/ar-2023/en-Allianz-Group-Annual-Report-2023.pdf) et particulièrement son Sustainability report 2023 (<https://www.allianz.com/en/sustainability/sustainability-report-and-other-publications.html#sustainability-report>).

Des informations complémentaires sont également disponibles sur notre site web international consacré au développement durable : <http://www.allianz.com/en/sustainability.html>.

D'autres informations ont été déposées sur le site local d'Allianz Benelux consacré aux développements en matière de gouvernance environnementale et sociale (ESG) : <http://allianz.be/fr/particuliers/allianz-en-belgique/developpement-durable.html>

Nous les complétons ci-dessous par des commentaires plus informels spécifiques à Allianz Benelux.

A. Allianz Benelux et la finance durable

En 2023, Allianz Benelux a continué son implémentation des différentes réglementations en matière de finance durable dont le règlement technique (RTS) SFDR. Bien que le canevas complet des réglementations en matière de finance durable ne soit pas encore connu, notre groupe de travail spécialisé a veillé à implémenter les mesures à temps. Il s'agit notamment de l'adaptation de notre site internet, de la publication de certaines politiques sur celui-ci (rémunération, Principales incidences négatives,...), le développement d'e-learning pour les employés et les courtiers afin de les aider à

comprendre la finance durable dont les catégories d'aspects durables dites a,b,c.

En effet, depuis le 02/08/2022, les acteurs des marchés financiers doivent tenir compte des préférences durables de leurs clients. Cela signifie que lors de la souscription ou d'un arbitrage, l'intermédiaire d'assurance doit poser plusieurs questions à son client afin de savoir si ce dernier souhaite que son produit tienne en compte d'aspects durables. Nos intermédiaires ont donc besoin d'outils, de supports documentaires, de documents précontractuels en ligne avec la réglementation afin de leur permettre de remplir leurs obligations.

2023 a été une année difficile pour le groupe de travail spécialisé. D'une part, il a dû faire face à une réglementation en continuelle évolution nécessitant des adaptations régulières et rapides des documents produits et le respect des préavis très courts et parfois même trop courts pour tous les acteurs des marchés financiers. D'autre part, les équipes restent tributaires des informations à recevoir des autres acteurs des marchés financiers; eux-mêmes tributaires de l'interprétation, de la validation et de la timeline de leur propre régulateur.

C'est un des défis de conformité réglementaire les plus importants d'Allianz pour les mois et les années à venir.

B. Diversité

Le groupe Allianz promeut depuis longtemps déjà la diversité. Celle des cultures, des origines, des savoirs et des expériences. Allianz Benelux s'inscrit résolument dans cette approche et la mixité de ses personnels est là pour en témoigner. De très nombreuses nationalités sont représentées parmi les 1 650 personnes travaillant au Benelux. À titre d'exemple, le comité de direction et le conseil d'administration de la société comportent chacun 4 nationalités

différentes. Nous avons aussi veillé à la diversification par le genre via une présence plus importante d'administrateurs féminins au sein du conseil d'administration. 4 administrateurs féminins en font partie depuis 2020. Au comité de direction, 3 femmes portent des compétences clés : Operations, IT, Ressources humaines, communication, ESG, Vie, Crédits hypothécaires, Investments, S&D BE.

Cette ouverture qui est devenue un état d'esprit se traduit aussi dans notre volonté de respecter l'égalité des genres et l'ouverture à la diversité.

En 2024, un membre féminin de plus rejoindra le conseil d'administration qui portera le nombre de femmes en son sein à 5 sur 11. Par ailleurs,

le CRO sera une femme à partir du 01/05/24.

Plusieurs fonctions-clés rapportant directement aux membres du comité de direction sont occupées par des personnes venues d'autres horizons et nos personnels s'enrichissent de plus de 35 nationalités différentes.

Ce brassage est fécond pour l'accueil de nouvelles idées, la mise en œuvre de programmes internationaux et l'échange des meilleures pratiques.

La rotation des fonctions et les échanges entre maison-mère et filiales du groupe favorisent cette diversité et alimentent les valeurs exprimées à travers le 5^e pilier du Renewal Agenda du groupe, l'« Inclusive Meritocracy » qui entre autres choses, prend en compte

les efforts fournis par chaque collaborateur sans qu'il soit tenu compte de ses origines, de son genre et de ses conceptions philosophiques ou religieuses.

La diversité par le genre est aussi au cœur du projet Allianz Neo que notre groupe promeut pour favoriser entre autres la présence des femmes dans les filières techniques et scientifiques, la prévention des comportements ou attitudes sexistes d'entreprise ou la création d'un Allianz Pride network.

Enfin, les 7 groupes initiés pour promouvoir les différentes facettes de la diversité et de l'inclusion participent aussi à cet esprit d'ouverture d'Allianz Benelux. (pour davantage d'info cfr. Supra le Chapitre Ressources humaines).

C. Respect de l'environnement

BENELUX	2022	2023	Différence (%)
Consommation totale d'énergie (MJ)	18200603	13 429 972	-26%
Nombre total de km voyages professionnels (tonne GHG)	850061	826 904	-2,7%
Consommation totale de papier (tonne)	88	102	+16%
Consommation totale en eau (m ³)	10007	8 939	-10,7%
Production totale de déchets (kg)	55714	62 037	+11,35%

Attention, les unités de mesure utilisées diffèrent de celles utilisées lors de l'exercice 2022 suite à un alignement sur les méthodes de calcul utilisées en consolidation au niveau du groupe.

Allianz Benelux et le Groupe Allianz mesurent soigneusement l'impact de leurs activités sur l'environnement. Nous pensons à notre consommation d'eau, aux émissions de CO₂ dues aux déplacements, à nos déchets, à notre consommation d'énergie verte, etc. Chaque année, nous recevons des objectifs environnementaux du groupe Allianz, qui deviennent plus stricts d'année en année. Nous les

contrôlons deux fois par an et prenons des mesures si nécessaire. En 2023, nous avons réussi à atteindre nos objectifs dans tous les domaines, à l'exception de l'utilisation du papier aux Pays-Bas. Ceci s'explique par la migration exceptionnelle d'une partie du portefeuille qui a nécessité une communication vers les clients et courtiers.

La diminution de la consommation d'énergie interne est importante. Cette diminution est le résultat certain nombre de mesures prises pour économiser l'énergie, la plus importante étant l'élargissement de la fourchette de température. Au lieu de s'en tenir à [21-22] degrés, la fourchette a été élargie à [19 en hiver - 24 en été], ce qui a permis de réaliser des économies d'énergie substantielles.

En ce qui concerne les déplacements, nous constatons une diminution des émissions totales, même si le nombre de kilomètres parcourus est plus élevé. C'est la conséquence d'une politique plus stricte en matière de déplacements, à la promotion du train et à l'électrification de notre flotte de voitures de fonction. Le groupe Allianz s'est fixé comme objectif prioritaire d'avoir une flotte exclusivement composée de voitures électriques d'ici 2030; nous nous attendons donc à ce que cette tendance se poursuive dans les années à venir.

2023 a été la première année complète sans mesures Covid-19. Une augmentation de l'occupation des bureaux a donc entraîné une augmentation de la création de déchets. Outre la réduction des déchets, Allianz s'engage également à les trier correctement. Chaque étage dispose de son propre triage de déchets résiduels, PVC, déchets verts et papier.

Depuis 2021, Allianz Benelux dispose de sa propre équipe ESG, qui continuera à se développer au fur et à mesure que le sujet gagnera en importance. Cette équipe est composée de collaborateurs enthousiastes issus de différents départements et ayant des domaines d'expertise différents. L'ESG Core Team vise à atteindre nos objectifs environnementaux internes, à nous préparer à respecter les réglementations à venir, à intégrer l'ESG dans l'entreprise et à souligner l'importance de l'ESG tant en interne qu'en externe. L'un des moyens d'y parvenir est la traduction locale des directives de notre groupe. Ces directives existent en termes d'investissements, mais aussi en termes d'inclusion, avec une nouvelle norme de souscription et des règles plus strictes pour mettre fin à notre consommation de pétrole et de gaz.

En 2023, l'accent a été mis sur la durabilité du portefeuille des assurés.

Une base de référence de nos émissions de CO₂ a été établie dans le portefeuille Motor Retail et des objectifs de réduction de ces émissions ont été annoncés (-30 % d'ici 2030). En outre, Allianz s'est fermement engagée à développer des produits d'assurance qui peuvent aider nos clients dans la transition vers un monde plus vert.

En termes d'ESG dans les investissements et l'assurance, Allianz a une position de leader international que nous voulons traduire sur nos marchés locaux.

Il convient d'être humbles dans cette démarche qui touche tous les secteurs d'activités de l'entreprise. Nous sommes conscients que cette approche requiert des efforts de longue haleine et que le chemin vers une gestion de notre société pleinement décarbonée sera long et exigeant.

Le conseil d'administration et le comité de direction encouragent toutes les initiatives qui mènent à cette transformation progressive.

En plus de ces activités, l'équipe ESG s'occupe également de la partie sociale de la durabilité avec l'aide d'une communauté RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), les Social Shapers. Outre diverses activités telles que des collectes de sang avec la Croix-Rouge, l'année 2023 a également été marquée par un Allianz Caring Day, une journée de bénévolat que nos collègues ont consacré à travailler pour une organisation à but non lucratif; Un jour de congé supplémentaire a été offert à chaque employé qui souhaite s'engager dans une action caritative. En outre, grâce au partenariat avec la Fédération d'athlétisme signé en 2021 et renouvelé en 2023, nous travaillons intensivement avec les moins valides à travers le projet G-athletics et nous sommes également impliqués dans le soutien au Comité paralympique

belge. Nous soutenons également une chaire à l'Université de Gand sur la participation des femmes dans le sport et faisons des dons à diverses organisations caritatives.

D. Lutte contre la corruption

Allianz Benelux met un point d'honneur à lutter contre la corruption et a, à ce titre, depuis 2006 développé une politique de prévention stricte portée par une tolérance zéro. L'ensemble des contrats souscrits par ses fournisseurs comporte une clause ferme de rupture immédiate des relations de sous-traitance ou d'achat de biens et services en cas de détection d'indices de corruption. Le message est très clair et les contrôles préalables à toute relation d'affaires (Vendor Integrity Screening) sont très rigoureux. Cette politique a été revue en 02/2023 pour simplifier les processus et porter les mêmes messages dans les 3 pays du Benelux.

Tant le groupe que la société sont parfaitement alignés dans leur indéfectible volonté de lutter contre ce fléau. Il y va de la confiance de nos parties prenantes en ce compris les autorités prudentielles et de marché, de la réputation de notre entreprise à l'égard de nos partenaires et du respect que nous devons à notre clientèle et notre personnel.

L'index de Transparency International ainsi que l'indice de Bâle sont pris en compte dans les démarches préventives incluant la prévention du blanchiment et l'on peut se réjouir que les 3 pays du Benelux avec des scores de 73 (BE), 78 (LU) et 79 (NL) soient à nouveau dans le haut du tableau 2023 de cette agence.

Un tel sujet prend chaque année davantage d'importance dans le développement des activités via des analyses préalables à la négociation (screening) et le conseil

d'administration qui soutient pleinement ces démarches s'en réjouit.

IX. Événements survenus depuis la clôture de l'exercice

Nous surveillons de près les conséquences indirectes de l'invasion de l'Ukraine par la Russie (cfr point 1. page 4), en termes d'inflation, de coût de l'énergie et d'impact sur les marchés financiers.

La société a à nouveau décidé de faire usage de l'article 3.26 du Code belge des sociétés et des associations qui offre à toute société de droit belge l'opportunité d'utiliser un droit d'exemption légal de tenir des comptes consolidés, moyennant le respect des conditions prévues dans cette disposition, à savoir l'accord de l'assemblée générale des actionnaires se prononçant favorablement par au moins 90 % de ses voix et la publication dans une des langues nationales des comptes consolidés d'Allianz SE. Il sera fait mention des éléments utiles à cette exemption dans une annexe des comptes annuels 2023. Nous nous engageons à respecter scrupuleusement les conditions prévues dans l'article précité.

Cette manière de faire est du reste autorisée par l'A.R. du 16/04/23 relatifs aux comptes consolidés des entreprises d'assurance qui a supprimé une condition pour l'exemption de sous-consolidation, précisément la situation dans laquelle se trouve Allianz Benelux et prévu que le droit commun porté par le code des sociétés et associations est désormais pleinement applicable aux entreprises d'assurances.

X. Commentaires des

comptes sociaux

A. Fonds propres

Les fonds propres passent de € 800,9 millions à € 760,4 millions.

Le dividende distribué de € 208,2 millions, supérieur au bénéfice de € 168,8 millions, explique leur diminution.

B. Provisions techniques

Les provisions techniques (hors branche 23) diminue de 0,44 % en passant de € 13 375,4 millions à € 13 317,3 millions.

La provision d'assurance vie augmente de 1,41 % et s'élève à € 9 470,3 millions contre € 9 338,3 millions un an plus tôt. Les réserves en vie particulier diminuent comme précédemment. L'activité de la succursale néerlandaise rencontre une croissance de 12,53 %.

La provision pour sinistres diminue de € 156,2 millions et s'élève à € 3 412,2 millions. La cession du portefeuille de ventes directes aux Pays-Bas explique cette tendance.

La provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes s'élève à € 63,0 millions contre € 47,9 millions en 2022.

En branche 23, les provisions s'élèvent à € 7 345,5 millions contre € 6 129,5 millions au terme de l'exercice précédent. La progression est remarquable tant en Belgique qu'aux Pays-Bas.

C. Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges s'élèvent à € 29,5 millions contre € 40,1 millions.

D. Actifs de placement

Les actifs de placement diminuent de 2,71 % et passent de € 13 975,8 millions à € 13 596,1 millions.

La valeur des immeubles atteint € 173,8 millions contre € 186,7 millions un an auparavant. Les plus-values latentes diminuent : € 52,7 millions contre € 78,8 millions un an plus tôt.

La part des actions diminue de 676,5 millions à € 528,0 millions. Les plus-values latentes étaient de € 7,9 millions et passent à € 33,2 millions.

Le montant des obligations en portefeuille s'élève à € 8 004,1 millions contre € 8 481,4 millions en 2022. Les moins-values latentes sont de € 228,6 millions contre € 601,7 millions un an plus tôt.

L'encours en crédits hypothécaires diminue : il est de € 3 128,7 millions contre € 3 169,1 millions en 2022. Les moins-values latentes se montent à € 3,7 millions.

Les prêts, dépôts et autres s'établissent à € 1 495,7 millions contre € 1 186,4 millions un an plus tôt.

E. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice pour l'ensemble des branches d'assurances s'est élevé à € 3 214,2 millions contre € 3 182,8 millions en 2022. La cession du portefeuille d'Allianz Direct aux Pays-Bas (€ 246,3 millions en 2022) explique la diminution des primes non-vie.

Le tableau ci-dessous précise cette évolution.

Primes brutes (en MEUR)	2023	2022	Variation
Non-Vie	1405,7	1581,9	-11,14%
Vie	1808,5	1600,9	12,97%
Total	3 214,2	3 182,8	0,99%

F. Produits nets des placements

Les produits nets des placements s'élèvent à € 516,6 millions contre € 348,7 millions en 2022.

Le tableau suivant détaille les produits nets :

Revenus nets (en MEUR)	2023	2022	Variation
Revenus nets récurrents	399,8	492,9	-18,9%
Plus-values réalisées nettes de corrections de valeur	116,8	-144,2	-
Total	516,6	348,7	48,1%

G. Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation passent de € 403,1 millions à € 359,9 millions.

H. Résultat technique

Le compte de résultat technique de l'activité vie dégage un profit de € 66,5 millions contre € 124,2 millions l'exercice précédent.

Le compte de résultat technique de l'activité non-vie présente un profit de € 108,0 millions contre € 165,7 millions l'exercice précédent.

I. Résultat

Allianz Benelux dégage un bénéfice après impôts de € 167,7 millions contre € 221,1 millions en 2022.

Un bénéfice exceptionnel de € 56,7 millions est observé grâce à la cession du portefeuille d'Allianz Direct.

Un prélèvement sur les réserves de € 1,1 million est acté. Elle concerne des plus-values réalisées sur les ventes d'immeubles.

XI. Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice reporté de € 37 005 655 et du bénéfice de l'exercice de € 168 837 012, le bénéfice à affecter s'élève à € 205 842 667 que nous vous proposons d'affecter ainsi :

Dividende de l'exercice	€ 208 187 546
Prélèvement sur les réserves	€ 67 352 834
Résultat reporté	€ 65 007 955

XII. Administration

A. Conseil d'Administration

Trois nominations, deux démissions et deux renouvellements de mandat ont été enregistrés dans la composition du conseil d'administration en 2023.

J. Fuest a été nommé en date du 1^{er} mars 2023 et a démissionné pour occuper d'autres fonctions dans le groupe en date du 31 décembre 2023.

S. Laarberg a démissionné en date du 31 août 2023.

T. Mallant lui a succédé en tant que CEO Nederland, membre du Comité de Direction et administrateur en date du 1^{er} septembre 2023.

Le mandat de F. Thomazeau a été prolongé d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale planifiée le 17 mai 2024.

Le mandat de K. Van den Eynde, venu à échéance, a été renouvelé pour une durée de 6 ans, à échéance lors de l'assemblée générale de mai 2029.

B. Bourgeois, sous contrat d'Allianz France était détaché auprès d'Allianz Benelux jusqu'au 31 décembre 2023.

E. Galicier lui a succédé en tant que Regional CFO depuis le 1^{er} janvier 2024.

B. Comité d'Audit

Activités

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice écoulé : les 6 avril, 23 juin, 22 septembre et 15 décembre 2023.

La réunion consacrée à la vérification des comptes annuels 2022 s'est tenue le 6 avril 2023.

Les travaux au cours de ces séances ont porté essentiellement sur :

- Vérification et l'examen des comptes annuels 2022 et des comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2023 ;
- Rapport d'activité de l'Audit interne durant l'année 2023, le suivi des recommandations et du plan d'audit 2023 ;
- Mission du Commissaire agréé ;
- Principales recommandations des rapports d'audit 2020, 2021 et 2022 et suivants et résultats des autres activités de l'Audit ;
- Vérification de l'indépendance de la fonction du directeur de l'Audit interne
- Couverture du plan d'Audit interne pour l'exercice 2023 ;
- Respect de la Politique NAS (Non-Audit Services) – contrôles à postériori
- Plan annuel d'audit 2024 en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas.
- AML : Global Risk Assessment et des résultats du monitoring
- Présentation et approbation du SFCR 2022
- Plan annuel de la Compliance pour 2024
- Présentation de l'Audit plan du Commissaire agréé
- Présentation par PwC des findings on regulatory reporting Solvency II
- Présentation du Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)

Indépendance & compétences du Comité d'Audit

Au 31/12/23, le Comité d'Audit est composé de trois membres dont les compétences sont très complémentaires.

F. Thomazeau, président du comité d'audit, est un ex-dirigeant du groupe AGF, administrateur de sociétés immobilières, titulaire de nombreux diplômes (HEC, IEP, ENA) a une solide expérience des marchés financiers et de l'assurance. Il est administrateur non exécutif.

R. Franssen a dirigé le Comité de Direction de la société durant 10 ans et a donc acquis une expérience approfondie dans l'ensemble des disciplines pratiquées par l'entreprise avec une prédilection pour la gestion des fondamentaux des entreprises d'assurances, l'analyse des risques et des comptes financiers, les fonctions de contrôle et le pilotage des directions opérationnelles d'assurances. Sa présence au sein du Comité d'Audit et du Comité des risques depuis 2017 est un renfort qualitatif très apprécié. Son retrait des fonctions opérationnelles depuis cette dernière date lui a permis d'accéder à la présidence du Conseil d'Administration le 27/04/17. Il est administrateur indépendant.

B. Bovermann, économiste et titulaire d'un MBA, ex-dirigeante de diverses divisions internationales du groupe Allianz, est spécialisée dans la gestion et le suivi des filiales du groupe. Elle est administratrice indépendante.

En conclusion, nous sommes convaincus que ces trois administrateurs aux compétences multidisciplinaires très complémentaires disposent ensemble tant de l'autorité et de la compétence que de l'expérience et de l'indépendance requises pour mener à bien les missions dévolues au Comité d'Audit.

C. Comité des risques

Le Comité des Risques s'est réuni quatre fois en 2023 : les 6 avril, 23 juin, 22 septembre et 15 décembre 2023.

L'agenda était structuré en 3 parties : sujets d'orientation business, sujets d'orientation réglementaire, suivi régulier des risques.

Sujets Business

- Détection et suivi trimestriel des risques principaux (Top Risk Assessment) et des risques émergents, avec une attention particulière sur les risques suivants :
 - Risques stratégiques liés à des évolutions de marché potentiellement disruptives au Benelux, incluant le volet des ressources humaines
 - Risques d'inflation et ses conséquences sur les taux d'intérêt
 - Risques financiers, examinés séparément pour les deux grandes classes d'actifs « Fixed Income » et « Real Assets »
 - Risques de conformité aux réglementations, en lien avec le risque de réputation
 - Risques concernant la sécurité de l'information
 - Risques spécifiques de la filiale luxembourgeoise et en particulier le risque de rachat
 - Risques liés aux différents projets de transformation affectant la gestion des technologies de l'information
 - Risques commerciaux pour l'activité Vie individuelle en Belgique et l'activité Non-Vie individuelle aux Pays-Bas
- Suivi des expositions au secteur bancaire, dans le contexte des faillites bancaires de début d'année
- Suivi des valorisations des actifs immobiliers et de la qualité du portefeuille de crédits hypothécaires, dans le contexte de hausse des taux

- Proposition par la fonction investissements de démarrer une activité de prêt de titres
- Description détaillée de la stratégie de gestion des risques de sécurité de l'information, actions mises en œuvre et indicateurs clés sur le niveau de risque
- Mise à jour de l'univers des risques pertinents pour Allianz Benelux et sélection des risques pour le scénario ORSA (inflation, taux, spreads)
- Profitabilité, importance stratégique et optimisation des risques pour l'activité Accidents du travail
- Évaluation des risques sur quatre projets importants dans différents domaines d'activité
- Description du niveau des risques d'accumulation pour l'activité Non-Vie
- Plan d'action concernant le système de contrôle interne
- Récapitulatif des mouvements de marché de l'année, stabilité du bilan et évolution des sensibilités aux facteurs de marché
- Évaluation des traités de réassurance Non-Vie en 2024

Sujets réglementaires

- Projet de réduction du capital statutaire en lien avec la cession des activités directes aux Pays-Bas
- Description de l'action de gestion prise en compte dans la nouvelle modélisation de l'assurance de protection du revenu aux Pays-Bas
- Description de la boîte à outils renforcée de gestion du capital, liste détaillée des actions prédéfinies pour réagir en cas de solvabilité sous le niveau requis
- Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) :
 - scénario de stress sur trois ans envisageant une persistance de l'inflation et des taux élevés ainsi que ses conséquences sur l'économie, les actifs immobiliers et financiers, ainsi que le risque souverain
 - renforcement de la gestion du capital avec test des actions sous

différents scénarios de stress de solvabilité,

- renforcement de l'évaluation des risques liés au changement climatique
- Résultats des tests de résistance réglementaires pour la Banque Nationale de Belgique (stress « low yield » de taux bas)
- État des lieux sur la conformité avec les nouvelles réglementations et les exigences des autorités de marché
- Projection du bilan et de la solvabilité sur l'horizon du plan (années 2024-2026), projection des sensibilités clés, établissement de l'objectif de solvabilité et des limites de risque pour l'année 2024
- Mise à jour sur la situation « Woekerpolis » aux Pays-Bas en rapport aux jugements récents concernant NN et Aegon

Suivi régulier des risques

- Position de solvabilité et suivi des principales limites de risque
- Projection de la position de solvabilité à la fin du trimestre en cours
- Tableau de bord du système de contrôle interne

D. Comité des Rémunérations

En 2023, le Comité des Rémunérations s'est réuni les 25 janvier et 22 septembre.

Les thèmes abordés furent les suivants :

- Allianz Year End Cycle PY2022 Performance Assessment for Benelux (including focus on Executives)
- Allianz Year End Cycle PY2022 Budget and actuals for Benelux (Bonus and TTDC)
- Revue et validation des Executives et de la liste des Risk Takers
- Revue et validation de la rémunération des membres du Comité de direction

E. Missions du Commissaire agréé

Les missions statutaires d'audit ainsi que les travaux réalisés dans le cadre du reporting financier se sont élevés à une charge (htva) de € 1 067 650.

Par ailleurs, des services supplémentaires ont été prestés par PwC au cours de l'exercice. Les honoraires (hors TVA) facturés à ce titre se ventilent comme suit :

- Mission relative à la révision pour l'activité Vie BE des normes IFRS 17 : € 129 250
- Mission relative à la revue limitée des comptes au 30/09/2023 : € 42 000
- Autres missions : € 71 515

Nous avons constaté que les missions autres que celles dévolues à la certification des comptes sont restées bien en deçà des limites prévues (70 % sur montant triennal) par la réglementation européenne, ce qui est souhaitable pour éviter tout conflit d'intérêts.

Bruxelles, le 5 avril 2024. Pour le Conseil d'Administration,

Robert Franssen

Président du Conseil d'administration

Jan-Joris Louwerier

Président du Comité de Direction

Rapport du commissaire



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES D'ALLIANZ BENELUX SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels d'Allianz Benelux SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 21 mai 2021, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant six exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 22.906.420.301 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 168.837.012.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services
Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, B-1831 Diegem
T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, www.pwc.com
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB /
BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB



Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Caractère suffisant du montant des provisions techniques relatives aux activités d'assurance vie

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2023, les provisions techniques relatives aux activités d'assurance vie s'établissent à EUR 9.470.276.684 et représentent plus de 41% du total du bilan de la Société. Elles sont calculées sur la base de techniques actuarielles définies par la loi ainsi que conformément aux paramètres techniques issus des contrats d'assurance. Dans le cadre de la clôture de l'exercice comptable, un test est réalisé pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance au regard des flux futurs estimés. Le cas échéant, les provisions techniques sont augmentées de l'éventuelle insuffisance qui résulte du test de suffisance.

Le test de suffisance des provisions techniques vie se base sur des techniques actuarielles. Il est relativement complexe, eu égard au fait qu'il repose sur un certain nombre d'hypothèses qui requièrent un jugement important concernant des événements futurs. Ces dernières peuvent être influencées par les conditions économiques et politiques d'entreprise futures ainsi que par des législations et réglementations spécifiques au secteur de l'assurance. Les hypothèses utilisées dans le cadre du test de suffisance des provisions techniques vie dépendent essentiellement des risques liés à la mortalité, à la longévité, à des effets liés à la diminution des rendements financiers (et notamment des taux d'intérêts) ainsi qu'aux frais généraux. Ces différents éléments combinés à l'éventuelle incertitude inhérente aux techniques de modélisation et au caractère discrétionnaire des hypothèses retenues dans le cadre du test de suffisance sont les principales raisons pour lesquelles nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons effectué des vérifications quant à l'efficacité opérationnelle des contrôles mis en place par la Société en vue de s'assurer de la qualité des données utilisées dans le cadre du test de suffisance des provisions techniques vie.

Avec l'aide de nos experts internes en matière de sciences actuarielles, nous avons également évalué la pertinence des hypothèses retenues par rapport aux conditions actuelles de marché ainsi que l'adéquation de celles-ci par rapport aux résultats techniques enregistrés au cours de l'exercice sous revue.

Nous avons, dans le cadre de la validation du test de suffisance, recalculé pour un échantillon représentatif, de manière indépendante, les provisions mathématiques sur la base de techniques actuarielles reconnues. Nous avons par la suite comparé nos résultats avec ceux de la Société et avons obtenu la documentation justifiant les différences observées.

Enfin, nous avons partagé et corroboré nos conclusions avec les membres de la direction.

Sur la base de ces procédures d'audit, nous estimons que les hypothèses retenues dans le test de suffisance des provisions techniques vie sont raisonnables par rapport aux conditions actuelles de marché et aux résultats techniques de l'exercice écoulé.



Caractère suffisant du montant des provisions techniques relatives aux activités d'assurance non-vie

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2023, les provisions techniques relatives aux activités d'assurance non-vie s'établissent à EUR 3.412.179.252 et représentent plus de 15% du total du bilan de la Société. Elles sont principalement déterminées sur la base de la meilleure estimation réalisée par les gestionnaires de dossiers sinistres compte tenu des informations disponibles à la date de clôture de l'exercice comptable. Dans le cadre de la clôture de l'exercice comptable, un test est réalisé pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance au regard des flux futurs estimés. Le cas échéant, les provisions techniques non-vie sont augmentées de l'éventuelle insuffisance qui résulte du test de suffisance.

Le test de suffisance des provisions techniques non-vie se base sur des techniques actuarielles. Il est relativement complexe, eu égard au fait qu'il repose sur un certain nombre d'hypothèses qui requièrent un jugement important concernant des événements futurs. Ces dernières peuvent être influencées par les conditions économiques et politiques d'entreprise futures ainsi que par des législations et réglementations spécifiques au secteur de l'assurance. Les hypothèses utilisées dans le cadre du test de suffisance (principalement de type « chainladder ») des provisions techniques non-vie dépendent essentiellement des montants payés ou provisionnés pour les sinistres, du nombre de sinistres encourus mais non encore déclarés et des frais de sinistres. Ces différents éléments combinés à l'éventuelle incertitude inhérente aux techniques de modélisation et au caractère discrétionnaire des hypothèses retenues dans le cadre du test de suffisance sont les principales raisons pour lesquelles nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons effectué des vérifications quant à l'efficacité opérationnelle des contrôles mis en place par la Société en vue de s'assurer de la qualité des données utilisées dans le cadre du test de suffisance des provisions techniques non-vie.

Avec l'aide de nos experts internes en matière de sciences actuarielles, nous avons également évalué la pertinence des hypothèses retenues par rapport aux conditions actuelles de marché ainsi que l'adéquation de celles-ci par rapport aux résultats techniques enregistrés au cours de l'exercice sous revue.

Nous avons recalculé pour un échantillon représentatif, de manière indépendante, les provisions pour sinistres sur la base de techniques actuarielles reconnues. Nous avons par la suite comparé nos résultats avec ceux de la Société et avons obtenu la documentation justifiant les différences observées.

Enfin, nous avons partagé et corroboré nos conclusions avec les membres de la direction.

Sur la base de ces procédures d'audit, nous estimons que les hypothèses retenues dans le test de suffisance des provisions techniques non-vie sont raisonnables par rapport aux conditions actuelles de marché et aux résultats techniques de l'exercice écoulé.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;



- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous vous prions de vous référer au rapport de gestion sur les comptes annuels établis par le Conseil d'administration selon lequel il est fait usage de la dispense prévue à l'article 3:6, §4 du Code des sociétés et des associations en matière de publication d'information non-financière et ce, dans la mesure où cette information est comprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés établi par la société mère, Allianz SE, conformément à l'article 3:32, §2 dudit Code.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.



Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.
- Dans le cadre de l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations, un acompte sur dividende a été distribué au cours de l'exercice, à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.

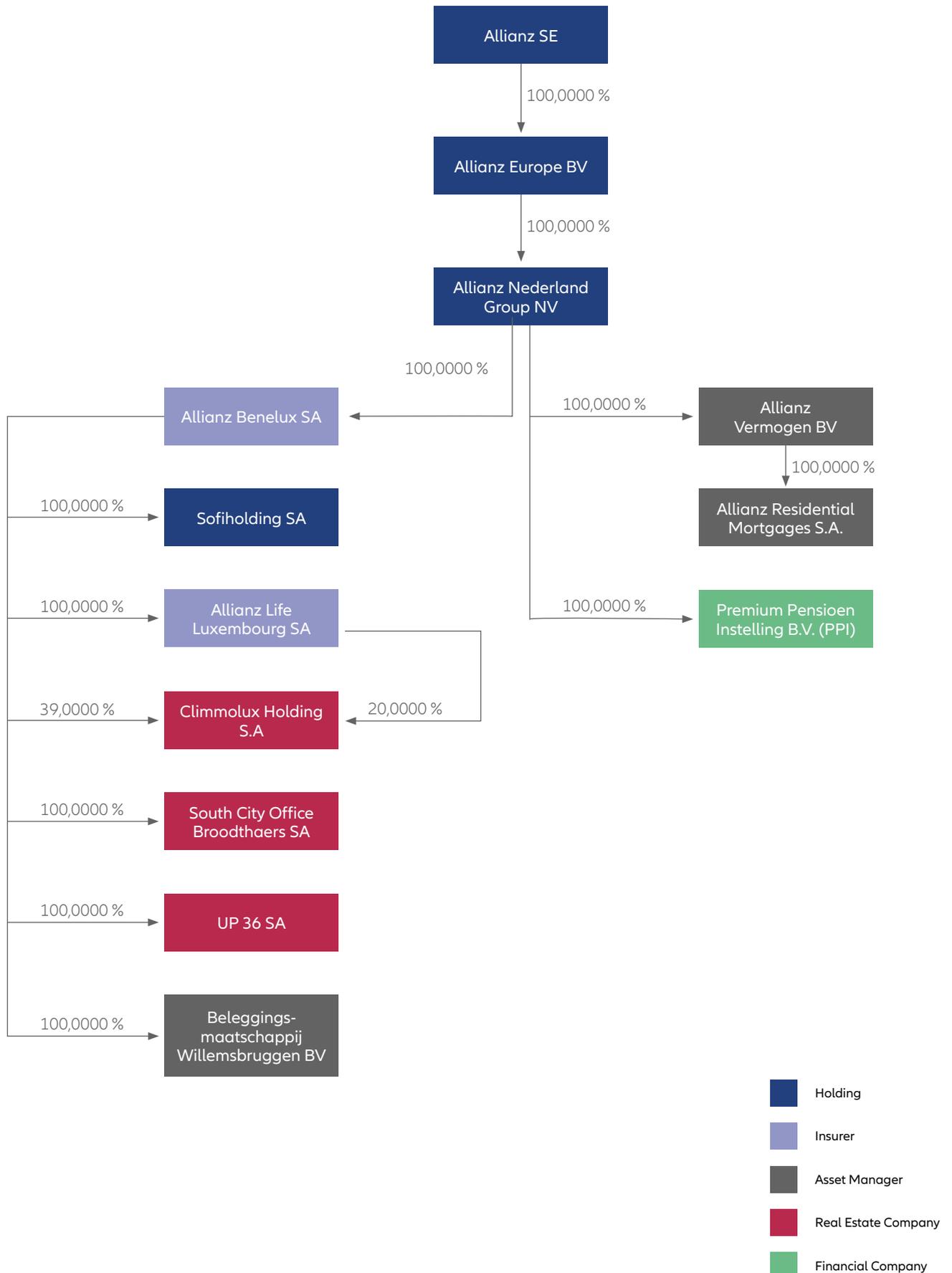
Diegem, le 25 avril 2024

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Tom Meuleman*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Tom Meuleman BV

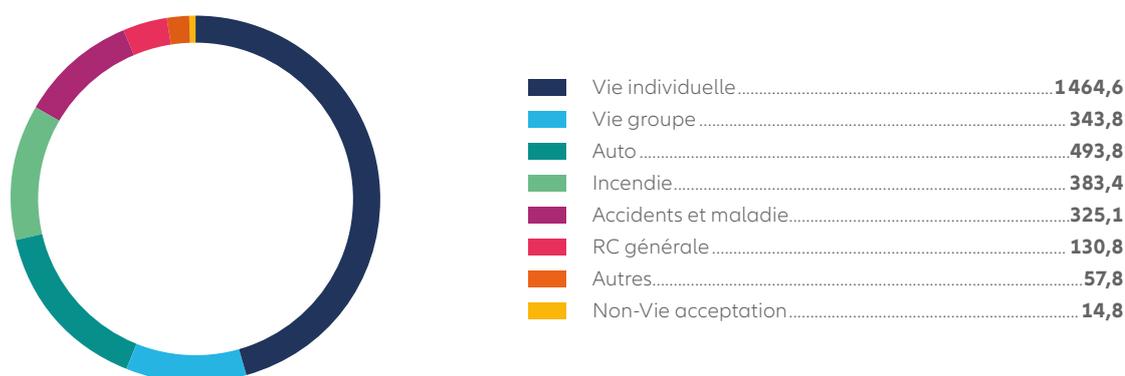
Organigramme des participations



Chiffres clés

(en millions d'EUR)

Ventilation du chiffre d'affaires



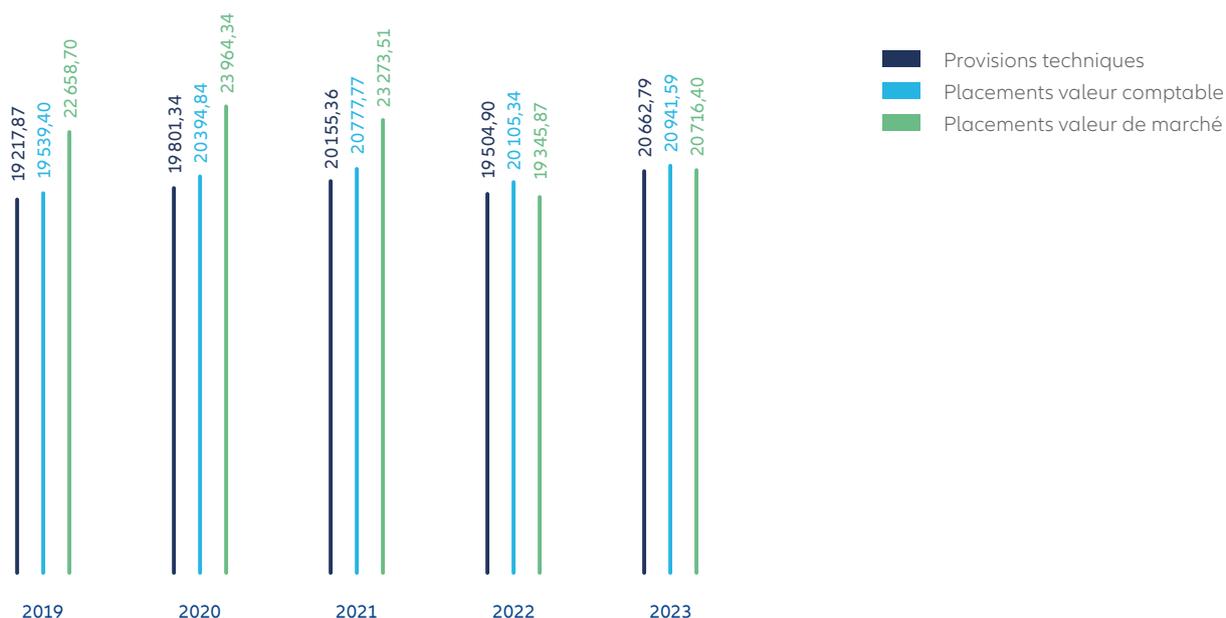
I. Chiffres clés

	2019	2020	2021	2022	2023
Primes	3015,2	3246,0	3414,1	3182,8	3214,1
Produits des placements (nets de charge)	675,7	551,5	1157,2	-795,6	1072,4
Résultat de l'exercice	174,8	149,8	139,1	222,2	168,8
Capitaux propres	884,6	856,4	768,0	800,9	760,4
Provisions techniques	14405,8	14283,1	13240,4	13375,4	13317,3
Actifs/Passifs - branche 23	4812,1	5518,3	6914,9	6129,5	7345,5
Placements	14727,5	14876,6	13862,9	13975,8	13596,1
Total du bilan	21270,6	22025,3	22997,0	22270,2	22906,4

II. Ventilation du chiffre d'affaires

	2019	2020	2021	2022	2023
Vie individuelle	1197,0	1356,7	1566,7	1298,4	1464,6
Vie groupe	328,8	352,9	303,2	302,5	343,8
Total Vie	1525,8	1709,6	1869,9	1600,9	1808,5
Auto	752,0	758,8	730,8	711,5	493,8
Incendie	301,4	340,9	359,3	380,1	383,4
Accidents et maladie	269,6	268,1	278,5	307,8	325,1
RC générale	100,1	102,0	111,3	111,9	130,8
Autres	53,6	52,0	50,0	55,7	57,8
Total Non-Vie directe	1476,7	1521,6	1530,0	1567,0	1390,9
Non-Vie acceptation	12,8	14,8	14,2	14,9	14,8
Total	3015,2	3246,0	3414,1	3182,8	3214,1

Évolution des placements et des provisions techniques



III. Passif technique

	2019	2020	2021	2022	2023
Provisions techniques Vie	10 661,0	10 534,4	9 697,2	9 605,1	9 700,0
Provisions techniques Vie - branche 23	4 812,1	5 518,3	6 914,9	6 129,5	7 345,5
Provisions techniques Non-Vie	3 744,8	3 748,6	3 543,2	3 770,3	3 617,3
Total	19 217,9	19 801,3	20 155,4	19 504,9	20 662,8

IV. Placements

	2019		2020		2021		2022		2023	
	V.C.	V.M.								
Participations	278,8	515,0	285,2	536,7	284,5	545,0	278,7	449,0	265,7	438,8
Immeubles	136,5	231,4	232,1	307,8	224,6	309,5	186,7	265,4	173,8	226,5
Actions et autres titres à revenu variable	707,1	838,9	594,7	677,2	639,7	790,0	676,5	684,4	528,0	561,2
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 345,6	11 502,3	9 494,8	11 987,4	8 782,9	10 431,2	8 481,4	7 879,7	8 004,1	7 775,5
Crédits hypothécaires	2 782,3	3 064,3	2 966,2	3 292,3	2 839,7	3 052,8	3 169,1	2 778,4	3 128,7	3 125,0
Prêts, dépôts et autres	1 477,0	1 694,7	1 303,6	1 644,7	1 091,5	1 230,1	1 183,4	1 159,5	1 495,7	1 243,8
Actifs - branche 23	4 812,1	4 812,1	5 518,3	5 518,3	6 914,9	6 914,9	6 129,5	6 129,5	7 345,5	7 345,5
Total	19 539,4	22 658,7	20 394,8	23 964,3	20 777,8	23 273,5	20 105,3	19 345,9	20 941,6	20 716,4

V. Informations Solvency II

	2020	2021	2022	2023
Own Funds	1 787,0	1 796,8	1 460,3	1 461,1
SCR	1 183,8	1 196,3	939,2	1 018,7
SII ratio	151,0 %	150,2 %	155,5 %	143,4 %



Comptes sociaux 2023

Bilan

Actif

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
B. Actifs incorporels (état n°1)	20 361 482	31 042 946	42 809 924
II. Immobilisations incorporelles	20 361 482	31 042 946	42 809 924
1. Goodwill	5 224 771	7 314 680	9 404 588
2. Autres immobilisations incorporelles	15 136 710	23 728 266	33 405 336
C. Placements (états n° 1, 2 et 3)	13 596 064 005	13 975 845 188	13 862 855 913
I. Terrains et constructions (état n°1)	173 810 865	186 665 044	224 626 512
1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre	109 063 012	111 547 321	114 409 951
2. Autres	64 747 853	75 117 723	110 216 561
II. Placements dans des entreprises liées et participations (états n° 1, 2 et 18)	265 712 540	278 682 074	284 499 645
- Entreprises liées	220 472 773	276 091 667	281 909 238
1. Participations	210 603 016	267 252 310	273 575 881
2. Bons, obligations et créances	9 869 757	8 839 357	8 333 357
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	45 239 767	2 590 407	2 590 407
3. Participations	45 239 767	2 590 407	2 590 407
III. Autres placements financiers	13 155 822 323	13 509 839 178	13 352 906 287
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable (état n°1)	528 017 140	676 508 385	639 714 188
2. Obligations et autres titres à revenu fixe (état n°1)	8 004 077 777	8 481 416 575	8 782 905 887
4. Prêts et crédits hypothécaires	3 128 749 252	3 169 144 409	2 839 652 260
5. Autres prêts	1 197 272 807	976 422 185	967 713 458
7. Autres	297 705 347	206 347 624	122 920 494
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	718 277	658 892	823 469
D. Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissements du groupe d'activités « vie » et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	7 345 527 932	6 129 497 316	6 914 917 450
D. bis. Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 280 675 763	1 357 192 620	1 301 003 256
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	68 336 612	73 565 935	77 551 571
III. Provision pour sinistres	1 212 339 151	1 283 569 625	1 223 394 625
V. Autres provisions techniques	0	57 060	57 060
E. Créances (états n°18 et 19)	493 532 482	563 323 936	660 269 489
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe	280 608 033	264 274 902	210 677 361
1. Preneurs d'assurance	89 505 698	95 503 602	96 712 155
2. Intermédiaires d'assurance	62 547 231	44 021 455	53 138 238
3. Autres	128 555 104	124 749 845	60 826 968
II. Créances nées d'opérations de réassurance	51 444 627	30 904 384	225 074 449
III. Autres créances	161 479 822	268 144 650	224 517 679
F. Autres éléments d'actif	85 650 579	127 330 498	117 904 292
I. Actifs corporels	1 579 672	1 837 377	2 193 006
II. Valeurs disponibles	84 070 907	125 493 121	115 711 286
G. Comptes de régularisation (état n°4)	84 608 060	86 014 667	97 260 041
I. Intérêts et loyers acquis non échus	82 176 956	83 439 616	94 603 316
III. Autres comptes de régularisation	2 431 104	2 575 051	2 656 725
TOTAL	22 906 420 303	22 270 247 171	22 997 020 365

Passif

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
A. Capitaux propres (état n°5)	760 432 635	800 885 939	767 986 926
I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé	292 251 735	292 251 735	292 251 735
1. Capital souscrit	292 251 735	292 251 735	292 251 735
II. Primes d'émission	258 346 505	258 346 505	258 346 505
IV. Réserves	144 826 440	213 282 044	214 384 814
1. Réserve légale	292 251 174	292 251 174	292 251 174
2. Réserves indisponibles	376 224	376 224	376 224
b) autres	376 224	376 224	376 224
3. Réserves immunisées	112 225 042	113 327 812	114 430 582
4. Réserves disponibles	3 000 000	70 352 834	70 352 834
V. Résultat reporté	65 007 955	37 005 655	3 003 872
1. Bénéfice reporté	65 007 955	37 005 655	3 003 872
B. bis. Fonds pour dotations futures	0	12 500 000	13 000 000
C. Provisions techniques (état n°7)	13 317 260 386	13 375 399 667	13 240 444 605
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	159 636 917	161 067 277	176 123 867
II. Provision d'assurance « vie »	9 470 276 683	9 338 267 257	9 409 661 487
III. Provision pour sinistres	3 412 179 252	3 568 390 084	3 325 602 969
IV. Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	63 003 486	47 913 570	37 690 265
V. Provision pour égalisation et catastrophes	61 844 692	58 968 347	56 410 980
VI. Autres provisions techniques	150 319 357	200 793 132	234 955 037
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités « vie » lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (état n°7)	7 345 527 931	6 129 497 315	6 914 917 449
E. Provisions pour autres risques et charges	29 527 871	40 098 070	48 763 627
I. Provisions pour pensions et obligations similaires	5 810 432	12 327 476	18 072 668
II. Provisions pour impôts	13 018 451	14 259 459	14 096 622
III. Autres provisions (état n° 6)	10 698 988	13 511 135	16 594 337
F. Dépôts reçus des réassureurs	908 445 427	1 025 935 568	1 010 721 709
G. Dettes (états n°7 et 18)	535 428 301	882 400 006	996 052 407
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	227 805 889	287 765 056	247 155 243
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	61 255 853	63 626 996	216 418 661
IV. Dettes envers des établissements de crédit	36 451 945	273 058 378	222 518 815
V. Autres dettes	209 914 613	257 949 576	309 959 688
1. Dettes fiscales, salariales et sociales	29 283 420	36 524 537	31 795 830
a) impôts	4 162 484	4 094 913	5 378 384
b) rémunérations et charges sociales	25 120 936	32 429 624	26 417 446
2. Autres	180 631 193	221 425 039	278 163 858
H. Comptes de régularisation (état n°8)	9 797 750	3 530 606	5 133 642
TOTAL	22 906 420 303	22 270 247 171	22 997 020 365

Compte technique non vie

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
1. Primes acquises nettes de réassurance	844 011 383	944 878 728	909 288 643
a) Primes brutes (état n° 10)	1 405 652 580	1 581 947 614	1 544 213 864
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	-549 546 464	-638 178 067	-635 634 161
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance	-8 527 108	4 889 562	-281 399
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs	-3 567 625	-3 780 381	990 339
2. Produits des placements alloués, transférés du compte non technique (poste 6)	69 986 842	139 670 956	89 613 546
3. Autres produits techniques nets de réassurance	-3 541 078	55 355	40 739
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	-551 592 014	-659 516 888	-600 916 056
a) Montants payés nets	345 150 835	520 596 018	988 847 623
aa) montants bruts (état n° 10)	797 257 173	892 073 055	857 098 148
bb) part des réassureurs (-)	-452 106 338	-371 477 037	131 749 475
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	206 441 180	138 920 870	-387 931 567
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (état n° 10) (augmentation +, réduction -)	139 673 354	208 417 210	124 911 214
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	66 767 826	-69 496 340	-512 842 781
5. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	4 106 968	6 007 948	-10 991 947
augmentation -	4 106 968	6 007 948	-10 991 947
6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	-497 175	-858 996	-899 836
7. Frais d'exploitation nets (-)	-209 845 701	-225 791 094	-261 059 707
a) Frais d'acquisition	268 656 521	271 903 402	266 668 133
c) Frais d'administration	107 635 955	138 779 040	167 445 378
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)	-166 446 774	-184 891 348	-173 053 804
8. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	-41 732 909	-35 753 804	-34 759 598
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance	-2 876 345	-2 994 029	8 805 258
réduction -	-2 876 345	-2 994 029	8 805 258
10. Résultat du compte technique non vie	108 019 970	165 698 176	99 121 042
Bénéfice (+)	108 019 970	165 698 176	99 121 042

Compte technique

vie

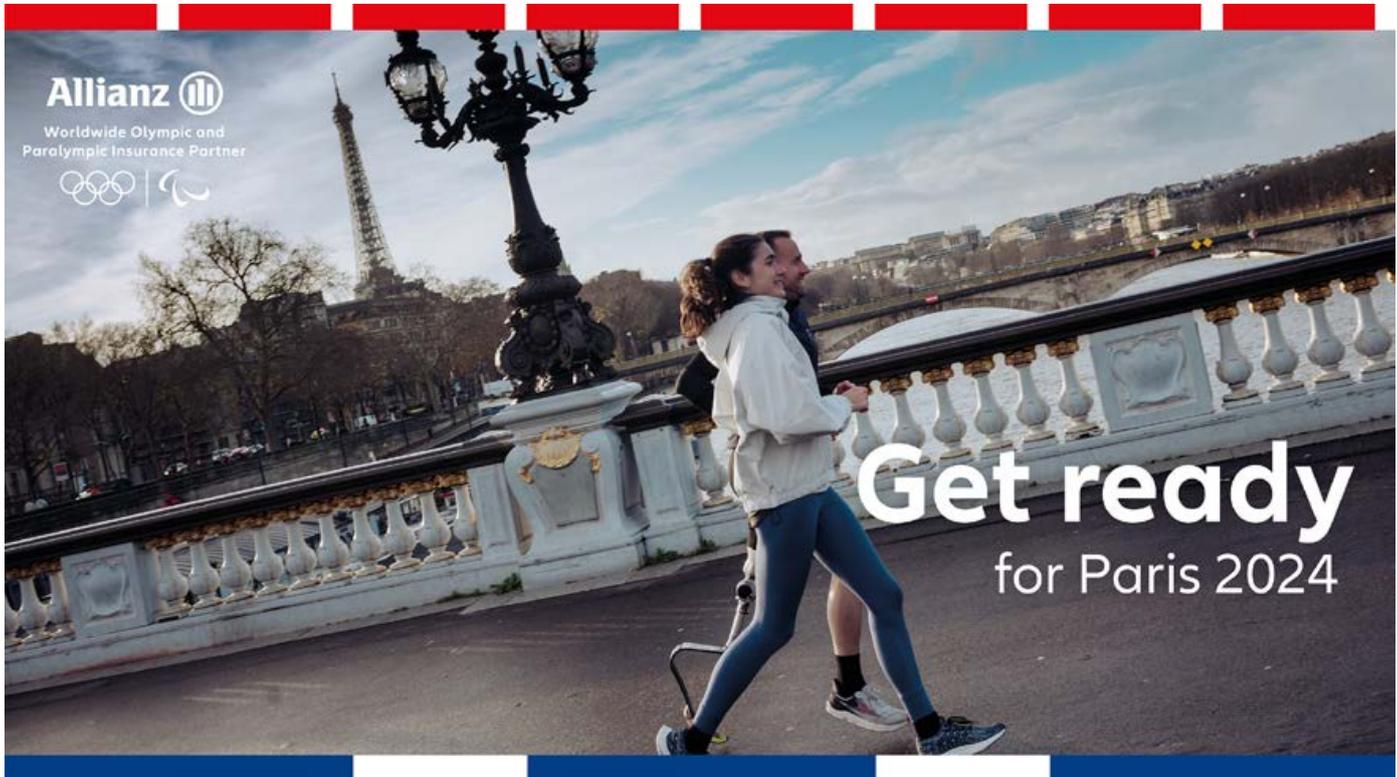
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
1. Primes nettes de réassurance	1778 725 834	1574 147 178	1852 361 183
a) Primes brutes (état n°10)	1808 469 428	1600 863 458	1869 862 738
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	-297 43 594	-26 716 280	-17 501 555
2. Produits des placements	567 643 354	471 765 840	438 895 352
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	3 494 814	29 039 769	7 633 008
aa) entreprises liées	3 494 814	29 039 769	7 633 008
1° participations	3 494 814	29 039 769	7 633 008
b) Produits des autres placements	325 194 415	335 555 700	344 754 837
aa) produits provenant des terrains et constructions	11 985 795	13 466 593	13 671 347
bb) produits provenant d'autres placements	313 208 620	322 089 107	331 083 490
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	3 015 895	17 980 651	-7 217 518
d) Plus-values sur réalisations	235 938 231	89 189 720	93 725 025
3. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (produits)	568 653 626	6 136 543	739 609 887
4. Autres produits techniques nets de réassurance	24 209 606	24 062 539	25 077 456
5. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	-1 350 760 367	-1 263 703 819	-1 363 882 153
a) Montants payés nets	1 364 354 244	1 266 539 727	1 417 457 151
aa) montants bruts	1 379 904 345	1 284 217 932	1 430 964 691
bb) part des réassureurs (-)	-15 550 101	-17 678 205	-13 507 540
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance	-13 593 877	-2 835 908	-53 574 998
réduction -	-13 593 877	-2 835 908	-53 574 998
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance	-7 933 089	-4 515 266	-50 751 369
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs	-5 660 788	1 679 358	-2 823 629
6. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation-, réduction+)	-1 233 486 833	883 430 748	-1 332 363 983
a) Variation de la provision d'assurance « vie », nette de réassurance	-132 045 596	101 101 132	16 369 402
aa) variation de la provision d'assurance « vie », brute de réassurance	-132 045 594	101 101 132	16 369 402
b) Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	-1 101 441 237	782 329 616	-1 348 733 385
7. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	-15 389 916	-10 223 305	-3 034 636
8. Frais d'exploitation nets (-)	-136 934 970	-139 623 104	-138 354 478
a) Frais d'acquisition	72 313 240	77 048 161	70 818 737
c) Frais d'administration	66 388 884	64 064 414	69 569 298
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)	-17 671 153	-14 894 711	-20 333 557
9. Charges des placements (-)	-121 011 244	-262 714 857	-55 042 907
a) Charges de gestion des placements	-17 166 784	18 950 448	18 222 930
b) Corrections de valeurs sur placements	-16 956 691	18 863 931	9 476 619
c) Moins-values sur réalisations	-86 887 769	224 900 478	27 343 358
10. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (charges) (-)	-12 896 763	-1 150 412 697	-55 922 782
11. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	-13 331 528	-10 400 875	-28 710 777
12. Produits des placements alloués, transférés au compte non technique (poste 4) (-)	-1 442 546	1 209 224	152 559
12.bis. Variation du fonds pour dotations futures	12 500 000	500 000	0
réduction +	12 500 000	500 000	0
13. Résultat du compte technique vie	66 478 254	124 173 415	78 784 721
Bénéfice (+)	66 478 254	124 173 415	78 784 721

Compte non technique

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
1. Résultat du compte technique non-vie (poste 10)	108 019 970	165 698 176	99 121 042
Bénéfice (+)	108 019 970	165 698 176	99 121 042
2. Résultat du compte technique vie (poste 13)	66 478 254	124 173 415	78 784 721
Bénéfice (+)	66 478 254	124 173 415	78 784 721
3. Produits des placements	166 626 647	250 366 710	107 168 575
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	3 494 814	2 605 247	1 173 060
b) Produits des autres placements	325 194 415	151 464 572	100 892 526
aa) produits provenant des terrains et constructions	11 985 795	1 562 550	1 514 207
bb) produits provenant d'autres placements	313 208 620	149 902 022	99 378 319
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	3 015 895	2 125 138	1 515 949
d) Plus-values sur réalisations	235 938 231	94 171 753	3 587 040
4. Produits des placements alloués, transférés du compte technique vie (poste 12)	1 442 546	-1 209 224	-152 559
5. Charges des placements (-)	-96 639 806	-110 695 753	-17 555 027
a) Charges de gestion des placements	17 166 784	6 830 068	10 099 476
b) Corrections de valeurs sur placements	16 956 691	2 907 218	1 361 033
c) Moins-values sur réalisations	86 887 769	100 958 467	6 094 518
6. Produits des placements alloués, transférés au compte technique non-vie (poste 2) (-)	-69 986 842	-139 670 956	-89 613 546
7. Autres produits (état n°13)	3 287 807	1 824 902	1 953 624
8. Autres charges (état n°13) (-)	-8 312 714	-4 659 982	-3 841 472
8.bis. Résultat courant avant impôts	170 915 862	285 827 288	175 865 358
Bénéfice (+)	170 915 862	285 827 288	175 865 358
11. Produits exceptionnels (état n° 14)	56 688 434	0	0
12. Charges exceptionnelles (état n° 14) (-)	-8 068 070	-8 387 499	-4 104 783
13. Résultat exceptionnel	-8 068 070	-8 387 499	-4 104 783
Perte (-)	-8 068 070	-8 387 499	-4 104 783
15. Impôts sur le résultat (-/+)	-52 169 405	-56 708 200	-33 038 545
15.bis. Impôts différés (-/+)	367 423	367 423	367 422
16. Résultat de l'exercice	167 734 244	221 099 012	139 089 452
Bénéfice (+)	167 734 244	221 099 012	139 089 452
17. a) Prélèvements sur les réserves immunisées	1 102 770	1 102 770	1 102 769
18. Résultat de l'exercice à affecter	168 837 014	222 201 782	140 192 221
Bénéfice (+)	168 837 014	222 201 782	140 192 221

Affectations et prélèvements

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
A. Bénéfice à affecter	205 842 669	225 205 654	140 503 872
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	168 837 014	222 201 782	140 192 221
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	37 005 655	3 003 872	311 651
B. Prélèvements sur les capitaux propres	67 352 834	0	90 000 000
2. sur les réserves	67 352 834	0	90 000 000
D. Résultat à reporter	-65 007 955	-37 005 654	-3 003 872
1. Bénéfice à reporter (-)	65 007 955	37 005 654	3 003 872
D. Résultat à reporter	-208 187 548	-188 200 000	-227 500 000
1. Rémunération du capital	208 187 548	188 200 000	227 500 000



Annexes

NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	C1.
------	---------------	----	----	----	----	-----

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION : ALLIANZ BENELUX

Forme juridique : SA

Adresse : BOULEVARD DU ROI ALBERT II N°: 32 Bte:

Code postal : 1000 Commune : BRUXELLES

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de:

Adresse Internet* : http://www. http://allianz.be

Numéro d'entreprise :

BE 403 258 197

Date (aaaa/mm/jj) 2020-03-20 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent

mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du	2024-05-17	
et relatifs à l'exercice couvrant la période du	01.01.2023	au 31.12.2023
Exercice précédent du	01.01.2022	au 31.12.2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / non **

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune)

et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES

Robert FRANSSEN, Chairman of the Supervisory Board, Avenue de l'Esplanade 91 - 1970 Wezembeek-Oppem (B)

François THOMAZEAU, Non-executive Director, Rue Molitor 5 - 75016 Paris (FR)

Patrick THIELS, Non-executive Director, D'arconatistraat 78 - 1700 Dilbeek (B)

Martine BAUMGARTEL, Non-executive Director, St-Paul-Strasse 11 - 80336 Munich (GE)

Brigitte BOVERMANN, non-executive Director, Hummelbachtal 25 - 48301 Nottuln (GE)

Lorella SDRIGOTTI, non-executive Director, Via Casrsia 18 - 34151 Trieste (IT)

Jacob FUEST, non-executive Director, Westenriederstrasse 13 - 80331 Munchen (GE)

Blaise BOURGEOIS, Executive Director - Member of the Board of Management, avenue des Gobelins 77 - 75013 Paris (FR)

Edouard GALICIER, Executive Director - Member of the Board of Management (depuis le 01/01/2024), Rue Franz Merjay 75 - 1050 Bruxelles (B)

Jan-Joris LOUWERIER, Executive Director - Member of the Board of Management, Avenue Cardinal Micara 88 - 1160 Bruxelles (B)

Thomas MALLANT, Executive Director - Member of the Board of Management, Westersingel 37 3014 GS Rotterdam (NL)

Kathleen VAN den EYNDE, Executive Director - Member of the Board of Management, Linthoutstraat 5A 1785 Merchtem (B)

(éventuellement suite page C 1bis)

Sont joints aux présents comptes annuels: - le rapport des commissaires**

- le rapport de gestion**

Nombre total de pages déposées:

Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet :

Signature

(nom et qualité)

Signature

(nom et qualité)

* Mention facultative.

** Biffer ce qui ne convient pas

NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	Cl.
------	---------------	----	----	----	----	-----

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune)
et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES

TVA		EUR	C 1bis
-----	--	-----	---------------

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

- Les comptes annuels ont-ils été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire? OUI / NON (1).

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (2); B. Etablissement des comptes annuels (2); C. Vérification de ces comptes; D. Redressement de ces comptes).

- Si des missions visées sous A. (Tenue des comptes de l'entreprise) ou sous B. (Etablissement des comptes annuels) ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise; B. Etablissement des comptes annuels).

(1) Biffer ce qui ne convient pas.

(2) Mention facultative.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
------------------------------------	------------------	--

PwC Réviseurs d'Entreprises scrl/PwC Bedrijfsrevisoren bcvba, Auditor, représenté par Tom Meuleman, Commissaire; Culliganlaan 5 - 1831 Diegem, Belgium

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels
Section I. Bilan au 31/12/... (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôture	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôture	Exercice précédent
A.	-			A. Capitaux propres (état n°5)	11	760.432.635	800.885.939
B. Actifs incorporels (état n°1)	21	20.361.482	31.042.946	I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé	111	292.251.735	292.251.735
I. Frais d'établissement	211	0	0	1. Capital souscrit	111.1	292.251.735	292.251.735
II. Immobilisations incorporelles	212	20.361.482	31.042.946	2. Capital non appelé (-)	111.2	(0)	(0)
1. Goodwill	212.1	5.224.771	7.314.680	II. Primes d'émission	112	258.346.505	258.346.505
2. Autres immobilisations incorporelles	212.2	15.136.711	23.728.266	III. Plus-value de réévaluation	113	0	0
3. Acomptes versés	212.3	0	0	IV. Réserves	114	144.826.440	213.282.044
C. Placements (états n°1, 2 et 3)	22	13.596.064.005	13.975.845.188	1. Réserve légale	114.1	29.225.174	29.225.174
I. Terrains et constructions (état n°1)	221	173.810.865	186.665.045	2. Réserves indisponibles	114.2	376.224	376.224
1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre	221.1	109.063.012	111.547.321	a) pour actions propres	114.21	0	0
2. Autres	221.2	64.747.853	75.117.724	b) autres	114.22	376.224	376.224
II. Placements dans des entreprises liées et participations (états n°1, 2 et 18)	222	265.712.540	278.682.074	3. Réserves immunisées	114.3	112.225.042	113.327.812
Entreprises liées	222.1	220.472.773	276.091.667	4. Réserves disponibles	114.4	3.000.000	70.352.834
1. Participations	222.11	210.603.016	267.252.310	V. Résultat reporté	115	65.007.955	37.005.655
2. Bons, obligations et créances auxquelles il existe un lien de participation	222.12	9.869.757	8.839.357	1. Bénéfice reporté	115.1	65.007.955	37.005.655
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	222.2	45.239.767	2.590.407	2. Perte reportée (-)	115.2	(0)	(0)
3. Participations	222.21	45.239.767	2.590.407	VI. -	-		
4. Bons, obligations et créances	222.22	0	0	B. Passifs subordonnés (états n°7 et 18)	12	0	0
III. Autres placements financiers	223	13.155.822.323	13.509.839.177	Bbis. Fonds pour dotations futures	13	0	12.500.000
1. Actions, parts et autres titres à							

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/... (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôture	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôture	Exercice précédent
à revenu variable (état n°1)	223.1	528.017.140	676.508.385				
2. Obligations et autres titres à revenu fixe (état n°1)	223.2	8.004.077.777	8.481.416.575	C. Provisions techniques (état n°7)	14	13.317.260.387	13.375.399.667
3. Parts dans des pools d'investissement	223.3	0	0	I. Provisions pour primes non acquises et risques en cours	141	159.636.917	161.067.277
4. Prêts et crédits hypothécaires	223.4	3.128.749.251	3.169.144.409	II. Provision d'assurance 'vie'	142	9.470.276.684	9.338.267.257
5. Autres prêts	223.5	1.197.272.807	976.422.184	III. Provision pour sinistres	143	3.412.179.252	3.568.390.084
6. Dépôts auprès des établis- sements de crédit	223.6	0	0	IV. Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	144	63.003.486	47.913.570
7. Autres	223.7	297.705.348	206.347.624	V. Provision pour égalisation et catastrophes	145	61.844.692	58.968.347
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	224	718.277	658.892	VI. Autres provisions techniques	146	150.319.356	200.793.132
D. Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	23	7.345.527.931	6.129.497.316	D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (état n°7)	15	7.345.527.931	6.129.497.315
Dbis. Parts des réassureurs dans les provisions techniques	24	1.280.675.764	1.357.192.620	E. Provisions pour autres risques et charges	16	29.527.870	40.098.070

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/... (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôture	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôture	Exercice précédent
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	241	68.336.612	73.565.935	I. Provisions pour pensions et obligations similaires	161	5.810.432	12.327.476
II. Provision d'assurance 'vie'	242	0	0	II. Provisions pour impôts	162	13.018.451	14.259.459
III. Provision pour sinistres	243	1.212.339.152	1.283.569.625	III. Autres provisions (état n°6)	163	10.698.987	13.511.135
IV. Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	244	0	0	F. Dépôts reçus des réassureurs	17	908.445.427	1.025.935.568
V. Autres provisions techniques	245	0	57.060				
VI. Provisions relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	246	0	0				
E. Créances (états n°18 et 19)	41	493.532.480	563.323.936	Dettes (états n°7 et 18)	42	535.428.301	882.400.006
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe	411	280.608.030	264.274.902	I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	421	227.805.888	287.765.056
1. Preneurs d'assurance	411.1	89.505.697	95.503.602	II. Dettes nées d'opérations de réassurance	422	61.255.853	63.626.996
2. Intermédiaires d'assurance	411.2	62.547.231	44.021.455	III. Emprunts obligataires non subordonnés	423	0	0
3. Autres	411.3	128.555.102	124.749.845	1. Emprunts convertibles	423.1	0	0
II. Créances nées d'opérations de réassurance	412	51.444.627	30.904.384	2. Emprunts non convertibles	423.2	0	0
III. Autres créances	413	161.479.823	268.144.650	IV. Dettes envers des établissements de crédit	424	36.451.945	273.058.378
IV. Capital souscrit, appelé mais non versé	414	0	0	V. Autres dettes	425	209.914.615	257.949.576
F. Autres éléments d'actif	25	85.650.579	127.330.498	1. Dettes fiscales, salariales et sociales	425.1	29.283.421	36.524.537
I. Actifs corporels	251	1.579.672	1.837.377	a) impôts	425.11	4.162.485	4.094.913
II. Valeurs disponibles	252	84.070.907	125.493.121	b) rémunérations et charges sociales	425.12	25.120.936	32.429.624
III. Actions propres	253	0	0	2. Autres	425.2	180.631.194	221.425.039
IV. Autres	254	0	0				

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/... (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôture	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôture	Exercice précédent
G. Comptes de régularisation (état n°4)	431/433	84.608.060	86.014.667	H. Comptes de régularisation (état n°8)	434/436	9.797.750	3.530.606
I. Intérêts et loyers acquis non échus	431	82.176.956	83.439.616				
II. Frais d'acquisition reportés	432	0	0				
1. Opérations d'assurance non-vie	432.1	0	0				
2. Opérations d'assurance vie	432.2	0	0				
III. Autres comptes de régularisation	433	2.431.104	2.575.051				
TOTAL	21/43	22.906.420.301	22.270.247.171	TOTAL	11/43	22.906.420.301	22.270.247.171

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôture	Exercice précédent
1. Primes acquises nettes de réassurance	710	844.011.384	944.878.731
a) Primes brutes (état n°10)	710.1	1.405.652.581	1.581.947.615
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	710.2	(549.546.464)	(638.178.066)
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	710.3	-8.527.108	4.889.563
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	710.4	-3.567.625	-3.780.381
2. Produits des placements alloués, transférés du compte non technique (poste 6)	711	69.986.841	139.670.957
2bis. Produits des placements	712	0	0
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	712.1	0	0
aa) entreprises liées	712.11	0	0
1° participations	712.111	0	0
2° bons, obligations et créances	712.112	0	0
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	712.12	0	0
1° participations	712.121	0	0
2° bons, obligations et créances	712.122	0	0

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôture	Exercice précédent
b) Produits des autres placements	712.2	0	0
aa) produits provenant des terrains et constructions	712.21	0	0
bb) produits provenant d'autres placements	712.22	0	0
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	712.3	0	0
d) Plus-values sur réalisations	712.4	0	0
3. Autres produits techniques nets de réassurance	714	-3.541.078	55.355
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	610	(553.384.881)	(659.516.888)
a) Montants payés nets	610.1	345.150.834	520.596.018
aa) montants bruts (état n°10)	610.11	797.257.173	892.073.054
bb) part des réassureurs (-)	610.12	(452.106.339)	(371.477.036)
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	610.2	208.234.047	138.920.870
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (état n°10) (augmentation +, réduction -)	610.21	141.466.222	208.417.210
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	610.22	66.767.825	-69.496.340
5. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	611	5.899.836	6.007.948

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôture	Exercice précédent
6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	612	(497.175)	(858.997)
7. Frais d'exploitation nets (-)	613	(209.845.702)	(225.791.094)
a) Frais d'acquisition	613.1	268.656.521	271.903.401
b) Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation -, réduction +)	613.2	0	0
c) Frais d'administration	613.3	107.635.955	138.779.041
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)	613.4	(166.446.774)	(184.891.348)
7bis. Charges des placements (-)	614	(0)	(0)
a) Charges de gestion des placements	614.1	0	0
b) Corrections de valeurs sur placements	614.2	0	0
c) Moins-values sur réalisations	614.3	0	0
8. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	616	(41.732.909)	(35.753.806)
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	619	(-2.876.345)	(-2.994.029)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôture	Exercice précédent
10. Résultat du compte technique non vie			
Bénéfice (+)	710 / 619	108.019.971	165.698.177
Perte (-)	619 / 710	(0)	(0)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Primes nettes de réassurance	720	1.778.725.833	1.574.147.179
a) Primes brutes (état n°10)	720.1	1.808.469.427	1.600.863.459
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	720.2	(29.743.594)	(26.716.280)
2. Produits des placements	722	567.643.354	471.765.838
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	722.1	3.494.814	29.039.769
aa) entreprises liées	722.11	3.494.814	29.039.769
1° participations	722.111	3.494.814	29.039.769
2° bons, obligations et créances	722.112	0	0
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	722.12	0	0
1° participations	722.121	0	0
2° bons, obligations et créances	722.122	0	0
b) Produits des autres placements	722.2	325.194.415	335.555.700
aa) produits provenant des terrains et constructions	722.21	11.985.795	13.466.592
bb) produits provenant d'autres placements	722.22	313.208.620	322.089.108
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	722.3	3.015.894	17.980.650
d) Plus-values sur réalisations	722.4	235.938.231	89.189.719
3. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (produits)	723	568.653.626	6.136.542

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
4. Autres produits techniques nets de réassurance	724	24.209.606	24.062.539
5. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	620	(1.350.760.367)	(1.263.703.819)
a) Montants payés nets	620.1	1.364.354.244	1.266.539.727
aa) montants bruts	620.11	1.379.904.345	1.284.217.932
bb) part des réassureurs (-)	620.12	(15.550.101)	(17.678.205)
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	620.2	-13.593.877	-2.835.908
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -)	620.21	-7.933.089	-2.787.659
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	620.22	-5.660.788	-48.249
6. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	621	-1.233.486.834	883.430.749
a) Variation de la provision d'assurance 'vie', nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	621.1	-132.045.594	81.502.569
aa) variation de la provision d'assurance 'vie', brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	621.11	-132.045.594	81.502.569
bb) variation de la provision d'assurance 'vie', part des réassureurs			

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
(augmentation +, réduction -)	621.12	0	0
b) Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	621.2	-1.101.441.240	801.928.180
7. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	622	(15.389.916)	(10.223.305)
8. Frais d'exploitation nets (-)	623	(136.934.970)	(139.623.105)
a) Frais d'acquisition	623.1	72.313.240	77.048.161
b) Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation -, réduction +)	623.2	0	0
c) Frais d'administration	623.3	66.388.884	64.064.415
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices(-)	623.4	(1.767.154)	(1.489.471)
9. Charges des placements (-)	624	(121.011.244)	(262.714.857)
a) Charges de gestion des placements	624.1	17.166.784	18.950.234
b) Corrections de valeurs sur placements	624.2	16.956.691	18.864.145
c) Moins-values sur réalisations	624.3	86.887.769	224.900.478
10. Corrections de valeur sur placements du poste D.			

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
de l'actif (charges) (-)	625	(12.896.763)	(1.150.412.696)
11. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	626	(13.331.528)	(10.400.874)
12. Produits des placements alloués, transférés au compte non technique (poste 4.) (-)	627	(1.442.546)	(-1.209.224)
12bis. Variation du fonds pour dotations futures (augmentation - , réduction +)	628	12.500.000	500.000
13. Résultat du compte technique vie	720 / 628	66.478.251	124.173.415
Bénéfice (+)			
Perte (-)	628 / 720	(0)	(0)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Résultat du compte technique non-vie (poste 10)			
Bénéfice (+)	(710 / 619)	108.019.971	165.698.177
Perte (-)	(619 / 710)	(0)	(0)
2. Résultat du compte technique vie (poste 13)			
Bénéfice (+)	(720 / 628)	66.478.251	124.173.415
Perte (-)	(628 / 720)	(0)	(0)
3. Produits des placements	730	166.626.646	250.366.710
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	730.1	1.676.537	2.605.248
b) Produits des autres placements	730.2	152.429.682	151.464.571
aa) produits provenant des terrains et constructions	730.21	1.158.921	1.562.550
bb) produits provenant d'autres placements	730.22	151.270.761	149.902.021
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	730.3	2.452.730	2.125.137
d) Plus-values sur réalisations	730.4	10.067.697	94.171.754
4. Produits des placements alloués, transférés du compte technique vie (poste 12)	731	1.442.546	-1.209.224
5. Charges des placements (-)	630	(96.639.805)	(110.695.754)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
a) Charges de gestion des placements	630.1	65.824.036	6.830.068
b) Corrections de valeurs sur placements	630.2	9.759.644	2.907.218
c) Moins-values sur réalisations	630.3	21.056.125	100.958.468
6. Produits des placements alloués, transférés au compte technique non-vie (poste 2) (-)	631	(69.986.842)	(139.670.956)
7. Autres produits (état n° 13)	732	3.287.807	1.824.902
8. Autres charges (état n° 13) (-)	632	(8.312.713)	(4.659.982)
8bis. Résultat courant avant impôts			
Bénéfice (+)	710 / 632	170.915.861	285.827.288
Perte (-)	632 / 710	(0)	(0)
9. -			
10. -			
11. Produits exceptionnels (état n° 14)	733	56.688.434	0
12. Charges exceptionnelles (état n° 14) (-)	633	(8.068.071)	(8.387.499)
13. Résultat exceptionnel			
Bénéfice (+)	733 / 633	48.620.363	0
Perte (-)	633 / 733	(0)	(8.387.499)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
14. -	-		
15. Impôts sur le résultat (-/+)	634 / 734	-52.169.405	-56.708.200
15bis. Impôts différés (-/+)	635 / 735	367.423	367.423
16. Résultat de l'exercice			
Bénéfice (+)	710 / 635	167.734.242	221.099.012
Perte (-)	635 / 710	(0)	(0)
17. a) Prélèvements sur les réserves immunisées	736	1.102.770	1.102.770
b) Transfert aux réserves immunisées (-)	636	(0)	(0)
18. Résultat de l'exercice			
Bénéfice (+)	710 / 636	168.837.012	222.201.782
Perte (-)	636 / 710	(0)	(0)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	710 / 637.1	205.842.667	225.205.654
Perte à affecter (-)	637.1 / 710	0) (0) (
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	710 / 636	168.837.012	222.201.782
Perte de l'exercice à affecter (-)	636 / 710	0) (0) (
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	737.1	37.005.655	3.003.872
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	637.1	0) (0) (
B. Prélèvements sur les capitaux propres	737.2 / 737.3	67.352.834	0
1. sur le capital et les primes d'émission	737.2	0	0
2. sur les réserves	737.3	67.352.834	0
C. Affectations aux capitaux propres (-)	637.2 / 637.3	0) (0) (
1. au capital et aux primes d'émission	637.2	0	0
2. à la réserve légale	637.31	0	0
3. aux autres réserves	637.32	0	0
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	637.4	65.007.955) (37.005.654) (
2. Perte à reporter	737.4	0	0
E. Intervention d' associés dans la perte	737.5	0	0
F. Bénéfice à distribuer (-)	637.5 / 637.7	208.187.546) (188.200.000) (
1. Rémunération du capital	637.5	208.187.546	188.200.000
2. Administrateurs ou gérants	637.6	0	0
3. Autres allocataires	637.7	0	0

A/ B/ C/ 0403258197 2023-12-31 00097 EUR

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placement

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés		
		B. Actifs incorporels	C.I. Terrains et constructions	C.II.1. Participations dans des entreprises liées
		1	2	3
a) VALEURS D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	195.966.560	250.915.521	267.252.310
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	8.01.021	7.421.413	1.146.259	
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022			
. Cessions et retraits	8.01.023			
. Transferts d'une rubrique à une autre	8.01.024			
. Autres mutations	8.01.025			
Au terme de l'exercice	8.01.03	47.156.726	240.679.384	210.603.015
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.051			
. Acquises de tiers	8.01.052			
. Annulées	8.01.053			
. Transférées d'une rubrique à une autre	8.01.054			
Au terme de l'exercice	8.01.06	0	0	0
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07	164.923.615	64.250.476	
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.081	17.012.745	5.585.000	
. Repris car excédentaires	8.01.082			
. Acquis de tiers	8.01.083			
. Annulées	8.01.084			
. Transférées d'une rubrique à une autre	8.01.085			
Au terme de l'exercice	8.01.09	26.796.245	66.868.518	0
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10			
Mutations de l'exercice	8.01.11			
Au terme de l'exercice	8.01.12			
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVICES				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.13			
Mutations de l'exercice	8.01.14			
Au terme de l'exercice	8.01.15			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	20.361.481	173.810.866	210.603.015

A/ B/ C/ 0403258197 2023-12-31
N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placen

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés		
		C.II.2. Bons, obligations et créances dans des entreprises liées	C.II.3. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.II.4. Bons, obligations et créances dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
		4	5	6
a) VALEURS D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	8.839.357	9.232.993	
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	8.01.021	1.030.400		
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022			
. Cessions et retraits	8.01.023			
. Transferts d'une rubrique à une autre	8.01.024		42.649.391	
. Autres mutations	8.01.025			
Au terme de l'exercice	8.01.03	9.869.757	51.882.384	
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.051			
. Acquis de tiers	8.01.052			
. Annulées	8.01.053			
. Transférées d'une rubrique à une autre	8.01.054			
Au terme de l'exercice	8.01.06	0	0	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07		6.642.586	
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.081			
. Repris car excédentaires	8.01.082			
. Acquis de tiers	8.01.083			
. Annulées	8.01.084			
. Transférées d'une rubrique à une autre	8.01.085			
Au terme de l'exercice	8.01.09	0	6.642.586	
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10			
Mutations de l'exercice	8.01.11			
Au terme de l'exercice	8.01.12			
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVICES				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.13			
Mutations de l'exercice	8.01.14			
Au terme de l'exercice	8.01.15			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	9.869.757	45.239.798	

A/ B/ C/ 0403258197 2023-12-31
 N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placen

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés	
		C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe
		7	8
a) VALEURS D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	674.576.193	8.489.479.436
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions	8.01.021	3.754.411.481	1.698.069.248
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022		
. Cessions et retraits	8.01.023	3.903.189.430	2.254.292.262
. Transferts d'une rubrique à une autre	8.01.024	11.932.500	-12.489.738
. Autres mutations	8.01.025	6.810.203	92.342.118
Au terme de l'exercice	8.01.03	544.540.947	8.013.108.802
b) PLUS-VALUES			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04		
Mutations de l'exercice :			
. Actées	8.01.051		
. Acquises de tiers	8.01.052		
. Annulées	8.01.053		
. Transférées d'une rubrique à une autre	8.01.054		
Au terme de l'exercice	8.01.06	0	0
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07	25.470.698	7.970.884
Mutations de l'exercice :			
. Actées	8.01.081	12.398.195	60.264
. Repris car excédentaires	8.01.082	752.400	1.380.433
. Acquis de tiers	8.01.083		
. Annulés	8.01.084		
. Transférés d'une rubrique à une autre	8.01.085	0	
Au terme de l'exercice	8.01.09	37.116.493	6.700.715
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10	-27.402.890	
Mutations de l'exercice	8.01.11	6.810.203	
Au terme de l'exercice	8.01.12	-20.592.687	
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVICES			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.13		-91.977
Mutations de l'exercice	8.01.14		-2.238.333
Au terme de l'exercice	8.01.15		-2.330.310
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	528.017.141	8.004.077.777

N° 2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 (comprise dans les postes C.II.1., C.II.3., D.II.1. et D.II.3. de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les postes C.III.1. et D.III.1. de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL.	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	par les filiales		Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire (*)	Capitaux propres	Résultat net	
	directement	%					Nombres
Allianz Life Luxembourg Bd Roosevelt, 14 2450 Luxembourg 1991 2204 793	55.926,00	99,99	0,01	31/12/2022	EUR	106.505,00	14.315,00
Climmoliux Holding S.A., Boulevard Roosevelt 14, L- 2450 Luxembourg	39,00	39,00	20,00	31/12/2022	EUR	72.097,00	2.611,00
Dispatch Nederland BV, Kanaal Noord 350, Apeldoorn, NL	4,00	17,00		31/12/2022	EUR	2.089,00	347,00
YAO Investments SARL, Rue Albert Borschette 2 A , 1246 Luxembourg	1.033.546,00	15,03		31/12/2022	EUR	288.919,00	6.868,00
Willemsbruggen B.V., Coolsingel 120, 3011AG Rotterdam	100.000.000,00	100,00		31/12/2022	EUR	88.520,00	-9.864,00
Sofiholding SA Rue de Laeken , 35 1000 Bruxelles 401 425 293	999,00	99,90	0,10	31/12/2022	EUR	17.935,00	536,00
Portima Chaussée de la Hulpe, 150 1170 Bruxelles 428 775 335	61.798,00	10,92		31/12/2022	EUR	12.784,00	139,00
Assurcard Fonteinstraat 1A bus 0301, 3000 Leuven 475 433 127	900,00	20,00		31/12/2022	EUR	3.161,00	75,00
South City Office Broodthaers Rue de Laeken 35, 1000 Bruxelles 825 256 501	213.452,00	100,00		31/12/2022	EUR	36.904,00	1.896,00
Altiro Invest SCA, 2, Am Hock, L-9991 Weiswampach	10.000,00	19,90		31/12/2022	EUR	5.232,00	-10,00
UP 36, BE 0633.848.721, Bd Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles	8.666,00	99,99	0,01	31/12/2022	EUR	75,00	3,00

(*) suivant la codification officielle.

A/ B/ C/ 0403258197 2023-12-31 00097 EUR

N° 2bis. La liste des entreprises dont l'entreprise répond de manière illimitée en qualité d'associé ou de membre indéfiniment responsable

Pour chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable, sont indiqués ci-dessous le nom, le siège, la forme juridique et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro d'entreprise ou, à défaut du numéro d'entreprise, le numéro de T.V.A. ou le numéro national d'identification.

Nom	Siège	Forme juridique	Numéro

N° 3. Valeur actuelle des placements (art. 38)

Postes de l'actif		Codes	Montants
C.	Placements	8.03	13.370.875.560
I.	Terrains et constructions	8.03.221	226.465.763
II.	Placements dans des entreprises liées et participations	8.03.222	438.833.494
-	Entreprises liées	8.03.222.1	391.818.919
1.	Participations	8.03.222.11	381.949.162
2.	Bons, obligations et créances	8.03.222.12	9.869.757
-	Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	8.03.222.2	47.014.575
3.	Participations	8.03.222.21	47.014.575
4.	Bons, obligations et créances	8.03.222.22	
III.	Autres placements financiers	8.03.223	12.704.858.026
1.	Actions, parts et autres titres à revenu variable	8.03.223.1	561.229.450
2.	Obligations et autres titres à revenu fixe	8.03.223.2	7.775.492.355
3.	Parts dans des pools d'investissement	8.03.223.3	
4.	Prêts et crédits hypothécaires	8.03.223.4	3.125.029.513
5.	Autres prêts	8.03.223.5	938.979.769
6.	Dépôts auprès des établissements de crédit	8.03.223.6	
7.	Autres	8.03.223.7	304.126.939
IV.	Dépôts auprès des entreprises cédantes	8.03.224	718.277

N° 3bis Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

A. Estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur le volume, la nature et le risque couvert des instruments

Bonds forwards USD

Options SAR, RSU, FOP

Swaps d'inflation

Valeur comptable nette	Juste valeur
0	2,500,675
4,392,921	6,276,032
-1,140,646	2,037,805

B. Pour les immobilisations financières figurant aux postes C.II. et C.III. comptabilisées à un montant supérieur à leur juste valeur : la valeur comptable nette et la juste valeur des actifs en questions, pris isolément ou regroupés de manière adéquate

223.1 Actions, parts et autres titres à revenus variable

223.2 Obligations et autres titres à revenus fixes

223.4 Prêts et crédits hypothécaires

223.5 Autres prêts

Valeur comptable nette	Juste valeur
243 532 191.67	196 393 732.96
3 976 237 956.33	3 425 066 739.48
2 613 630 846.51	2 331 113 560.84
322 564 135.09	291 788 854.87

Pour chacune des immobilisations financières mentionnées au point B, ou chacun des actifs visés au point B. pris isolément ou regroupés de manière adéquate, comptabilisés à un montant supérieur à leur juste valeur, il convient également de mentionner ci-après les raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite, et notamment les éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera récupérée :

La valeur comptable présentant une moins-value latente n'a pas été ajustée car les critères pour acter une réduction de valeur tels que défini dans nos règles d'évaluations n'ont pas été atteints

EUR

00097

2023-12-31

0403258197

C/

B/

A/

N°4 Etat relatif aux autres comptes de régularisation de l'actif.
Ventilation du poste G.III de l'actif si celui-ci représente un montant important.
Charges à reporter

Montant
2.431.104

N° 5. Etat du capital**A. CAPITAL SOCIAL**

1. Capital souscrit (poste A.I.1. du passif)

- Au terme de l'exercice précédent
- Modifications au cours de l'exercice :

- Au terme de l'exercice

2.Représentation du capital

2.1. Catégories d'actions selon le droit des sociétés

2.2. Actions nominatives ou dématérialisées

Nominatives

Dématérialisées

Codes	Montants	Nombres d'actions
8.05.111.101	292.251.735	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
8.05.111.103		
8.05.111.102	292.251.735	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
8.05.1.20	292.251.735	3.256.385
8.05.1.21	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	3.256.385
8.05.1.22	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	

B. CAPITAL NON VERSE (art.51 - L.C.S.C.)

Actionnaires redevables de libération

TOTAL

Codes	Montant non appelé (poste A.I.2. du passif)	Montant appelé (poste E.I.V. de l'actif)
8.05.3		
8.05.2		

N° 5. Etat du capital (suite et fin)**G.LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, AVEC LA VENTILATION SUIVANTE**

structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise conformément aux articles 631, § 2, dernier alinéa, et 632, § 2, dernier alinéa, du Code des sociétés :

Allianz Nederland Groep NV (NL)

% du capital: 99.9999 %

Nombre d'actions: 3.256.384

Allianz Europe BV (NL)

% du capital: 0.0001 %

Nombre d'actions: 1

structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise conformément à l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, ou conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation :

N°6 Etat des provisions pour autres risques et charges - autres provisions.

Ventilation du poste E.III du passif si celui-ci représente un montant important.

- I. Provisions pour litiges, départs, autres, du personnel
- II. Provisions pour frais d'avocats liés à litiges autres en cours
- III. Provisions diverses en cours

Montants
6.784.904
2.640.629
1.273.455

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes (suite et fin).

c) dettes fiscales, salariales et sociales

Postes du passif concernés	Codes	Montants
1. Impôts (poste G.V.1.a) du passif		
a) Dettes fiscales échues	8.07.3.425.11.1	
b) Dettes fiscales non échues	8.07.3.425.11.2	4.162.484
2. Rémunérations et charges sociales (poste G.V.1.b) du passif		
a) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	8.07.3.425.12.1	
b) Autres dettes salariales et sociales	8.07.3.425.12.2	25.120.936

N°8. Etat relatif aux comptes de régularisation du passif.

Ventilation du poste H du passif si celui-ci représente un montant important.

Loyers encaissés non échus
 Intérêts swaps courus
 Intérêts encaissés non échus
 Frais sur garanties financières
 Autres

Montants
1.920.620
1.140.645
259.671
6.459.111
17.703

N° 10. Informations concernant les comptes techniques.

I. Assurances non-vie

Libellé	Codes	Total	AFFAIRES DIRECTES							AFFAIRES DIRECTES				AFFAIRES ACCEPTEES
			Total	Accidents et Maladie (branches 1 et 2)	Automobile Responsabilité Civile (branche 10)	Automobile Autres branches (branches 3 et 7)	Marine Aviation Transport (branches 4, 5, 6, 7, 11 et 12)	Incendie et autres dommages aux biens (branches 8 et 9)	Responsabilité civile générale (branche 13)	Crédit et Caution (branches 14 et 15)	Pertes pécuniaire diverses (branche 16)	Protection juridique (branche 17)	Assistance (branche 18)	
0		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1) Primes brutes	8.10.01.710.1	1.405.652.579	1.390.897.806	325.105.203	270.543.827	213.682.372	53.001.262	383.363.553	130.806.270	0	4.843.745	9.551.574	0	14.754.773
2) Primes brutes acquises	8.10.02	1.397.125.472	1.382.423.166	323.830.199	271.312.057	213.664.613	52.701.074	377.108.561	129.150.995	0	5.031.502	9.624.165	0	14.702.306
3) Charges des sinistres brutes	8.10.03	938.723.395	925.302.448	216.513.010	243.806.955	118.474.633	27.895.099	154.407.869	159.542.449	0	427.042	4.235.391	0	13.420.947
4) Frais d'exploitation bruts	8.10.04	376.292.477	374.183.063	59.308.420	66.516.397	64.913.664	13.818.294	119.521.982	45.773.174	0	873.080	3.458.052	0	2.109.414
5) Solde de réassurance	8.10.05	-4.870.333	-5.587.654	-6.597.338	31.651.950	-13.616.676	-7.657.516	-73.108.681	67.384.688	0	-1.325.612	-2.318.469	0	717.321
6) Commissions (art. 37)	8.10.06		196.825.368											

N° 10. Informations concernant les comptes techniques (suite et fin)

II. Assurances vie

Libellé

Codes	Montants
8.10.07.720.1	1.807.848.737
8.10.08	1.464.025.984
8.10.09	343.822.753
8.10.10	872.772.753
8.10.11	935.075.984
8.10.12	3.086.570
8.10.13	925.474.648
8.10.14	879.287.519
8.10.15	-6.765.551
8.10.16	44.230.813

B. Affaires acceptées

Primes brutes :

8.10.17.720.1 620.690

III. Assurances non-vie et vie, affaires directes

Primes brutes :

- en Belgique :
- dans les autres états de la CEE :
- dans les autres pays :

8.10.18 1.391.925.451
8.10.19 1.806.821.094
8.10.20

N°11. Etat relatif au personnel employé.

Quant au personnel :

A. Les indications suivantes relatives à l'exercice et à l'exercice précédent, au sujet des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou par une convention de premier emploi

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
a) leur nombre total à la date de clôture de l'exercice	8.11.10	737	960
l'effectif moyen du personnel occupé par l'entreprise pendant l'exercice précédent, calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 15, § 4, du Code des sociétés, et ventilé en fonction des catégories suivantes	8.11.11	731,0	939,0
- personnel de direction	8.11.11.1	19	15
- employés	8.11.11.2	712	924
- ouvriers	8.11.11.3		
- autres	8.11.11.4		
c) le nombre d'heures prestées	8.11.12	1.021.309	1.374.316

B. Les indications suivantes relatives à l'exercice et à l'exercice précédent au sujet du personnel intérimaire et des personnes mises à la disposition de l'entreprise

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
a) leur nombre total à la date de clôture de l'exercice	8.11.20		
l'effectif moyen calculé en équivalents temps plein de manière analogue à celle des travailleurs inscrits au registre du personnel	8.11.21	30,0	96,0
c) le nombre d'heures prestées	8.11.22	47.349	179.644

N° 12. Etat relatif à l'ensemble des frais d'administration et de gestion, ventilé par nature.

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe au présent arrêté)

Dénominations	Codes	Montants
I. Frais de personnel*	8.12.1	183.014.367
1. a) Rémunérations	8.12.111	55.332.293
b) Pensions	8.12.112	6.803
c) Autres avantages sociaux directs	8.12.113	3.513.211
2. Cotisations patronales d'assurance sociales	8.12.12	16.562.126
3. Allocations et primes patronales pour assurances extra-légales	8.12.13	6.730.303
4. Autres dépenses de personnel	8.12.14	1.721.293
5. Provisions pour pensions et pour charges salariales et sociales	8.12.15	-188.631
a) Dotations (+)	8.12.15.1	323.396
b) Utilisations et reprises (-)	8.12.15.2	(512.027)
[6. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	8.12.16]	99.336.969
II. Biens et services divers*	8.12.2	179.856.049
III. Amortissements et réductions de valeur sur actifs incorporels et corporels autres que les placements*	8.12.3	15.553.977
IV. Provisions pour autres risques et charges*	8.12.4	-932.522
1. Dotations (+)	8.12.41	600.000
2. Utilisations et reprises (-)	8.12.42	(1.532.522)
V. Autres charges courantes*	8.12.5	16.965.674
1. Charges fiscales d'exploitation*	8.12.51	1.885.517
a) Précompte immobilier	8.12.511	1.657.565
b) Autres	8.12.512	227.952
2. Contributions aux organismes publics*	8.12.52	8.395.593
3. Charges théoriques*	8.12.53	4.738.328
4. Autres	8.12.54	1.946.236
VI. Frais d'administration récupérés et autres produits courants (-)	8.12.6	(34.636.085)
1. Frais d'administration récupérés	8.12.61	34.636.085
a) Rémunérations reçues pour les prestations de gestion de fonds collectifs de retraite pour compte de tiers	8.12.611	
b) Autres*	8.12.612	34.636.085
2. Autres produits courants	8.12.62	
TOTAL	8.12.7	359.821.459

Ainsi modifié par l'article 10, § 2 de l'arrêté royal du 4 août 1996.

N°13. Autres produits, autres charges

- A. Ventilation des AUTRES PRODUITS (poste 7. du compte non technique), s'ils sont importants.
 Reprises de réductions de valeur sur courtiers et créances
 Produits d' actifs autres que les placements
- B. Ventilation des AUTRES CHARGES (poste 8. du compte non technique), si elles sont importantes.
 Amortissements
 Réductions de valeur
 Autres frais des intérêts

Montants
2.868.068
419.739
2.089.908
2.515.242
3.707.563

A/

B/

C/

0403258197

2023-12-31

00097

EUR

N°14. Résultats exceptionnels

A. Ventilation des PRODUITS EXCEPTIONNELS (poste 11. du compte non technique), s'ils sont importants.

Résultat sur la vente de l'activité directe aux Pays-Bas

B. Ventilation des CHARGES EXCEPTIONNELLES (poste 12. du compte non technique), si elles sont importantes.

Provision pour restructuration Benelux

Montants
56.688.434
8.068.070

N° 15. Impôts sur le résultat

A. DETAIL DU POSTE 15 a) 'Impôts':

1. Impôts sur le résultat de l'exercice :

- a. Versements anticipés et précomptes remboursables
- b. Autres éléments imputables
- c. Excédent de versements anticipés et/ou de précomptes remboursables portés à l'actif (-)
- d. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V. 1.a.) du passif

2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :

- a) Suppléments d'impôts dus ou versés :
- b) Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V. 1.a) du passif ou provisionnés (portés au poste E.II.2. du passif)

Codes	Montants
8.15.1.634	52.169.405
8.15.1.634.1	45.360.560
8.15.1.634.11	26.729.568
8.15.1.634.12	
8.15.1.634.13	()
8.15.1.634.14	18.630.992
8.15.1.634.2	6.808.845
8.15.1.634.21	6.808.845
8.15.1.634.22	

A/ B/ C/ 0403258197 2023-12-31 00097 EUR

N° 15. Impôts sur le résultat

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

Plus-value et reprises de réductions de valeurs sur actions
 Dépenses non admises
 Moins-value et réductions de valeurs sur actions
 Réserves taxées
 Revenus définitivement taxés

Montants
-3.370.361
5.605.001
36.159.992
-24.831.925
7.368.984

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPÔTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

N° 15. Impôts sur le résultat (suite et fin)

D.SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

1. Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - provisions taxées

2. Latences passives

Codes	Montants
8.15.4.1	412.752.388
8.15.4.1.1	412.752.388
8.15.4.2	0

N° 16. Autres taxes et impôts à charge de tiers

A. Taxes :

1. Taxes sur les contrats d'assurance à charge de tiers
2. Autres taxes à charge de l'entreprise

B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :

1. Précompte professionnel
2. Précompte mobilier (sur dividendes)

Codes	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent
8.16.11	189.394.973	219.554.028
8.16.12	12.366.473	9.935.486
8.16.21	102.304.972	56.594.881
8.16.22	0	

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17/11/1994)

	Codes	Montants
A. Garanties constituées ou irrévocablement promises par des tiers pour compte de l'entreprise* :	8.17.00	3.349.369.608
B. Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour compte de tiers* :	8.17.01	
C. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements* :		
a) de l'entreprise :	8.17.020	1.502.612
b) de tiers :	8.17.021	
D. Garanties reçues* (autres qu'en espèces) :		
a) titres et valeurs de réassureurs (CFR. Chapitre III, Définitions et notes explicatives : poste C.III.1 et 2 de l'actif et F. du passif) :	8.17.030	8.189.469
b) autres :	8.17.031	
E. Marchés à terme* :		
a) opérations sur titres (achats) :	8.17.040	101.026.975
b) opérations sur titres (ventes) :	8.17.041	
c) opérations sur devises (à recevoir) :	8.17.042	
d) opérations sur devises (à livrer) :	8.17.043	
e) opérations sur taux d'intérêt (achats, ...) :	8.17.044	
f) opérations sur taux d'intérêt (ventes, ...) :	8.17.045	
g) autres opérations (achats, ...) :	8.17.046	
h) autres opérations (ventes, ...) :	8.17.047	
F. Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise* :	8.17.05	1.678.127

N° 17. Droits et engagements hors bilan (art. 14)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17/11/1994)

G. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan, ainsi que l'impact financier de ces opérations, à condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation de ces risques ou avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise.

Gbis. La nature et l'impact financier des événements significatifs postérieurs à la date de clôture du bilan qui ne sont pas pris en compte dans le compte de résultats ou dans le bilan.

H. Autres (à spécifier) :

à spécifier

loyers à encaisser

loyers à payer

swaps d'inflation

offres de crédits hypothécaires envoyées

based on reporting 'lettres de crédit' received from reinsurance

Participation in the Dutch Terrorism Risk Reinsurance Company (NHT)

Me Direct Liability

8.17.06	
8.17.06B	
8.17.07	331.233.916
	35.715.671
	0
	31.591.308
	3.615.274
	2.875.049
	7.742.244
	249.694.369

N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Codes	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
		Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
- C II.Placements dans des entreprises liées et participations	8.18.222	220,472,773	276,091,667	45,239,767	2,590,407
1 + 3 Participations	8.18.222.01	210,603,016	267,252,310	45,239,767	2,590,407
2 + 4 Bons, obligations et créances	8.18.222.02	9,869,757	8,839,357		0
- subordonnés	8.18.222.021				
- autres	8.18.222.022	9,869,757	8,839,357		
- D. II.Placements dans des entreprises liées et participations	8.18.232		0		0
1 + 3 Participations	8.18.232.01				
2 + 4 Bons, obligations et créances	8.18.232.02		0		0
- subordonnés	8.18.232.021				
- autres	8.18.232.022				
- E. Créances	8.18.41	25,124,968	131,743,902		0
I. Créances nées d'opérations d'assurances directes	8.18.411				
II. Créances nées d'opérations de réassurance	8.18.412	8,015,545	7,632,209		

N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Codes	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
		Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
III. Autres créances	8.18.413	17,109,514	124,111,693		
- B. Passifs subordonnés	8.18.12				
- G. Dettes	8.18.42	103,395,811	43,005,378		0
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.18.421				
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.18.422	36,958,607	43,005,378		
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.18.423				
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.18.424				
V. Autres dettes	8.18.425	66,306,611	0		

N° 19. Relations financières avec :

A. les administrateurs et gérants;

B. les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci;

C. les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par les personnes citées sous B.

1. Créances sur les personnes précitées

2. Garanties constituées en leur faveur

3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats,

- aux administrateurs et gérants

- aux anciens administrateurs et anciens gérants

- Le taux d'intérêt, les conditions essentielles et les montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé relatifs aux points 1., 2. et 3. susvisés

Codes	Montants
8.19.1	
8.19.2	
8.19.3	
8.19.41	3.349.284
8.19.42	

N° 19bis. Relations financières avec :

Le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (Ils sont liés)

1. Emoluments du (des) commissaire(s)
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'entreprise par le(s) commissaire(s)
 - Autres missions d'attestation
 - Missions de conseils fiscaux
 - Autres missions extérieures à la mission révisorale
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'entreprise par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)
 - Autres missions d'attestation
 - Missions de conseils fiscaux
 - Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Montants
8.19.5	1067650
8.19.6	242765
8.19.61	242765
8.19.62	
8.19.63	
8.19.7	
8.19.71	
8.19.72	
8.19.73	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N° 20. Règles d'évaluations

(Cet état est notamment visé par les articles : 12 bis, § 5; 15; 19, 3ème alinéa; 22bis, 3ème alinéa; 24, 2ème alinéa; 27, 1°, dernier alinéa et 2°, dernier alinéa; 27 bis, § 4, dernier alinéa; 28, § 2, 1er et 4e alinéas et dernier alinéas; 34, 2ème alinéa; 34 quinquies, 1er alinéa; 34 sexies, 6°, dernier alinéa; 34 septies, § 2 et par le Chapitre III. 'Définitions et notes explicatives', Section II, poste 'loyer théorique'.)

A. Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire (hormis les placements du poste D. de l'actif)

1. Constitution et ajustements d'amortissements

ACTIF B. ACTIFS INCORPORELS I. Frais détablissement En principe, ces frais sont portés en charge du compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés ou engagés. Toutefois, le conseil d'administration peut décider de reprendre ces frais à l'actif et les amortir sur une période n'excédant pas 5 ans. II. Immobilisations incorporelles a) Goodwill et plus-values d'apport Ces actifs sont comptabilisés conformément aux définitions reprises au chapitre III, section I, B2, de l'arrêté Royal du 17 novembre 1994, relatif aux comptes annuels des compagnies d'assurances. Ces actifs sont amortis sur une durée liée à la nature et à la rentabilité des actifs. b) Autres Ces immobilisations sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, sous déduction du cumul des amortissements et des réductions de valeur qui ont été éventuellement opérés. Ces actifs sont amortis sur une durée liée à leur utilisation présumée. C. PLACEMENTS I. Terrains et constructions Les règles d'évaluations pour les terrains et les constructions, tant que pour les immeubles sociaux et de placement ont été établies conformément à la norme comptable internationale IAS 16. Une acquisition est portée à l'actif, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise, et que le coût de cet actif pour l'entreprise peut être évalué de façon fiable. La méthode de dévaluation retenue est le « coût historique amorti ». Ceci implique : - une approche par composant - une définition des plans d'amortissement par composant - un test de dépréciation Ces immobilisations sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, y compris les frais directement attribuables (droits de registre, TVA, honoraires de notaire, .), sous déduction du cumul des amortissements et des réductions de valeur qui ont été éventuellement opérés sur les terrains et les constructions. Chaque construction est décomposée en 6 composants : - structure et façades porteuses - fenêtres et façades non porteuses, toitures et terrasses, constructions intérieures - génie climatique, plomberie, génie électrique - gestion technique centralisée, sécurité incendie, sûreté - appareils de levage - aménagement locatif Les investissements postérieurs sont attribués à un ou plusieurs composants. Les terrains bâtis et non bâtis (y compris les frais accessoires) ne sont pas amortis. Les durées d'amortissement des composants sont les suivantes : - structure et façades porteuses : en général de 40 ans à 60 ans en fonction des matériaux

A/ B/ C/ 0403258197 2023-12-31 00097 EUR

utilisés, avec une valeur résiduelle de 5 %, - fenêtres et façades non porteuses, toitures et terrasses, constructions intérieures : 40 ans - génie climatique, plomberie, génie électrique : 25 ans - gestion technique centralisée, sécurité incendie, sûreté : 15 ans - appareils de levage : 30 ans. - aménagement locatif : selon la durée du bail. Les composants font l'objet des amortissements linéaires. Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont opérés si, en raison de leur altération ou des modifications de circonstances économiques ou technologiques, leur valeur dépasse leur valeur d'utilisation. II. Placements dans les entreprises liées et participations a) Actions & Parts Ces actifs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou d'apport, y inclus les frais accessoires, sous déduction des réductions de valeur nettes qui ont été opérées. b) Titres à revenu fixe Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition, y inclus les frais accessoires. Toutefois, lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat, en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée selon le cas en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultat de cette différence est effectuée sur base actualisée compte tenu du rendement actuariel à l'achat. c) Créances et Autres Ces actifs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou en compte en charges financières, sous déduction des réductions de valeur nettes qui ont été opérées. III. Autres placements financiers a) Actions & Parts Ces actifs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou d'apport, y inclus les frais accessoires, sous déduction des réductions de valeur nettes qui ont été opérées. b) Titres à revenu fixe Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition, y inclus les frais accessoires. Toutefois, lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat, en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée selon le cas en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultat de cette différence est effectuée sur base actualisée compte tenu du rendement actuariel à l'achat. c) Créances et Autres Ces actifs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou d'apport, à l'exclusion des frais accessoires, lesquels sont pris de valeur nettes qui ont été opérées. IV. Dépôts auprès des compagnies cédantes Ces dépôts sont actés à leur valeur nominale, sous déduction des réductions de valeur qui ont été éventuellement opérés. E. CREANCES Ces créances sont actées à leur valeur nominale, sous déduction des réductions de valeur qui ont été éventuellement opérées. F. AUTRES ELEMENTS DACTIFS I. Actifs corporels Ces immobilisations sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, tous frais accessoires compris. Ces valeurs d'acquisition sont amorties de la façon suivante: 1. Matériel de bureau : dix ans en principe 2. Mobilier de bureau : dix ans en principe 3. Matériel électronique et informatique : deux à cinq ans en principe 4. Software : un à cinq ans en principe 5. Matériel

N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés

A. Informations à compléter par toutes les entreprises.

- L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif au comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances :

oui/non (*) : Non

- L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion pour la (les) raison(s) suivante(s) (*) :

* l'entreprise ne contrôle pas, seule ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge

ou étranger;

oui/non (*) : Non

* l'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise-mère qui établit et publie des comptes consolidés :

oui/non (*) : Oui

. Justification du respect des conditions prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 de l'arrêté royal

du 6 mars 1990 relatifs aux comptes consolidés des entreprises :

L'assemblée générale ordinaire de la société a donné, à l'unanimité, son accord sur le recours au régime légal

d'exemption porté par l'art.3.26 CSA lors de sa tenue le 17/05/24. Les comptes consolidés d'Allianz SE et les rapports

de gestion et de contrôle traduits dans une des 2 langues nationales seront communiqués via l'extranet One Gate à la

BNB et publiée à la centrale des bilans avant le 30/06/24.

. Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A.

ou le numéro national de l'entreprise-mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisé :

Allianz Holding SE Koeniginstrasse, 28 D 80802 München DEUTSCHLAND

52

EUR

00097

2023-12-31

0403258197

C/

B/

A/

* Biffer ce qui ne convient pas.

N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés (suite et fin)

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale commune.

- . Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'(des) entreprise(s)-mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s)-mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation (**):

. Si l'(les) entreprise(s)-mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus (**):

Allianz Holding SE Koeniginstrasse, 28 D 80802 München DEUTSCHLAND

(**) Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

A/	B/	C/	0403258197	2023-12-31	00097	EUR
-----------	-----------	-----------	-------------------	-------------------	--------------	------------

N° 23. Informations complémentaires à fournir par l'entreprise sur base du présent arrêté du 17/11/94

L'entreprise mentionne les informations complémentaires exigées le cas échéant :

- par les articles :
 - 2 bis; 4, 2ème alinéa; 6; 8; 10, 2ème alinéa; 11, 3ème alinéa; 19, 4ème alinéa; 22; 27 bis, § 3, dernier alinéa; 33, 2ème alinéa; 34 sexies, § 1, 4°; 39.
 - au chapitre III, section I de l'annexe :
 - pour les postes de l'actif C.II.1., C.II.3, C.III.7.c) et F.IV.
 - et
 - pour le poste du passif C.I.b) en C.IV.
- Mention en application de l'article 27bis, §3, dernier alinéa: L'impact sur le compte de résultat de la prise en résultat, prorata temporis sur la durée restant à couvrir des titres, de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement des titres à revenu fixe représentée, pour l'année 2023, un revenu de 92.342.118 EUR.
- Mention en application de l'article 34sexies, §1, 4° de l'A.R. du 17/11/1994: Le montant provenant des recours et des franchises portés à l'actif du bilan s'élève à 68.383.906 EUR.
- Mentions en application de l'article 3:65, §4 et § 5 du Code des sociétés
- Coût du commissaire en raison de l'exemption de comptes consolidés :
- Emoluments du commissaire pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe : 1.077.265
- Emoluments du commissaire pour prestations exceptionnelles ou missions particulières : 242.765

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête : 137.852

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation : 31.009

Missions de conseils fiscaux : 2.100

Autres missions extérieures à la mission révisorale : 21.000



Comptes consolidés 2023

La société fait usage de la faculté ouverte par le § 1^{er} de l'article 3:26 du CSA qui lui permet de ne pas établir et publier des comptes consolidés propres ni de rapport de gestion sur les comptes consolidés.

La société qui consolide au sein du groupe Allianz est Allianz SE dont le siège social est situé Königinstrasse 28, 80802 München.

Une traduction de ces comptes sera disponible à la centrale des bilans de la BNB avant le 30 juin 2024.

L'actionnaire unique titulaire des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale a décidé le 17 mai 2024 de faire usage de la faculté de dispense pour une durée de deux ans conformément au §2 de l'article 3:26 précité. La consolidation réalisée au niveau d'Allianz SE intègre l'ensemble des filiales de cette société. Allianz SE établit ses comptes conformément aux dispositions en vigueur en Allemagne en exécution de la directive 2013/34.

Allianz Benelux SA / Boulevard du Roi Albert II 32 – 1000 Bruxelles –
Tél. : +32 2 214 61 11 – www.allianz.be

TVA : BE 0403.258.197 – RPM Bruxelles – Entreprise d'assurances agréée par la BNB
(Banque Nationale de Belgique) sous le même numéro unique pour pratiquer les
branches « Vie » et « non Vie »

BNB Siège central : Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles – www.nbb.be